

Jean Luc IWENS

L'EMPLOI DANS LE MONDE

Des fiches pour comprendre



CLES POUR ...

CONTENU

CLES POUR ...

L'EMPLOI DANS LE MONDE

La collection *CLES POUR ...*, éditée par le GRESEA (Groupe de Recherche pour une Stratégie Economique Alternative), comprend une série de dossiers pédagogiques sur des thèmes en rapport avec les relations Nord-Sud. L'objectif de ces dossiers est double:

- servir de matériel de support pour des formations dans les mouvements sociaux, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de développement, les milieux de l'enseignement, etc.;
- servir de matériel de formation individuelle pour celles et ceux qui désirent en connaître un peu plus sur le sujet proposé.

Chaque dossier est composé d'un certain nombre de *FICHES* qui présentent, en quelques pages, un aspect, un élément particulier du thème général. Cette répartition en sous-thèmes est, en partie, subjective; de plus, elle ne prétend pas fournir une analyse exhaustive du thème: certains éléments ont été sciemment écartés afin de mieux mettre en valeur ceux qui nous paraissent primordiaux. Enfin, étant donné les fréquentes relations entre les sous-thèmes, on trouvera de nombreux renvois d'une *FICHE* à l'autre.

Les sigles, mots ou groupes de mots suivis d'un astérisque "*" sont expliqués dans une *FICHE GLOSSAIRE*, en fin du dossier. Cependant, seule leur première apparition dans une même *FICHE* est répertoriée.

Finalement, une dernière *FICHE* propose une bibliographie sélective pour celles et ceux qui désirent disposer de données factuelles plus nombreuses et/ou plus détaillées ou d'analyses plus approfondies sur tel ou tel sujet.

Jean Luc IWENS ()

PROCHAINS TITRES DE LA COLLECTION *CLES POUR ...*

- TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, EMPLOI, CROISSANCE
- COMMERCE INTERNATIONAL, TRANSNATIONALES ET DELOCALISATIONS

CONTENU

- LES SECTEURS INFORMELS ET L'EMPLOI

PRESENTATION DU DOSSIER

Le premier dossier de la collection traite de ***L'EMPLOI DANS LE MONDE***. Il présente un panorama de la situation de l'emploi dans les différents groupes de pays ainsi que quelques grands sous-thèmes qui les traversent.

La *FICHE 0* expose, tout d'abord, pourquoi la question de l'emploi est tout à fait cruciale pour le développement des populations dans tous les pays.

La *FICHE 1* brosse, à grands traits, les liens au plan mondial entre population, population active et besoins de création d'emplois.

Les *FICHES 2 à 6* traitent de la situation de l'emploi dans différents groupes de pays: les pays - riches - de l'OCDE, ceux d'Europe de l'Est et de l'ancienne URSS, ceux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dans chacune de ces *FICHES*, on a tenté de mettre en exergue certaines questions plus spécifiques au groupe de pays considéré: la qualité des emplois dans les pays de l'OCDE, le démantèlement de la sécurité sociale dans l'ex-URSS, la baisse des revenus en Afrique, etc.

Quant aux *FICHES 7 à 15*, elles approfondissent des sous-thèmes transversaux en rapport avec l'emploi dans les pays du Nord, du Sud et de l'Est: les grandes évolutions macroéconomiques, la croissance des inégalités, la qualité des emplois, le travail des femmes, la protection sociale, etc. Inutile de dire que l'ordre de ces *FICHES* est totalement aléatoire et ne représente donc pas une quelconque hiérarchie dans l'importance des questions traitées.

Le contenu de ce dossier et son articulation se fondent principalement sur une formation donnée par Gérard FONTENEAU (syndicaliste international) sur le thème de «l'emploi dans le monde». Cette séance a été la première d'un cycle de cours sur «la mondialisation de l'économie et ses conséquences sur l'emploi».

La conception de ce dossier a pu être finalisée grâce à un comité pédagogique qui suit les activités d'éducation du GRESEA et qui se compose de Myriam GERARD (FEC-CSC), Mario LADA (Solidarité Internationale des Travailleurs Nord/Sud (FGTB)), Bernard DUTERME (Entraide et Fraternité), Bruno CARTON, Marc BERTHOLOME (Solidarité Socialiste), Luc D'HONDT (Solidarité Mondiale), Michel ELIAS (ITECO), Gérard FONTENEAU (syndicaliste international), Patricia TONN (ETUCO).

Nous remercions tout particulièrement Gérard FONTENEAU pour sa précieuse collaboration ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au travail de relecture.

* * * * *

CONTENU

CLES POUR...L'EMPLOI DANS LE MONDE

PRESENTATION DU DOSSIER

LES 17 FICHES

FICHE 0 INTRODUCTION: EMPLOI ET DEVELOPPEMENT

FICHE 1 L'EMPLOI DANS LE MONDE

FICHE 2 L'EMPLOI DANS LES PAYS DE L'OCDE

FICHE 3 L'EMPLOI EN EUROPE DE L'EST ET DANS L'ANCIENNE URSS

FICHE 4 L'EMPLOI EN AFRIQUE

FICHE 5 L'EMPLOI EN ASIE

FICHE 6 L'EMPLOI EN AMERIQUE LATINE

FICHE 7 LES GRANDES EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES

FICHE 8 CROISSANCES DES INEGALITES

FICHE 9 LA QUALITE DES EMPLOIS

FICHE 10 EMPLOIS ET MIGRATIONS

FICHE 11 LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE ET DU SOUS-EMPLOI

FICHE 12 PROTECTION SOCIALE ET DROITS DES TRAVAILLEURS

FICHE 13 STRUCTURE DE L'EMPLOI

FICHE 14 LE TRAVAIL DES ENFANTS

FICHE 15 L'EMPLOI DES FEMMES

FICHE 16 GLOSSAIRE

FICHE 17 BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

INTRODUCTION: EMPLOI ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans les objectifs de ce dossier pédagogique d'entamer un débat sur la notion même de travail, sur ses composantes historiques - le travail dans les sociétés *dites* primitives, dans les sociétés féodales, ou dans les sociétés futures -, sur ses composantes culturelles - le travail dans telle société africaine ou asiatique -, etc. Non pas que de telles considérations soient sans intérêt, au contraire; mais parce qu'il faut bien limiter son sujet.

C'est dans le même ordre d'idée que ce dossier se borne à traiter du travail rémunéré. Il existe, bien sûr, de multiples autres formes de travail: le travail domestique (préparation des repas, entretien du logement, nettoyage des vêtements, etc.), les activités - on ne parle plus, dans ce cas, de travail, ce qui peut être significatif - associatives (entraide au sein du groupe familial, entre voisins, etc.), les activités bénévoles (aide aux personnes âgées, activités "militantes", etc.) ... Cependant, dans notre type de société qui, qu'on le veuille ou non, tend et cherche à imposer son modèle sur l'ensemble de la planète, le travail rémunéré, c'est-à-dire l'emploi¹, occupe une place particulière.

En effet, en dehors du cas des rentiers qui ne vivent que du revenu de leurs capitaux, la qualité de la vie et, bien souvent encore, la vie elle-même dépend du travail, le sien ou celui de la personne dont on dépend, depuis le travail d'auto-subsistance jusqu'au travail salarié.

Ce qui est valable au plan individuel, l'est tout autant au plan collectif: la survie et, a fortiori, le développement d'une société dépend du travail de ses membres. C'est à partir de là que la société peut, en fonction des rapports de force des différents groupes qui la composent,

- établir des choix en matière de distribution des fruits entre travailleurs et détenteurs du capital* (qui est, en fait, du travail ancien cristallisé) et entre revenus directs* et indirects* (la sécurité sociale),
- en consacrer une partie en vue d'assurer sa propre reproduction via l'éducation, les soins de santé, la culture, la diffusion des informations, etc.,
- définir les conditions dans lesquelles le travail doit et peut se faire (réglementation du marché du travail, normes de sécurité et hygiène, etc.),
- déterminer quels sont les besoins collectifs qu'elle peut prendre en charge en tout ou en partie: transports publics, communications (la poste, certains médias, ...),
- etc.

Or, le monde du travail est en crise. C'est lui qui est en crise et non l'économie, comme on le prétend si souvent. En tout cas dans les pays industrialisés, les années de véritable récession* (diminution du PIB*) depuis la fin de la deuxième guerre mondiale se comptent, au pire, sur les doigts d'une seule main: trois fois, en Belgique. Le véritable problème est que la croissance* que connaissent nos pays est une croissance sans emplois, une croissance qui multiplie dramatiquement le nombre d'exclus, et cela malgré tous les reculs imposés aux travailleurs : diminution des bas

¹ Par extension, on considérera que l'auto-emploi est un travail auto-rémunéré.

salaires, précarisation des emplois, remise en cause de nombreuses conquêtes sociales, etc. Ce n'est donc pas uniquement de croissance que nos pays ont besoin, mais d'une autre croissance qui réponde aux besoins individuels et collectifs des membres de nos sociétés.

A quelques rares exceptions près, surtout concentrées en Asie de l'Est et du Sud-Est (les fameux dragons^{*}), la situation des autres régions du monde n'est pas meilleure, et souvent bien pire. L'Afrique semble vouée à *s'informaliser* chaque jour davantage, mais les secteurs informels^{*} qui échappent à toute réglementation en matière de salaires et de conditions de travail s'étendent aussi rapidement en Amérique latine. L'édifice social qui existait dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS s'est écroulé sans que grand chose ne l'ait remplacé.

Le développement de tous ces pays - au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest -, c'est-à-dire des individus et des collectivités qui les habitent, passe par le rétablissement et l'amélioration de la situation de l'emploi. C'est une condition sine qua non. Il y a trop longtemps que l'on identifie le développement à la croissance de quelques indicateurs macro-économiques^{*} et, qu'au nom de ce dogme, on admet (pour ne pas dire plus) la multiplication des exclus et la dégradation des conditions d'emploi et de travail de la majorité. Pour longtemps encore, l'emploi conditionnera la capacité des gens à orienter dignement leur propre vie et l'évolution de leur vie sociale, quand ce n'est pas leur vie tout court.

L'EMPLOI DANS LE MONDE

Evolution de la population mondiale

Le besoin d'emplois est fonction, avant tout, de la population et de son évolution. Au plan mondial, l'accroissement de la population n'a jamais atteint un tel niveau dans toute l'histoire de l'humanité. Il semble, cependant, que l'accroissement commence à diminuer depuis la fin des années '60 puisque l'on est passé d'un taux annuel de 2,06 % entre 1965 et 1970 à 1,74 % entre 1985 et 1990. Cette évolution n'est toutefois pas uniforme: 0,54 % dans les pays développés au cours de cette dernière période, contre 2,11 % dans les pays en développement (PeD). La répartition de la population entre ces groupes de pays change donc rapidement. Alors qu'en 1950, 33 % des humains vivaient dans les pays développés, ils ne seront plus que 16 % en 2025. C'est, dès lors, dans les PeD que le besoin de création d'emplois se fait le plus sentir.

Tableau 1/1 Evolution de la population mondiale (millions)

	1950	1970	1990	en %	2000	2025
Afrique	222	362	642	12.1	830	1 582.5
Amérique latine	152	286	448	8.5	530	701.6
Amérique du Nord	170	266	276	5.2	285	360.5
Asie	1 393	2 102	3 113	58.8	3 570	4 900.3
Chine	560	831	1 139	21.5	1 250	1 539.8
s/contient indien	480				1 380	2 135.8
Europe (et anc.URSS)	590	703	788	14.9	818	886.3
Océanie	13	19	26	0.5	30	41.3
Total	2 540	3 738	5 293	100.0	6 063	12 148.1

Source: Nations Unies*; *World Population Prospects*; 1990.
FNUAP*; *Etat de la population mondiale*; 1994.

Evolution de la population active*

Plus encore que l'évolution de la population globale, celle de la population active est un indicateur essentiel des besoins de création d'emplois. Or, celle-ci est définie par rapport à l'âge; généralement (mais les critères peuvent varier d'un pays à l'autre), il s'agit de la part de la population qui a entre 14 et 65 ans. Elle est donc fonction de la pyramide des âges: plus une population est composée de jeunes, plus sa population active va croître; plus la moyenne de vie augmente au-delà de 65 ans, plus la population active diminue en pourcentage. Ces deux éléments combinés expliquent que la part des PeD dans la population active mondiale va continuer à s'élever.

Tableau 1/2 La population active dans le monde (millions)

	1980	1990	en %
Afrique	189	243	10.3
Amérique latine	123	158	6.7
Amérique du Nord	122	135	5.7
Asie	1 158	1 437	60.8
Europe	218	232	16.0
Océanie	10	12	0.5
Total	1 957	2 364	100.0

Source: BIT^{*}; *Projections de la population active*.

Emplois* et chômage*

Des comparaisons au niveau mondial ont peu de significations. En effet, les situations dans les groupes de pays et même à l'intérieur de ceux-ci sont tellement différentes que des définitions identiques ne peuvent pas être appliquées partout. De larges couches de la population des PeD vivent encore en autosubsistance, ce qui, formellement, n'est pas considéré comme un emploi. Le secteur informel* échappe également à la notion officielle d'emploi. Etc. De plus, dans de très nombreux PeD, les statistiques en matière d'emploi et de chômage sont inexistantes ou peu fiables. Dès lors, ces questions sont renvoyées aux fiches ultérieures où les comparaisons se font à l'intérieur d'un même groupe de pays.

Cependant, de façon générale et comme le dit le rapport du PNUD^{*2}, "*Dans les pays en développement, la main-d'oeuvre totale (population active) a augmenté de plus de 400 millions d'unités pendant la période 1960-1990. Cela s'explique par la rapidité de l'accroissement démographique (2,3 % par an), une augmentation de la proportion des personnes en âge de travailler, et par un accroissement du nombre de femmes rejoignant les rangs des demandeurs d'emploi.*

² PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993.

"Sans un véritable changement de cap, les perspectives d'emploi pour ces gens seront sombres. La main-d'oeuvre dans les pays en développement continuera à augmenter au rythme de 2,3 % par an au cours des années '90, ce qui exige la création de 260 millions de nouveaux emplois. Il y a tout lieu de s'attendre que les femmes soient de plus en plus nombreuses à rejoindre la population active. De même, l'exode rural vers les zones urbaines, motivé par la recherche d'un travail, perdurera: le taux de migration net devrait atteindre 4,6 % par an autour de l'an 2000.

"Si l'on tient compte du nombre des chômeurs et des sous-employés, il faudra créer au total près d'un milliard d'emplois au cours des dix années à venir. Cela signifie qu'il faudrait une croissance de l'emploi de plus de 4 % par an au cours des années '90, alors qu'elle est restée inférieure à 3 % au cours des années '80.

"Au vu des tendances actuelles, une telle croissance de l'emploi semble illusoire."

L'EMPLOI DANS LES PAYS DE L'OCDE

La population et la population active augmentent peu

Par rapport aux autres groupes de pays, la population des pays de l'OCDE* augmente peu: environ 0,5 % par an depuis 1980. Mais, il y a, bien sûr, des différences importantes puisque l'Italie a vu sa population diminuer annuellement de 0,9 %, alors que celle de la Turquie augmentait de 2,2 % par an.

La population active* a crû plus rapidement, en moyenne de 1,1 % chaque année depuis 1980, essentiellement en raison d'une présence accrue des femmes sur le marché du travail. En effet, si le taux d'activité* des hommes est passé de 88 % à 82 %, entre 1973 et 1992, celui des femmes s'est sensiblement élevé, passant de 48 % à 60 %, au cours de la même période. Ceci est dû, en partie, au fait qu'une partie du travail ménager a été automatisé (le lavage, la préparation des repas, l'entretien, ...), ce qui, d'une part, dégageait du temps des ménagères et, d'autre part, obligeait les foyers à augmenter leurs revenus pour se payer ces nouvelles "machines".

Les emplois* stagnent et commencent même à diminuer

Durant les deux premiers tiers de la décennie des années '80, le nombre d'emplois a pratiquement stagné dans les pays de l'OCDE. Il a, ensuite, légèrement augmenté jusqu'en 1991 et a commencé à décroître en 1992 et 1993.

Tableau 2/1 Evolution de l'emploi dans les pays de l'OCDE
Variation annuelle en pourcentage

Pays	1991	1992	1993	1994
Amérique du Nord	-1.0	0.5	1.1	1.9
Japon	1.9	1.1	0.8	1.1
U.E.	0.3	-1.2	-1.7	-0.2
OCDE Europe	0.1	-1.0	-1.5	-0.1
Océanie	-1.9	-0.1	-0.1	0.9
Total OCDE	0.0	-0.1	-0.1	0.9

Source: OCDE; Statistiques de l'emploi; 1994.

La répartition des emplois continue à évoluer

Traditionnellement, si l'on peut dire, les emplois supprimés dans le secteur primaire* (agriculture et extraction minière) ont été compensés par des emplois créés dans le secondaire* (industrie) et le tertiaire* (services). Depuis la fin des années '60, le secteur primaire continue à perdre des emplois, mais le secteur secondaire commence également à en perdre. Il ne reste donc plus que les activités de services pour offrir de nouveaux emplois.

Tableau 2/2 Evolution des emplois par secteur dans l'OCDE
(Taux d'accroissement annuel moyen en pourcentage)

	1973-75	1975-79	1979-83	1983-90	1991
Agriculture	-2.0	-2.3	-1.6	-1.4	-2.4
Industries	-1.9	1.0	-1.6	0.8	-2.5
Services	2.2	2.7	1.7	2.6	0.9

Source: *Ibidem*.

Mais, comme on le voit, la création d'emplois de service s'essouffle également parce que

- la tertiarisation* des sociétés a probablement une limite: 65 % de la population active de l'OCDE travaille dans les services actuellement, alors que cette part était de 47 %, en 1965;
- l'augmentation de la productivité* dans les services, qui est restée très faible jusqu'à récemment, s'accélère avec l'utilisation de l'informatique et des nouveaux services de communication (voir FICHE 7).

Le chômage* augmente fortement

Au début des années '70, le chômage dans les pays industrialisés à économie de marché touchait environ 3 % de la population active. Depuis lors, il a fortement augmenté et les chiffres officiels ne reflètent que très imparfaitement cette augmentation (voir Fiche 11).

Tableau 2/3 Taux de chômage standardisé dans 17 pays de l'OCDE

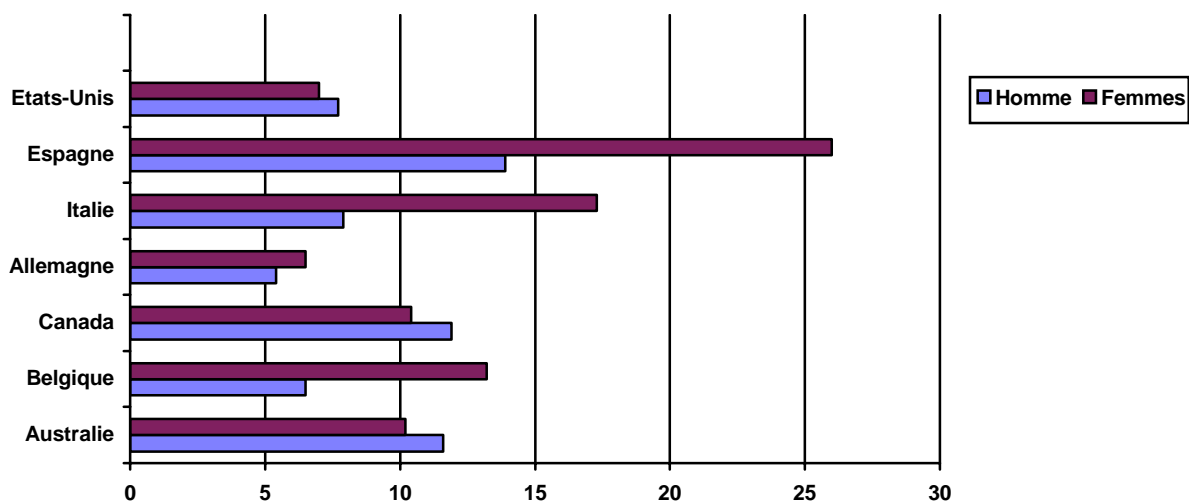
	1990	1992
Amérique du Nord	5.7	7.7
Japon	2.1	2.2
Europe centrale et occidentale	6.9	8.1
Europe méridionale	11.6	12.5
Pays nordiques	2.9	7.3
Océanie	7.0	10.7
Total des 17	6.1	7.5

Source: OCDE; *Statistiques de la population active*; 1993.

La situation dans les pays de l'OCDE est caractérisée par:

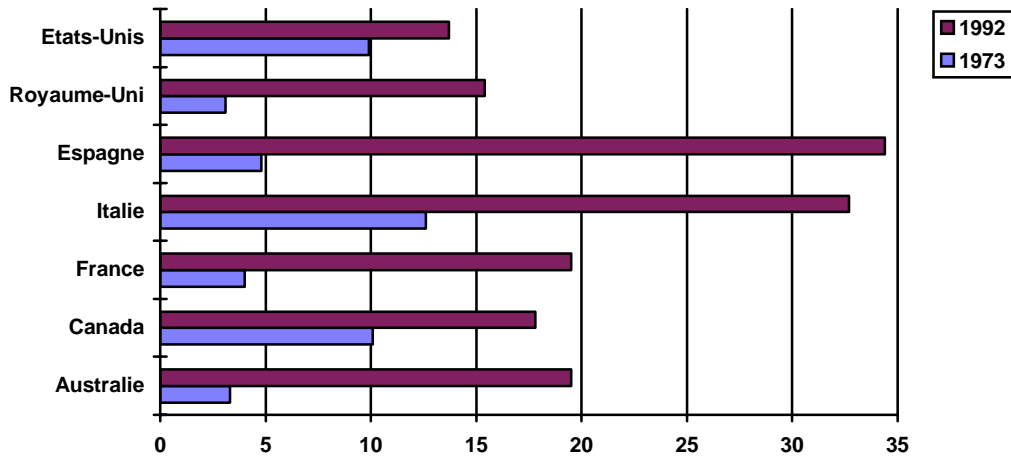
un chômage important des femmes dans certains pays

Tableau 2/4 Taux de chômage dans certains PI (1992, en %)



une croissance très forte du chômage des jeunes

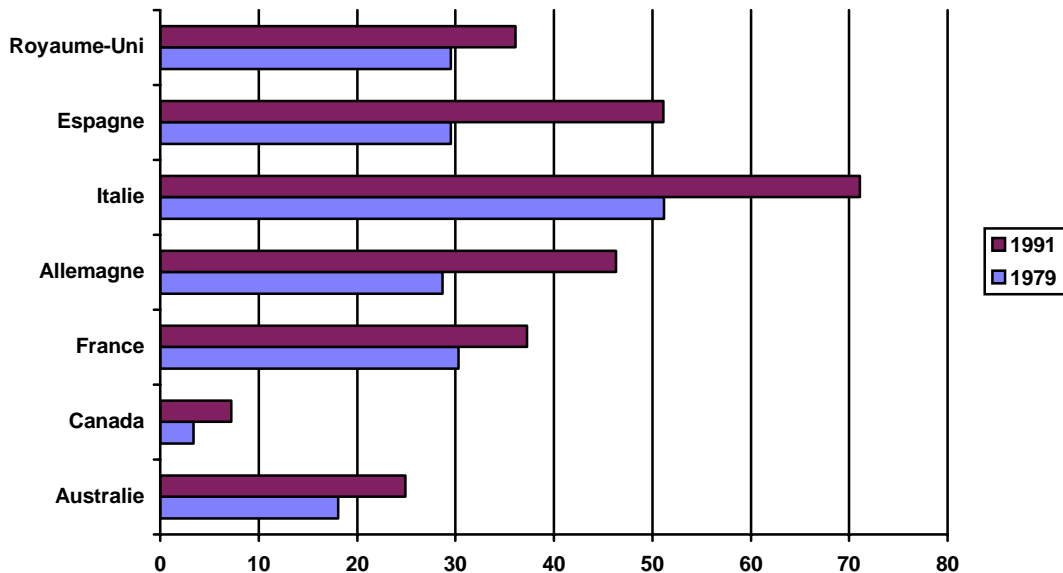
Tableau 2/5 Taux de chômage des 15-24 ans dans certains PI



Source: *Ibidem.*

une augmentation de la durée du chômage

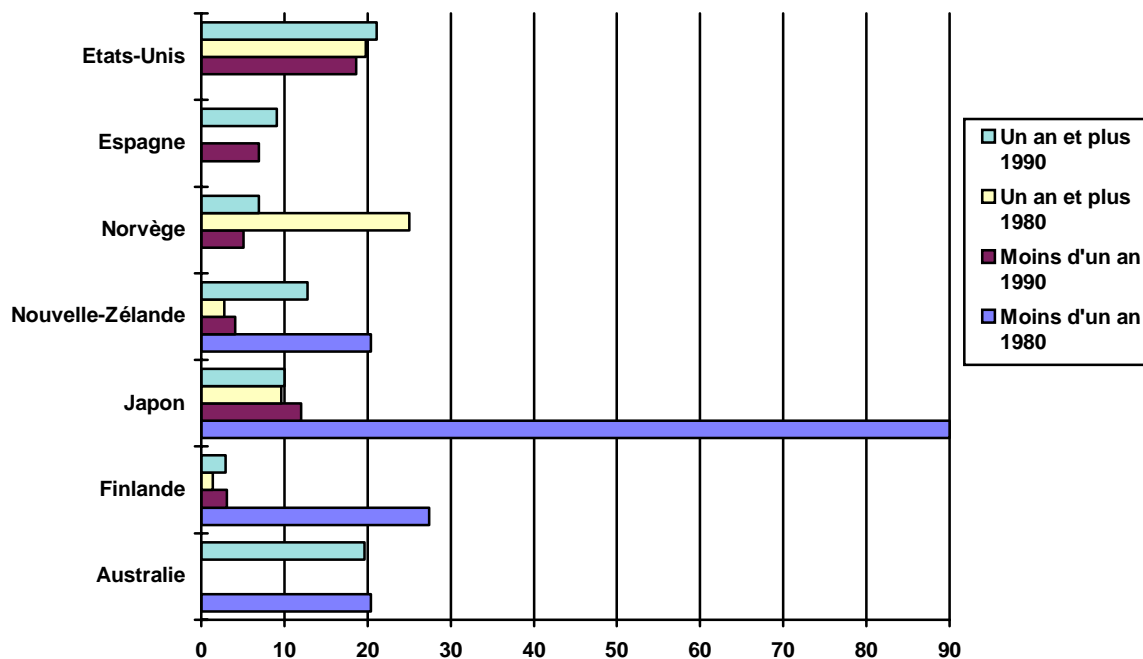
Tableau 2/6 Fréquence du chômage de longue durée (nombre de chômeurs de 12 mois et plus en pourcentage du chômage total)



Source: *Ibidem.*

une croissance du chômage des diplômés

Tableau 2/7 Pourcentage de chômeurs ayant une formation supérieure ou universitaire dans certains PI



	Moins d'un an		Un an et plus	
	1980	1990	1980	1990
Australie	0.0	21.4	0.0	19.6
Finlande	3.1	3.5	1.4	2.9
Japon	12.0	22.1	9.6	10.0
Nouvelle-Zélande	4.1	9.6	2.8	12.8
Norvège	5.1	9.1	25.0	6.9
Espagne	n.d.	6.9	n.d.	9.1
Etats-Unis	18.6	21.0	19.8	21.1

Source: OCDE; *Perspectives de l'emploi*.

La qualité des emplois se dégrade

Au-delà des aspects quantitatifs, il est essentiel de prendre également en compte les évolutions en matière de qualité des emplois: statuts, rémunérations, temps de travail, sécurité sociale*, conditions de travail (sécurité et hygiène), droits sociaux liés à l'emploi (droits aux allocations de chômage,...).

La FICHE 9 aborde cette question plus en détail, mais il est un fait que, depuis de nombreuses années, et sous prétexte que la qualité des emplois constitue un frein à la diminution du chômage, les conquêtes sociales - obtenues grâce aux luttes sociales de plusieurs décennies - sont fortement attaquées: multiplication des emplois précaires et mal rémunérés et des emplois à temps partiel imposé, flexibilisation* dans tous les domaines (conditions de licenciement, horaires, ...), etc. De plus, cette dégradation touche essentiellement des groupes de population défavorisés: les femmes, ceux qui recherchent un premier emploi, les immigrés (voir FICHE 10), etc. C'est à la lumière de ces considérations qu'il convient d'examiner l'évolution des chiffres officiels du chômage dans des pays comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne. Certes, ces chiffres sont en baisse, mais, d'une part, ils ne reflètent pas entièrement la réalité (voir FICHE 11) car de plus en plus de catégories de chômeurs en sont exclues, et, d'autre part, une grande partie des emplois qui ont été créés durant ces dernières années sont des emplois de *seconde zone*.

L'EMPLOI EN EUROPE DE L'EST ET DANS L'ANCIENNE URSS

Un net recul de la production

A de rares exceptions près, le PIB* des pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne URSS décroît depuis plusieurs années déjà. Selon les données disponibles, seule la Pologne n'est pas en récession*, tout en connaissant une croissance très faible: 0,5 %, en 1992. Dans les autres pays, la chute du PIB est importante et dépasse les 20 % notamment dans la Fédération de Russie, en Ukraine et en Bulgarie³.

Ce recul de la production s'accompagne d'une restructuration dans plusieurs domaines. D'une part, l'effectif des travailleurs agricoles a nettement diminué dans tous les pays, sauf en Pologne, où il est resté stable, et en Roumanie, où il a progressé suite à la réforme du régime de propriété foncière. Dans la plupart des pays, on observe un déplacement d'activité de l'industrie lourde - le complexe militaro-industriel - vers l'industrie légère, c'est-à-dire la production de biens de consommation et de services. Enfin, on constate un assez net recul de la production et de l'emploi* dans le secteur d'Etat et les coopératives, même si le secteur public reste prépondérant par rapport au secteur privé.

Tableau 3/1 Europe de l'Est et ancienne URSS: quelques indicateurs*, 1992

	EVOLUTION 92/91 (%)			Taux de chômage en 1992
	PIB	Emploi	Salaires réels	
Féd. de Russie	-20.0	n.d.	n.d.	< 1
Bulgarie	-21.1	-29.7	-9.2	18.9
Hongrie	-5.0	-6.8	3.2	13.5
Pologne	0.5	-4.3	-1.8	13.6
Roumanie	-15.4	-5.4	-11.9	8.4
Ancienne Tchécoslovaquie	-7.0	-27.8	7.3	5.1

Source: CCE* et OIT*; *Le Travail dans le Monde*; 1994.

³ Les prévisions pour 1994 sont un peu moins pessimistes puisqu'elles envisagent une augmentation du PIB dans au moins 4 pays: Pologne (+4,5 %), Tchéquie (+2 %), Hongrie et Slovaquie (+1 %). A l'autre bout de l'échelle, la Russie (-9 %), l'Ukraine et la Serbie (-15 %) continuent à s'enfoncer dans la crise. (Institut public autrichien pour l'Europe de l'Est; cité dans *Alternatives Economiques*, mai 1994).

Dans les Etats d'Asie centrale de la Communauté d'Etats Indépendants (CEI), qui regroupe la grande majorité des pays de l'ancienne URSS, le PIB a également fortement diminué: de 13 % en Ouzbékistan, de 14 % au Kazakhstan, de 28 % en Azerbaïdjan, de 31 % au Tadjikistan et de 43 % en Arménie. C'est dire le recul incroyable de la production que connaît toute cette zone.

Emploi et chômage^{*4}

Ce recul de la production se traduit en pertes d'emplois très importantes, de plus de 4 % en Pologne à près de 30 % en Bulgarie, pour ne parler que des pays repris dans le tableau.

Ces pertes d'emplois ont lieu essentiellement dans le secteur public. De plus, les chiffres ne reflètent pas entièrement la réalité car de nombreuses entreprises d'Etat pratiquent un chômage déguisé par mise en congé non payé de travailleurs ou par la réduction du temps de travail. Quant au secteur privé, il est loin de pouvoir absorber les pertes d'emploi du secteur public. Son extension, qui se fait bien souvent en marge et parfois à l'encontre de la réglementation officielle, est peu génératrice d'emplois. Fin 1992, on comptait, dans l'ancienne Tchécoslovaquie, 1,7 million de petites entreprises privées qui n'employaient que 700 000 personnes.

La chute de l'emploi ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle des chiffres du chômage. Il est certain que la faiblesse de l'appareil de collecte de données statistiques en est, en partie, responsable. Mais, dans de nombreux cas, le sous-développement des services de l'emploi n'incite pas les chômeurs à s'y inscrire. C'est particulièrement vrai dans les pays d'Asie centrale où les chiffres officiels du chômage (entre 0,1 et 4 pourcents) sont fortement sous-évalués.

Les revenus

Comme on peut le voir dans le tableau précédent, les salaires réels ont évolué de manière diversifiée selon les pays: ils ont augmenté en Hongrie et dans l'ancienne Tchécoslovaquie, mais ils ont baissé dans les trois autres pays repris dans le tableau. De toute façon, une augmentation des salaires ne signifie pas nécessairement une augmentation des revenus moyens puisqu'il faut tenir compte des travailleurs qui ont été exclus du marché du travail. Dans la Fédération de Russie, au début de 1992, les dépenses des ménages étaient tombées en termes réels à 40 % de leur niveau de 1987.

De plus, les écarts de revenu se sont beaucoup creusés durant ces dernières années. Toujours dans la Fédération de Russie, un quart de la population reçoit moins que le minimum vital, estimé à 50 000 roubles (1 100 FB). A l'opposé, la hausse du revenu, qui s'est élevée à 9 % en 1993, a surtout profité aux couches sociales les plus riches, qui touchent un revenu 27 fois supérieur à celui des plus défavorisés⁵ (voir FICHE 2).

⁴ Extrait de; BIT, *Le travail dans le monde*; 1994.

⁵ D'après un rapport du ministère russe du Travail, cité dans *Libération*, 7/2/1994.

Sécurité sociale^{*6}

Avant les réformes, les pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne URSS consacraient aux dépenses de sécurité sociale un pourcentage du PIB assez semblable à celui consacré par les pays à faibles revenus de l'OCDE*. Mais la répartition de ces dépenses était fort différente. Les dépenses en allocations de chômage étaient pratiquement nulles étant donné que tout le monde ou presque avait un travail. Lorsqu'il existait un chômage déguisé (création de faux emplois), il était pris en charge par les entreprises mais non pas par des caisses d'allocations de chômage. Les retraites étaient en général peu élevées, ce qui incitait les gens à continuer à travailler. Par contre, les allocations familiales et les prestations de soins de santé étaient assez généreuses comparées aux systèmes ouest-européens. Avec l'extension de l'économie de marché, tout doit être repensé au moment où les budgets globaux de sécurité sociale sont en chute libre. Les phénomènes de paupérisation et d'exclusion s'étendent donc très rapidement alors que les mouvements sociaux sont, sinon inexistantes, du moins fort désarmés pour pouvoir réagir face à ces évolutions.

Un des gros problèmes est donc que la sécurité sociale est reconstruite - pour autant que l'on puisse parler de reconstruction - sur une base néo-libérale *fragile* qui entraîne la disparition de services sociaux offerts par l'ancien système: stabilité de l'emploi, existence de nombreuses crèches, etc.

Les groupes les plus défavorisés⁷

"Les femmes étaient assez bien intégrées à la main-d'oeuvre. Les taux de participation les concernant étaient très élevés, même si elles n'occupaient pas toujours les postes qu'elles méritaient. Toutefois, à l'heure actuelle, il semble qu'elles soient traitées plutôt comme des "travailleurs marginaux", leur mutation d'une entreprise à l'autre intervenant plus rapidement que celle des hommes et leurs salaires et prestations chutant plus rapidement.

"Les travailleurs les plus jeunes et les plus vieux sont également particulièrement vulnérables. Les entreprises acceptant d'engager de nouveaux travailleurs sont si rares que le chômage des jeunes s'en trouve aggravé: en Pologne, au début de 1992, un chômeur sur trois avait moins de 24 ans. A l'autre bout de l'échelle, on abandonne, au nom de la rentabilité, la pratique consistant à garder les travailleurs au-delà de l'âge réglementaire de la retraite à titre de compensation pour la pension de misère qui leur est accordée par l'Etat...

"Le chômage augmente également de façon alarmante chez les groupes minoritaires. En Slovaquie, en 1992, le taux officiel du chômage chez les gitans était de 30 %, soit quatre fois plus que la moyenne nationale. En Bulgarie, le taux de chômage serait de 50 % chez la minorité turque et plus de 80 % chez les gitans."

⁶ Extrait de: BIT; *op. cit.* et Michel Voirin; "La sécurité sociale dans les pays d'Europe centrale et orientale: Réformes et continuité"; *Revue internationale de sécurité sociale*, Vol. 46; 1/93.

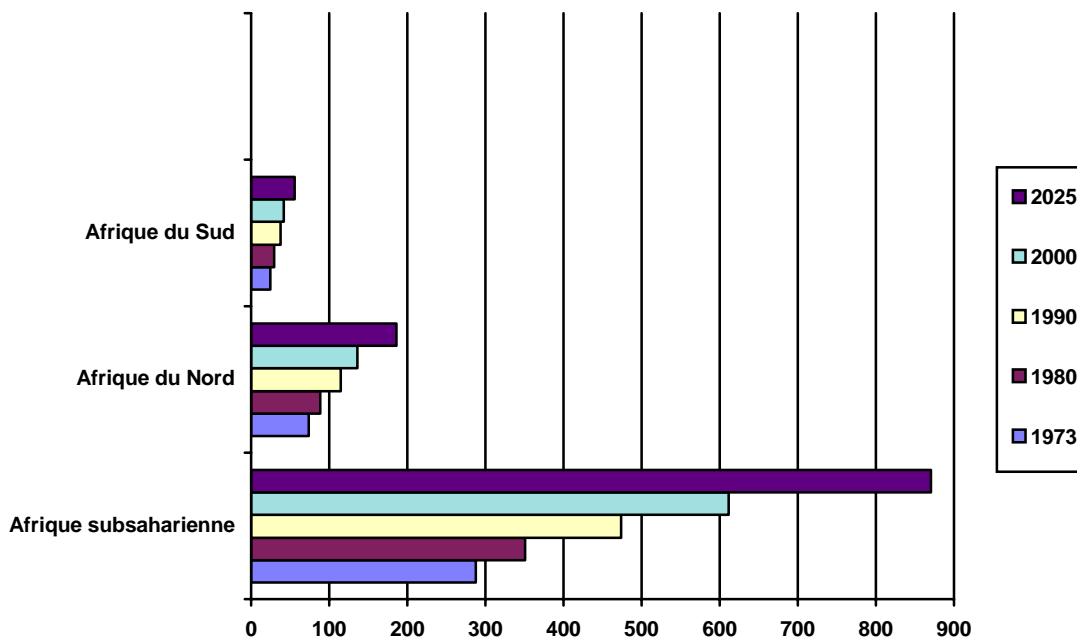
⁷ Extrait de: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993.

L'EMPLOI EN AFRIQUE

Croissance rapide de la population et stagnation de la production

L'Afrique est le continent qui connaît la croissance la plus rapide de sa population. Entre 1960 et 1991, le taux annuel de croissance démographique s'est établi à 2,9 % et l'on estime qu'entre 1991 et 2000 il se situera au niveau de 2,8 %, contre 1,9 % pour l'ensemble des PeD et 0,6 % pour les pays industrialisés. Or, il est évident que plus la population augmente plus le besoin de création d'emplois* est important.

Tableau 4/1 Croissance de la population en Afrique (en millions)



Source: Banque Mondiale; *African Development Indicators*; 1992.

Or, la production ne suit pas. Entre 1980 et 1990, le PNB* total de l'Afrique subsaharienne a crû de 1,8 % par an alors que la population s'accroissait au rythme de 2,8 %, si bien que le PNB* par habitant diminuait chaque année de 1,1 %. En 1960, le PIB* réel par habitant en Afrique subsaharienne représentait 14 % de celui des PI* ; en 1990, il n'en représente plus que 8 %.

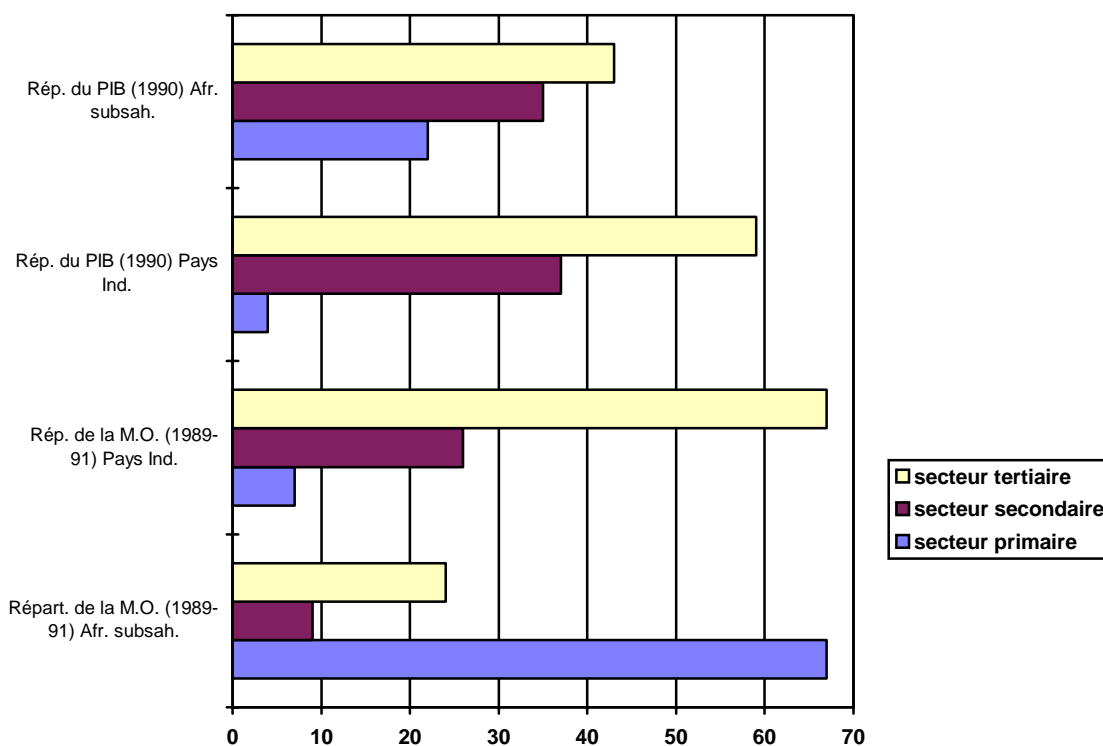
L'agriculture reste le secteur largement prépondérant

69 % de la population de l'Afrique subsaharienne vit en zone rurale, 67 % de la main-d'oeuvre travaille dans le secteur primaire* (essentiellement dans l'agriculture et un peu dans l'extraction

minière), mais celui-ci ne fournit que 22 % du PIB de ces pays. Cependant, son importance reste primordiale en matière d'exportation: l'Afrique n'exporte pratiquement que des matières premières agricoles et minérales et les recettes d'exportation servent en grande partie au remboursement de la dette.

Or, c'est dans le secteur primaire que les gains de productivité* sont les plus faciles à obtenir et que des pertes d'emploi sont à prévoir. Si elles ne peuvent être compensées par des créations dans les secteur industriel* - puisque le tertiaire* est déjà bien pourvu (voir FICHE 13) -, c'est à une extension des exclusions et du secteur informel* qu'il faut s'attendre.

Tableau 4/2 Répartition de la main d'oeuvre et du PIB par secteur d'activité



Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*, 1993.

Faiblesse de l'emploi salarié et croissance du secteur informel

La plupart des emplois en milieu rural ne sont pas des emplois salariés*. Environ les trois quarts de la population agricole sont constitués de petits exploitants qui vivent, bien souvent, en régime d'autosubsistance. Dix autres pourcents représentent les paysans sans terre qui doivent, pour survivre, s'engager comme ouvrier agricole ou pratiquer d'autres activités. Dans l'un et l'autre cas, ils n'ont que très rarement de véritables contrats de travail. Finalement, seule une petite couche de travailleurs agricoles qui sont employés dans de grandes exploitations produisant pour l'exportation ont des chances d'avoir de véritables contrats d'emploi.

La situation n'est pas plus brillante en milieu urbain. L'exode rural qui se poursuit à un rythme de 6 à 8 % par an ne débouche, la plupart du temps, que sur une augmentation du chômage* et une croissance du secteur informel (cfr. le DOSSIER PEDAGOGIQUE "Secteurs informels" du GRESEA). On estime que ce dernier assure environ 40 % des emplois en milieu urbain et qu'il est au moins deux fois plus important que l'emploi salarié. Cependant, le chômage continue à progresser (d'après les études de terrain, car les chiffres officiels sont quasiment inexistantes et de toute façon peu fiables), ce qui montre que le secteur informel ne peut absorber le trop-plein de demandeurs d'emploi. De plus, les conditions de travail (horaires, rémunérations, pas de sécurité sociale*, etc.) sont fréquemment à la limite, ou au-delà, de l'inhumain.

Le chômage en Afrique

Les statistiques du chômage en Afrique sont pratiquement inexistantes. Dans le dernier rapport du BIT^{*8}, les taux de chômage ne sont mentionnés que pour deux pays africains: 9,3 % en Afrique du Sud et 21,1 % en Algérie. Un rapport précédent (1992) du même organisme estimait que le chômage urbain en Afrique subsaharienne était de l'ordre de 18 %, à la fin des années '80, contre 10 % au milieu des années '70. Etant donné la situation économique de l'Afrique, il n'y a, malheureusement, pas de doute que ce taux se soit encore élevé depuis lors.

Sont particulièrement touchés les femmes et les jeunes: ces derniers, qui représentent un tiers de la population active, constituent bien souvent entre 60 et 75 % des chômeurs. Par ailleurs, le chômage touche de plus en plus des personnes instruites et même ceux qui disposent d'un diplôme d'enseignement supérieur ne sont plus à l'abri.

⁸ BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

Tableau 4/3 Le chômage selon le niveau d'études en Afrique, fin des années quatre-vingt

Pays	Niveau d'études			
	Néant	Primaire	Secondaire	Supérieur
Algérie (1989)	9.2	24.2	28.9	5.8
Tunisie (1989)	11.2	20.4	17.4	5.2
Ghana (1987-88)	3.4	7.6	13.5	14.7
Kenya [°] (1986)	13.5	15.6	22.2	5.4

[°] En zones urbaines

Source: BIT; *L'emploi dans le monde*; 1992.

Chute dramatique des revenus

La chute de l'emploi dans le secteur moderne* s'est accompagnée d'une chute importante des salaires. Il existe peu de données fiables, dans ce domaine également, mais d'après le BIT, "*par rapport à 1975 ... la baisse a été terrible: 50 %, par exemple, au Kenya (entre 1975 et 1980, car après il y eut une stabilisation: voir Tableau 4/3), près de 80 % en Tanzanie. La chute a été très forte dans le secteur public**. Selon une étude du BIT sur les rémunérations dans la fonction publique de quatorze pays d'Afrique, les traitements de départ ont tous baissé entre 1975 et 1985 de moitié en moyenne pour les traitements les plus bas et de près des deux tiers pour les traitements les plus élevés. Les salaires minimaux ont diminué, en général, de 50 à 70 %."⁹

Depuis 1980 ils se sont quelque peu relevés, mais dans certains pays seulement, la tendance majoritaire restant à la baisse.

⁹ BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

Tableau 4/4 Taux annuels de croissance des salaires (1980-89) dans quelques pays africains

Pays	Croissance des salaires par an (%)	Pays	Croissance des salaires par an (%)
Ghana	7.8	Malawi	-0.8
Zambie	6.5	Egypte	-2.1
Libéria	1.7	Maroc	-3.6
Niger	0.4	Botswana	-5.7
Ethiopie	0.1	Madagascar	-8.3
Kenya	0.1	Tanzanie	-12.7
Kenya	-0.1		

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993.

Les systèmes de sécurité sociale

Alors que les pays africains connaissent une situation dramatique en matière d'emploi, les systèmes de sécurité sociale (voir FICHE 12) sont totalement incapables de faire face à cette situation. D'une part, les budgets qui leur sont alloués sont ridiculement bas et les Programmes d'Ajustement Structurel* du FMI* incitent à les diminuer encore plus et, d'autre part, les travailleurs du secteur informel en sont, par définition, exclus.

Tableau 4/5 Dépenses de prestations de sécurité sociale en pourcents du PIB (1980-89)

Pays	% du PIB	Pays	% du PIB
Maurice	5.6	Burundi	0.7
Tunisie	3.6	Bénin	0.6
Gabon	2.0	Kenya	0.6
Maroc	1.5	Côte d'Ivoire	0.5
Djibouti	1.4	Mali	0.5
Ethiopie	1.4	Burkina Faso	0.4
Sénégal	1.4	Niger	0.3
Egypte	1.1	Rwanda	0.3
Togo	0.8	Zimbabwe	0.1

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993.

A titre de comparaison, la moyenne des dépenses de prestations de sécurité sociale atteignait 14,1 % dans les pays industrialisés, s'échelonnant de 4 % en Israël et 6 % au Japon à 27,8 % au Danemark et 33,7 % en Suède.

Les institutions de Bretton Woods* en Afrique

L'Afrique est le continent où les institutions de Bretton Woods, c'est-à-dire le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale* (BM) sont les plus dominantes. Elles accordent des prêts aux pays du Tiers Monde, mais en y imposant certaines conditions qui ont trait, essentiellement:

- à la diminution des budgets de l'Etat y compris, dans certains cas, ceux de la santé et de l'éducation,
- à la privatisation des entreprises publiques de production de biens et de services,
- à l'abandon des systèmes de subvention des produits de base (céréales, sucre, huile, ...),
- à la mise en place de mesures visant à assurer de bas coûts de production, y compris via la baisse des salaires,
- au développement des productions destinées à l'exportation afin de se procurer les devises nécessaires au remboursement de la dette.

Ces politiques dites *d'Ajustement Structurel* ont de lourdes répercussions sur l'emploi et sur la qualité des emplois: licenciements dans la fonction publique et les entreprises privatisées, baisse des salaires, détricotage des quelques conquêtes sociales là où il y en avait, priorité accordée aux activités d'exportation au détriment de la production orientée vers le marché local, etc.

La dévaluation du franc CFA* (lié au Franc Français et en circulation dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest) de 50 % est un exemple du pouvoir de ces institutions, car ce sont elles qui l'ont imposée. Du jour au lendemain, les prix des produits importés ont doublé alors que les salaires restaient au même niveau; or, on sait qu'en Afrique, l'importation est souvent le seul moyen de se procurer certains biens, non seulement de consommation, mais surtout de production (les équipements).

Les Afriques

Les données reprises dans cette fiche ne font pas la distinction entre trois sous-ensembles qui ont chacun leurs spécificités: l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et, à l'intérieur de celle-ci, l'Afrique du Sud.

Les situations sont, cependant, fort différentes. L'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud sont beaucoup plus industrialisées et pourvues d'infrastructures de transport, de communication, ... Des pays comme ce dernier ou la Tunisie (où les zones franches* s'étendent rapidement) sont beaucoup plus intégrés dans l'économie internationale. Encore fortement basés sur l'exploitation de matières premières - pétrole en Afrique du Nord, minerais et diamants en Afrique du Sud - ils sont, malgré tout, largement dépendants des cours mondiaux qui se fixent dans les pays du Nord.

L'Afrique du Sud est vue, par certains, comme un pôle de développement potentiel pour l'ensemble de la région australe, mais il est encore trop tôt pour pouvoir être sûr qu'elle parviendra à dépasser ses contradictions internes.

L'EMPLOI EN ASIE

Une situation très contrastée

Plus que les autres continents, l'Asie présente une très grande diversité de situations économique, sociale, politique, culturelle, etc.

Géographiquement, on peut classer les pays d'Asie suivant les catégories suivantes:

- Etats Arabes d'Asie: Arabie saoudite, Koweït, Oman, Bahrein, Syrie, Irak, Jordanie, ...;
- Etats d'Asie de l'ex-URSS: Kazakhstan, Azerbaïdjan, Tadjikistan, ... (on se reportera à la [FICHE 3](#): L'emploi* dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS);
- Asie du Sud: Inde, Pakistan, Bangladesh, Iran, Sri Lanka, Afghanistan, ...;
- Asie de l'Est: Chine, les deux Corées, Hong Kong, Mongolie;
- Asie du Sud-Est: Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Cambodge, Vietnam, Laos, Myanmar (ex-Birmanie), ...

En termes d'état de développement socio-économique, on utilise, d'habitude, la classification suivante, qui a le mérite de regrouper des pays plus semblables de ce point de vue, mais qui en laisse beaucoup d'autres à l'écart:

- la Chine;
- les principaux pays du sous-continent indien: Inde, Pakistan, Bangladesh et Sri Lanka;
- les Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) ou "Dragons": Corée du Sud, Taïwan, Singapour et Hong Kong;
- les "Tigres*" (encore appelés les "petits dragons*"): Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines;
- les autres pays d'Asie.

Le [Tableau 5/1](#) montre que la fracture principale ne s'établit pas en termes de richesse ou de PNB* par habitant, mais bien en termes de croissance*: à l'exception des Philippines, tous les pays des quatre premiers groupes ont eu des taux de croissance supérieurs à 4,2 % par an depuis 1980, la moyenne se situant aux alentours de 6-7 %, la Chine (9,4 %) et la Corée du Sud (10,0 %) se plaçant en tête du peloton. Ces taux sont tout à fait exceptionnels comparés aux pays des autres continents et, surtout, à ceux d'Afrique et, dans une moindre mesure, d'Amérique latine. Il faut, cependant, rappeler que ces croissances ne se sont, jusqu'ici, traduites que très rarement en amélioration de la qualité des emplois et qu'elles ont été parfois obtenues au prix de dégâts sur l'environnement et même de pertes humaines: en Thaïlande, en Chine, etc.

Les membres du dernier groupe se trouvent, eux, dans une situation économique beaucoup moins favorable. Les données manquent pour plusieurs de ces pays, ce qui est déjà significatif en soi, et celles qui sont disponibles indiquent des taux de croissance beaucoup plus bas (sauf pour le Laos) et parfois négatifs pour certains pays producteurs de pétrole.

Tableau 5/1 PNB* et taux de croissance*

Pays	PNB/hab 1991	PNB/hab 1992	Taux annuel de croissance (%) 1980-1991
Chine	370	380	9.4
Inde	330	310	5.5
Pakistan	400	410	6.5
Bangladesh	220	220	4.2
Sri Lanka	500	540	4.0
Corée du Sud	6 350	6 790	10.0
Hong Kong	13 580	15 380	6.9
Singapour	14 140	15 750	7.1
Taïwan	8 670	9 750	n.d.
Thaïlande	1 650	1 840	7.8
Indonésie	610	670	5.8
Malaisie	2 520	2 790	5.6
Philippines	740	770	1.2
Arabie saoudite	7 900	7 940	0.4
Bahrein	7 150	n.d.	0.1
Cambodge	200	n.d.	n.d.
E.A.U.	22 180	22 220	-1.8
Iran	2 410	2 190	2.5
Laos	220	250	4.2
Qatar	15 040	n.d.	-6.6
Syrie	1 170	n.d.	1.4

Sources: BIT; *Le travail dans le monde*; 1994; PNUD; *Rapport mondial sur développement humain*; 1994; *Atlasco de poche*; Editions du Sérail; 1994.

La Chine

La Chine connaît une croissance très importante depuis de nombreuses années; en 1992, elle a atteint le taux de 12,8 %. Le développement est cependant fort inégal d'une région à l'autre: certaines zones côtières, c'est-à-dire celles qui profitent le plus des investissements étrangers, explosent littéralement sur le plan économique avec des taux de croissance annuelle de 30 % et plus. En fait, la Chine, ou du moins ces régions, "bénéficie" d'une deuxième phase de délocalisation* dans la mesure où de nombreuses entreprises transnationales* transfèrent leurs unités de production depuis les NPI* ou les petits dragons considérés, à présent, comme moins compétitifs en matière de salaires. Ceci se traduit par une ouverture progressive de la Chine au commerce international.

En termes d'emploi, on assiste à une diminution de l'importance du secteur public* qui n'emploie plus qu'environ 20 % de la main-d'oeuvre totale du pays. Le taux de chômage* officiel est faible: moins de 2,5 %, mais, comme dans d'autres pays du Tiers-Monde, les statistiques ne reflètent pas toujours la situation réelle. Par ailleurs, malgré cette croissance exceptionnelle, les salaires n'augmentent que lentement pour la grande majorité des travailleurs alors qu'une petite élite s'enrichit et que les inégalités augmentent rapidement. La Chine reste également un des pays où le travail forcé est le plus présent: on estime qu'une vingtaine de millions de prisonniers produisent, dans ces conditions, des biens destinés, en bonne partie, à l'exportation.

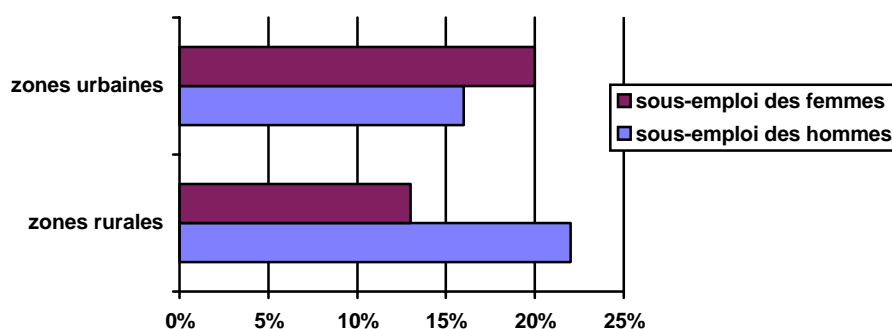
Le sous-continent indien

Sans atteindre les taux de croissance en vigueur dans les NPI, les pays du sous-continent indien connaissent une augmentation du PNB et du PNB / habitant non négligeable: entre 4,0 et 6,5 % par an. Malgré tout, le chômage et le sous-emploi* se maintiennent assez haut et la pauvreté ne régresse pas réellement.

Au Sri Lanka, le chômage touche plus de 14 % de la population active et plus de 6 % au Pakistan. En Inde et surtout au Bangladesh (moins de 1 %), ces taux sont très bas; mais, comme le dit l'OIT*, "il est rare qu'on observe un large phénomène de chômage déclaré, en raison de l'étendue de la pauvreté qui oblige la population à travailler coûte que coûte"¹⁰.

¹⁰ BIT; *L'emploi dans le monde*; 1994.

Tableau 5/2 Le sous-emploi en Inde



Source: BIT; *L'emploi dans le monde*; 1994.

Tout ceci entraîne la persistance d'une pauvreté importante, car l'excédent de main-d'oeuvre exerce une pression à la baisse des salaires. D'après le PNUD*, 28 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté au Pakistan, 39 % au Sri Lanka, 40 % en Inde et 78 % au Bangladesh.

L'agriculture reste le principal secteur pourvoyeur d'emploi, de 43 % au Sri Lanka à près de 70 % en Inde. Il y est, malgré tout, en diminution, mais les transferts se font, non pas vers le secteur industriel* qui reste faible, mais vers celui des services (voir FICHE 13). Or, ce dernier est un secteur où prolifèrent les activités peu productives et, dès lors, peu rémunératrices.

Les Nouveaux Pays Industrialisés

Ce sont les pays qui ont connu, avec la Chine, la plus forte croissance, non seulement en Asie, mais aussi dans le monde. La Corée du Sud espère, d'ailleurs, devenir membre de l'OCDE* (voir - FICHE 2), le club des pays riches, d'ici peu.

Cette croissance s'est traduite par une baisse du chômage dans ces pays qui se maintient à des niveaux de 2 à 3 %. Certains d'entre eux, la Corée, par exemple, font même face à une pénurie de main-d'oeuvre et ont recours à l'immigration. Il faut également reconnaître une hausse, certes contenue, des salaires. Cette baisse des avantages comparatifs liés au niveau des salaires et les phénomènes de délocalisation des activités intensives en main-d'oeuvre vers la Chine, le Viêt-Nam, etc., que cela entraîne, poussent ces pays à se réorienter vers des productions à haute valeur ajoutée et donc à investir dans la Recherche et Développement (R&D)*, jusqu'ici terrain réservé aux pays industrialisés.

Cependant, il ne faut pas non plus oublier que cette croissance a lieu dans des pays qui subissent un pouvoir politique très pesant et, parfois, dictatorial, avec tous les viols des droits de l'homme - y compris des droits économiques, sociaux et culturels - que cela implique.

Les petits dragons

Tout comme leurs grands frères, les petits dragons ont atteint une croissance forte de 6 à 7 %, sauf aux Philippines où elle est restée au niveau de 1,2 %. En fait, ces pays se sont lancés dans une course poursuite derrière les NPI qu'ils espèrent rattraper progressivement. Leurs atouts et leurs chances de réussite ne sont, cependant, pas identiques: la globalisation (voir [FICHE 7](#)) du système économique rend plus compliqué le contrôle des filières de production, les flux d'aide accordée aux NPI au nom de la lutte contre le communisme ne se renouvelleront pas, un certain protectionnisme des pays en développement n'est plus admis actuellement, etc.

On ne peut, cependant, nier le décollage économique des petits dragons qui se traduit par des taux de chômage officiels relativement faibles: 4 % en Malaisie, 2,6 % en Indonésie, 2,7 % en Thaïlande. A tel point que la Malaisie fait appel à l'immigration du Bangladesh, d'Indonésie et des Philippines pour travailler dans les plantations, dans le bâtiment et les travaux publics.

Tous ces pays connaissent une dualisation* importante entre zones urbaines et zones rurales: les premières bénéficient beaucoup plus des investissements, des améliorations de conditions de vie et de travail, etc., que les secondes. D'autre part, tout comme les NPI, les petits dragons restent sous la chape de pouvoirs politiques forts et subissent de nombreux viols des droits fondamentaux des êtres humains.

Les zones franches

"Une zone franche industrielle (ZFI) est une zone industrielle généralement clôturée ou physiquement isolée, qui offre des incitations spéciales aux industries d'exportation, avant tout l'importation hors taxes (la zone est située hors douane), un cadre réglementaire allégé, ainsi qu'un niveau d'imposition minimal ou nul. Des entreprises individuelles, bien que non situées dans une ZFI, peuvent aussi se voir accorder les avantages d'un régime franc"¹¹. Le cadre réglementaire dont il est question a trait aux salaires minimums, aux horaires et autres conditions de travail, à la liberté syndicale, etc.

L'Asie est le continent par excellence où se sont développées les zones franches industrielles.

La Chine se classe en tête, toute catégorie, avec environ 700 000 emplois liés à des activités d'exportation bénéficiant d'un régime franc, notamment dans les ZES (Zones Economiques Spéciales). La principale province d'accueil d'industries franches est le Guangdong qui regroupe trois ZES. Les sociétés de Hong Kong y auraient déjà investi dans 80 % des 4 000 entreprises à capitaux étrangers et contrôlèrent 65 % des 3,7 milliards de dollars de capital. Pour sa part, les investisseurs de Taïwan seraient présents dans 400 entreprises employant environ 100 000 personnes.

La Malaisie est également dans la course: 200 000 travailleurs sont occupés dans ses zones franches, ce qui la place en troisième position, derrière la Chine et le Mexique (500 000 emplois).

Les industries franches du Sri Lanka ont connu une croissance rapide qui a porté leurs emplois à plus de 140 000. La Thaïlande et l'Indonésie emploient l'une et l'autre plus de 100 000 personnes dans des ZFI spécialisées dans la production de biens à haute intensité de main-d'oeuvre*: textile, confection, chaussure, meuble, etc.

¹¹ Jean-Marie BURGAUD; "Les zones franches industrielles dans le monde"; *Problèmes économiques*, n°2355; 22 décembre 1993.

Les réseaux d'agents économiques

Une autre caractéristique des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est tient à la présence relativement forte de réseaux d'agents économiques. Ceux-ci incluent les réseaux d'entreprises construits autour des sociétés transnationales (voir [FICHE 7](#)) et qui rassemblent les filiales, les sous-traitants, les fournisseurs de biens et de services, etc.

Mais, et c'est là la caractéristique principale de ces pays, il y existe également un grand nombre de réseaux informels reliant entre eux des entreprises, des commerces, des organismes financiers, des indépendants, etc., sans lien juridique ou officiel. La diaspora chinoise, très présente dans tous ces pays, pas toujours en nombre mais bien souvent en terme de puissance économique, est à l'origine de la grande majorité de ces réseaux. Elle les utilise pour développer sa propre stratégie, pour profiter de la *division régionale du travail* (par analogie avec la division internationale du travail*) plaçant ici (à Hong Kong) ses intérêts financiers, là (à Taïwan) ses entreprises de pointe, là (en Malaisie) ses entreprises intensives en main-d'oeuvre, etc. C'est, à côté de la présence des transnationales, un des phénomènes qui facilitent les délocalisations en chaîne - de Taïwan en Thaïlande, puis de Thaïlande au Viet Nam, etc. -, le même réseau construit autour de la famille au sens large déplaçant ses pions d'un pays à l'autre.

Le travail des enfants

Le travail des enfants, y compris de moins de dix ans, est aussi particulièrement développé dans certains pays d'Asie: travail dans la confetion, dans la production de tapis et de chaussures, etc. On se reportera à ce propos à la [FICHE 14](#).

L'EMPLOI EN AMERIQUE LATINE

Chute du PNB* par habitant

La décennie des années '80 s'est caractérisée en Amérique latine par une chute continue du PNB par habitant. Parmi les 18 pays repris dans le tableau suivant, seuls quatre pays obtiennent une croissance* positive de cet indice.

Tableau 6/1 Taux annuel de croissance du PNB par habitant dans certains pays d'Amérique latine (1980-90)

Pays	Taux annuel de croiss. du PNB/hab. (%)	Pays	Taux annuel de croiss. du PNB/hab. (%)
Chili	1.1	Honduras	-1.2
Colombie	1.1	Parguay	-1.3
Brésil	0.6	Argentine	-1.8
Costa Rica	0.6	Panama	-2.0
Jamaïque	-0.4	Pérou	-2.0
El Salvador	-0.6	Vénézuela	-2.0
Equateur	-0.8	Guatémala	-2.1
Mexique	-0.9	Bolivie	-2.6
Uruguay	-0.9	Surinam	-5.0

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*, 1993.

Accentuation de l'exode rural

Depuis les années '60, l'Amérique latine connaît une augmentation rapide de l'exode rural. Alors qu'en 1960, 50 % de la population vivait en zone rurale, il n'y en avait plus que 34 % en 1980 et, au cours de la même période, la part de l'emploi agricole dans la main-d'oeuvre totale est passée de 49 à 32 %.

Tableau 6/2 Part de la main-d'oeuvre en agriculture par rapport à la main-d'oeuvre totale (en %)

Pays	M.O. en agric./M.O. totale		Pays	M.O. en agric./M.O. totale	
	1965	1989-91		1965	1989-91
Argentine	18	13	Honduras	68	36
Bolivie	54	47	Jamaïque	37	25
Brésil	49	28	Mexique	49	22
Chili	27	18	Nicaragua	56	46
Costa Rica	47	24	Panama	46	12
Cuba	33	24	Parguay	54	48
El Salvador	58	10	Pérou	49	35
Equateur	55	30	Rép. dominic.	59	46
Guatemala	64	48	Uruguay	20	15
Haïti	77	50	Vénézuéla	30	12

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*, 1993.

La situation du chômage*

Cet exode rural ne s'est pas accompagné de la création proportionnelle d'emplois* salariés dans le secteur moderne* de production (voir FICHE 13). On devrait donc s'attendre à une croissance importante du chômage dans les pays d'Amérique latine. Ce n'est pourtant pas vraiment le cas.

Tableau 6/3 Taux de chômage dans certains pays d'Amérique latine (1991-92)

Pays	Taux de chômage	Pays	Taux de chômage
Argentine [°]	7.0	Honduras	3.1
Bolivie	7.3	Mexique	2.8
Brésil [°]	4.9	Nicaragua	14.0
Chili	4.4	Panama	13.6
Colombie	9.1	Paraguay	5.3
Costa Rica	4.1	Pérou	5.8
El Salvador	7.9	Uruguay	11.9
Equateur	5.8	Vénézuéla	9.5

[°] Taux de chômage urbain.

Source: BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

Les chiffres sont beaucoup plus élevés dans les pays des Caraïbes: 16,4 % aux Antilles néerlandaises (1991), 14,8 % aux Bahamas (1992), 23 % à la Barbade (1992), 15,7 % à la Jamaïque (1990) et 18,5 % à Trinité-et-Tobago (1991).

De toute façon, les statistiques ne font pas apparaître certains aspects du chômage. C'est le cas, notamment, du phénomène du "travailleur découragé": en l'absence de services de l'emploi efficaces, de nombreux chômeurs ne s'inscrivent pas comme demandeur d'emploi car ils en sont découragés par l'ampleur même du chômage. Le taux réel est donc bien plus élevé qu'on ne le croit.

Chute continue des salaires

Si les statistiques de chômage ne sont pas aussi élevées, c'est également parce que l'"ajustement*" s'est réalisé en Amérique latine par une baisse dramatique des salaires. D'après le BIT^{*12}, entre 1980 et 1992, dans l'ensemble de l'Amérique latine, les salaires dans les industries manufacturières ont baissé de 7 %, ceux en vigueur dans le secteur de la construction de 12 %, ceux dans l'agriculture de 30 % et les salaires minimaux de 34 %. De plus, ces chiffres globaux recouvrent de très fortes différences entre les pays.

¹² BIT/PREALC (Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes; cité dans: BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

Tableau 6/4 Evolution des salaires dans les industries manufacturières (1985 = 100)

Pays	1989	1991	Pays	1989	1991
Argentine	72.9	78	Guatemala	85.9	63
Brésil	109.3	63.6	Honduras	81.5	93.6
Chili	113.5	123.9	Mexique	80.7	87.8
Colombie	104.2	100.5	Paraguay	120.1	98.3
Costa Rica	105.4	97.4	Pérou	57.4	59.2
El Salvador	42.8	34.5°	Uruguay	123.7	120.5

° En 1990.

Source: BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

Parmi les douze pays repris dans le tableau, seuls trois pratiquent des salaires plus élevés en 1992 qu'en 1985. Et encore, ne s'agit-il que de ceux en vigueur dans les industries manufacturières, relativement avantagées par rapport aux autres secteurs.

Extension du secteur informel

Un autre phénomène important concerne l'extension du secteur informel* ou non structuré. Ce dernier représentait 32 % de l'emploi non agricole, en 1992, contre 26 %, en 1980. Dans le même temps, la part du travail indépendant est passée de 19 à 23 %¹³ et celle de l'emploi dans les micro-entreprises de 15 à 22 %. Bien sûr, ces types d'emploi ne sont pas identiques, mais ils s'accompagnent presque toujours de conditions de travail et de rémunérations moins bonnes que celles rencontrées dans les grandes entreprises.

Or, l'emploi dans ces dernières est tombé de 44 % de l'emploi total, en 1980, à 31 %, en 1992. Engagées dans la course à la compétitivité et la recherche de la flexibilité*, celles-ci recourent de plus en plus souvent à la sous-traitance et au travail à domicile et multiplient les emplois temporaires et à temps partiel. Au Chili, par exemple, le nombre de travailleurs agricoles occasionnels a augmenté de 52 % entre 1976 et 1986. Et, qui dit emploi précaire, dit, en général, bas salaires. A Buenos Aires, dans les années '80, les travailleurs qui avaient un emploi précaire étaient payés 50 à 60 % moins cher que ceux qui avaient un emploi stable.

Faiblesse de la sécurité sociale*

L'état de "*en voie de sous-développement*" de nombreux pays latino-américains, les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI* et qui impliquent des coupes sombres dans les budgets

¹³ A titre de comparaison, la part de l'emploi indépendant dans le secteur non agricole était, en 1987, de 14 % au Royaume-Uni, 11 % en France, 8 % aux Pays-Bas, en Allemagne et aux Etats-Unis et 7 % au Canada (PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993).

sociaux et l'extension du secteur informel expliquent qu'une bonne partie de la population de ces pays ne soit couverte par aucun système de sécurité sociale.

Par ailleurs, et toujours sous l'impulsion du FMI, plusieurs pays de la région se sont engagés dans de strictes politiques néo-libérales qui se traduisent, entre autres, par des privatisations tout azimut. Le Chili en est le *meilleur exemple* et les systèmes de retraite y ont été transférés au privé, ce qui pénalise avant tout les travailleurs à bas salaire.

Tableau 6/5 Nombre d'assurés en % de la main d'oeuvre totale dans certains pays d'Amérique latine (1991)

Pays	Vieillesse	Maladie
Chili	95.1	61.3
Colombie	10.3	62.1
Cuba	79.3	79.3
El Salvador [°]	23.2	35.1
Equateur	30.3	26.3
Mexique	34.1	36.3
Nicaragua	22.1	13.9
Uruguay	69.3	46.8

[°] En 1992.

Source: BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

Seuls sept pays d'Amérique latine octroient des allocations de chômage d'un type ou d'un autre; mais, même dans ce cas, les programmes ne touchent qu'une petite partie de la population et les allocations sont très réduites. En Uruguay, pays de la région où le système de sécurité sociale est le plus développé, 10 % seulement des chômeurs touchaient des allocations bien inférieures au salaire minimum.

Augmentation de la pauvreté

La croissance du chômage, l'extension du secteur informel, la chute des salaires et la faiblesse des systèmes de sécurité sociale ont entraîné une augmentation de la pauvreté en Amérique latine. D'après le CEPAL^{*}, le pourcentage des pauvres par rapport à l'ensemble de la population est passé

de 41 %, en 1980, à 44 %, dix ans plus tard. A cette époque, il y avait 183 millions de pauvres. Leur nombre a surtout augmenté dans les centres urbains, dont le niveau de pauvreté s'est élevé de 30 à 36 %. Par contre, il est resté relativement stable dans les zones rurales; en fait, celles-ci ont exporté leur pauvreté via l'exode rural: sur les 34 millions de "nouveaux pauvres", 32 vivent dans les villes.

Mais, tous n'ont pas subi l'ajustement de la même manière. Pratiquement partout, les inégalités se sont creusées (voir FICHE 8), même dans les pays qui présentent une réussite, selon les critères du FMI. Ainsi, au Chili, le revenu réel des 20 % les plus pauvres a chuté de 3 % entre 1970 et 1988, alors que celui des 20 % les plus riches augmentait de 10 %. Ici aussi, le Chili est un bon exemple montrant qu'une augmentation des investissements et de la croissance n'entraîne pas automatiquement un recul de la pauvreté.

LES GRANDES EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES

Le Système Economique International évolue constamment, de façon continue, mais aussi, parfois, de façon plus brutale. Ces grandes évolutions ont, bien évidemment, des répercussions sur l'emploi, que ce soit en termes quantitatifs et/ou qualitatifs. Il n'est, cependant, pas possible de les analyser toutes ici et l'on se limitera aux plus importantes, dans le cadre de ce dossier: les évolutions technologiques, la globalisation de l'économie, les changements de l'organisation des entreprises, le rôle joué dans ces évolutions par les grands acteurs économiques et les institutions internationales.

A titre de précision, si ce sont les évolutions technologiques qui sont abordées en premier lieu, ce n'est pas parce qu'elles conditionneraient tout le reste ou, en d'autres mots, qu'il existerait un déterminisme technologique, mais pour une raison de logique de la présentation.

Les évolutions technologiquesL'accélération des évolutions

On a coutume de dire que notre époque est caractérisée par l'accélération des découvertes et des évolutions technologiques. Il est vrai qu'une bonne partie des produits que nous utilisons dans la vie professionnelle ou quotidienne, la façon dont ils sont fabriqués, les matériaux qui entrent dans leur composition, etc. n'existaient pas il y a quelques années ou quelques dizaines d'années: produits alimentaires, fibres textiles, équipements informatiques et de communication, etc. Chaque année, ou presque, sort une nouvelle génération d'ordinateur ou de téléviseur (stéréo, à son numérique, grand écran, interactif, à haute définition, etc.).

Graphique 7/1 Les différentes générations de microprocesseurs

Année d'introduction	Nombre de composants par circuits en milliers
1970	3
1973	10
1975	30
1978	120
1983	600
1986	3 000
1989	6 000
1992	30 000
1995	100 000

Source:FAST-CEE; *La globalisation de l'industrie électronique; 1991*

Pas de déterminisme technologique

Lorsque l'on examine le lien entre les nouvelles technologies et l'emploi (voir, à ce sujet, le DOSSIER PEDAGOGIQUE "Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), Croissance et Emploi" du GRESEA), il est intéressant de faire la distinction entre innovation de produit et innovation de procédé. Dans le premier cas, il s'agit d'offrir un nouveau produit - ou service - sur le marché, donc d'étendre celui-ci et, par suite, la production, ce qui entraîne, normalement, une augmentation de l'emploi. Dans le second cas, il s'agit de proposer le même produit ou un produit identique, mais fabriqué différemment ou intégrant d'autres matières de base ou composants. L'objectif est, ici, de diminuer les coûts des intrants ou de la fabrication, dans ce dernier cas en augmentant la productivité*. L'impact quantitatif sur l'emploi est alors négatif. Dans la réalité, ces deux types d'innovation sont, la plupart du temps, combinés puisque le lancement d'un nouveau produit fait appel à de nouvelles méthodes de production et que l'on profite généralement de l'adoption de nouvelles méthodes de production pour faire évoluer le produit lui-même.

Ceci montre qu'une technologie, une innovation technologique, n'est pas en soi bonne ou mauvaise en termes de quantité ou de qualité d'emploi; c'est la façon dont elle est mise en oeuvre et utilisée qui est déterminante.

Les Technologies de l'Information et de la Communication

Parmi les grandes familles de nouvelles technologies, celle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) joue un rôle particulier dans les grandes évolutions macroéconomiques, c'est pourquoi nous nous y attarderons quelque peu. Par contre, on laissera de côté les deux autres - les biotechnologies et les matériaux nouveaux -, dans le cadre de ce dossier, même si les liens avec l'emploi ne sont pas toujours négligeables¹⁴.

Les développements de l'informatique - qui traite les informations - et des télécommunications - qui les transmettent d'un point à un autre - et leur intégration croissante entraînent:

- la possibilité de transférer en temps réel les informations quelle que soit leur forme (de la voix, des données, des textes, des images animées ou non) et ceci sur les mêmes réseaux;
- la possibilité de les transmettre n'importe où via les réseaux terrestres, là où ils existent, ou les liaisons satellitaires, ailleurs;
- à un coût de plus en plus faible et de moins en moins dépendant de la distance¹⁵.

Quelles sont les nouvelles opportunités que cela apporte ? En voici quelques exemples (on en trouvera beaucoup d'autres, plus détaillés et mieux analysés, présentant des impacts positifs ou négatifs en matière d'emploi sur le plan quantitatif et qualitatif, dans le dossier TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, CROISSANCE ET EMPLOI, déjà mentionné).

¹⁴ Il est clair que la mise au point et la production de matériaux nouveaux susceptibles de se substituer aux matériaux classiques (métal, bois, fibres naturelles, etc.) ont des répercussions sur l'emploi dans certaines filières et, surtout, dans certains pays monoproducteurs de matières premières du Tiers Monde.

¹⁵ La distance parcourue par l'information sur une liaison via un satellite géostationnaire, situé à 36 000 kms de la terre, varie peu en fonction de l'éloignement terrestre: l'aller et retour jusqu'au satellite représente, au minimum, 72 000 kms, le reste est, dès lors, marginal.

- Les services basés sur ces technologies facilitent la gestion des sociétés qui disposent d'unités de production dispersées de par le monde, tout en assurant une gestion stratégique centralisée par la remontée des informations vers le siège central. Ce dernier est ainsi le seul à avoir une vue d'ensemble du groupe et à savoir où il faut (dé)placer ses pions pour obtenir un profit maximal.
- Seules ces technologies permettent les mouvements internationaux de capitaux spéculatifs que l'on connaît actuellement (+/- 1 000 milliards de dollars **par jour**) et permettent de le faire en continu: lorsque la bourse de New-York se ferme, celle de Tokyo s'ouvre, et les opérateurs de Londres peuvent passer de l'une à l'autre.
- Elles permettent, également, de délocaliser* certaines activités de service alors que l'on croyait, jusqu'à récemment, que ce phénomène se limiterait à la production de biens. C'est ainsi que Swissair fait effectuer sa comptabilité en Inde où le coût de la main-d'oeuvre est bien moins élevé et les conditions sociales bien moins bonnes qu'en Europe.
- Une entreprise irlandaise qui développe des logiciels informatiques a créé une filiale aux Etats-Unis. Lorsque le personnel irlandais a terminé son travail, il l'envoie outre Atlantique où les informaticiens reprennent le travail là où il en est et le renvoient à leur tour, à la fin de la journée américaine, en Irlande. Le travail s'effectue ainsi en continu, sans que les employeurs doivent payer des horaires de nuit.

La globalisation

(On utilisera dans ce texte le terme *globalisation* et non celui de *mondialisation* dans la mesure où, comme on le verra plus loin, des couches entières de population - les exclus - et des pays pratiquement dans leur totalité - la plupart des pays d'Afrique subsaharienne - ne participent en rien à ce phénomène.)

Les TIC sont un des éléments, parmi d'autres, qui permettent la *globalisation* du système économique international. Mais que recouvre, en quelques mots, cette notion?

Tout d'abord, la globalisation n'est pas qu'une internationalisation accrue du système économique; c'est une nouvelle étape de ce processus. Les étapes précédentes concernaient les échanges matériels (qui remontent à l'antiquité, souvenons-nous en), les transferts de capitaux (déjà pratiqués, entre autres, par les *Lombards* dès le XVIème siècle) et les implantations de filiales à l'étranger (fin XIXème - début du XXème siècle). Bien évidemment, chacune de ces étapes ne supprime pas la précédente, mais s'y ajoute et la renforce.

L'étape actuelle de la globalisation se caractérise par le fait que les acteurs économiques voient le monde comme un seul marché potentiel et une seule aire de production. Un seul marché signifie que les mêmes produits se retrouvent partout. Ainsi, les différences entre les voitures américaines et européennes, par exemple, s'estompent progressivement; on pourrait faire la même constatation pour de nombreux autres produits. Mais, l'existence d'un seul marché nécessite que les marchés nationaux deviennent de plus en plus homogènes; d'où la tendance à viser prioritairement la couche aux plus hauts revenus de la population des différents pays, dans la mesure où celle-ci est déjà relativement homogène: ils lisent les mêmes journaux (le *Financial Times*, ...), regardent les mêmes chaînes de télévision (CNN, ...), boivent les mêmes alcools, roulent dans les mêmes voitures, etc.

Bref, un cadre argentin a un mode de vie et des habitudes de consommation beaucoup plus proches de celles d'un cadre canadien que de celles du paysan qui vit à quelques kilomètres de chez lui. Quant à ceux qui ne rentrent pas dans le cadre de ce marché homogène, ils en sont exclus, qu'il s'agisse de pays entiers (d'Afrique subsaharienne, par exemple) ou de couches de la population (les chômeurs, les pauvres, les exclus, ...) dans tous les pays.

Une seule aire de production signifie, quant à elle, qu'un produit ne peut plus être rattaché à un pays de production spécifique. Que voudrait encore dire le *made in ...* lorsque la Recherche et Développement* qui a donné lieu à ce produit a été menée dans un premier pays, la conception des *nouveaux* matériaux brevetée dans un deuxième, les composants fabriqués dans un troisième, l'assemblage réalisé dans un quatrième, la campagne de publicité conçue dans un cinquième, etc.? En quoi les chaussures NIKE, fabriquées en Chine, sont-elles américaines ou les ordinateurs TOSHIBA, fabriqués en Malaisie, japonais?

Comme rappelé plus haut, cette nouvelle étape ne supprime pas les précédentes mais les renforce, et ne touche pas l'ensemble des gens et des pays. De plus, nous n'en sommes qu'au début; seuls quelques acteurs, surtout les plus puissants et dans les secteurs de pointe, sont réellement impliqués dans ce processus. Enfin, il est évident que la globalisation se conçoit difficilement sans recours important aux TIC pour connaître et influencer l'évolution du marché, pour gérer une production dispersée ainsi que pour gérer des actifs financiers importants.

Globalisation, transnationales et emploi

Les acteurs économiques impliqués dans ce processus de globalisation sont, par définition, des transnationales (pour une analyse détaillée des transnationales* et de leur rôle sur l'emploi, voir le dossier pédagogique DELOCALISATIONS ET CLAUSES SOCIALES).

Mais la globalisation exige, pour pouvoir se développer, un cadre favorable au libre-échange (d'où les accords du GATT*), à la liberté des mouvements de capitaux (d'où le rôle du Fonds Monétaire International - FMI*) et une dérégulation* maximale en matière économique (d'où les hymnes à la libéralisation, à la privatisation et, plus généralement, au retrait de l'Etat) et sociale (d'où les discours sur la flexibilisation* du marché du travail et les attaques sur la sécurité sociale*).

En matière d'organisation des entreprises, la globalisation favorise la multiplication des entreprises-réseau et des réseaux d'entreprises.

Les premières se créent par *externalisation* de toute une série d'activités traditionnelles de l'entreprise, depuis les prestations de certains services (comptabilité, conseil juridique, bureau d'étude, etc.) jusqu'à la production de composants, de produits intermédiaires et même du produit fini. Toutes ces activités sont alors réalisées par des unités plus ou moins indépendantes, des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs exclusifs, des franchisés, etc., l'entreprise elle-même se limitant à organiser ce réseau, à en définir la stratégie et à localiser la plus-value en fonction de ses intérêts. NIKE, pour reprendre cet exemple, n'emploie directement en Asie, c'est-à-dire là où elle fabrique la quasi totalité de ses chaussures, que "610 personnes pour délivrer les licences et veiller à la qualité, aux délais et au prix des produits, 610 personnes qui surveillent environ 75 000 ouvriers fabriquant des NIKE dans tout le continent"¹⁶.

¹⁶ *Alternatives Economiques*; Septembre-Octobre 1993.

Quant aux réseaux d'entreprises, ils se constituent soit de façon permanente, soit pour une occasion particulière. Dans le premier cas, ils passent la plupart du temps par la prise de participation d'une société dans une autre (par exemple, du groupe français HAVAS dans la Compagnie Luxembourgeoise de Télévision-CLT) ou par la création de *joint ventures*, c'est-à-dire d'une filiale détenue en commun par deux ou plusieurs sociétés (par exemple, MOBILE UNIT, la société qui gère le réseau de téléphonie en Belgique et qui appartient à Belgacom, pour 75 %, et à PacTel, société américaine, pour 25 %). Dans le second cas, deux ou plusieurs sociétés joignent leurs forces en vue d'atteindre un objectif précis et limité dans le temps. La quasi totalité des projets de Recherche et Développement (R&D) financés par la Commission européenne sont construits sur ce modèle. De cette façon, Philips, Thomson et Nokia se sont associés pour travailler ensemble sur la TéléVision à Haute Définition (TVHD) dans le cadre du programme EUREKA*.

En additionnant les deux types, on obtient des réseaux où des entreprises, par ailleurs concurrentes entre elles, sont en fait reliées par toute une série de relations d'association et/ou de collaboration.

Schéma 7/2 Le réseau de relations autour d'IBM, Mitsubishi, etc.

En termes d'impacts sur l'emploi, la création d'un réseau autour d'une entreprise implique que celle-ci peut se créer une zone d'action très étendue sans pour cela devoir employer directement un nombre important de travailleurs. Cela diminue le rapport de force social et les moyens de contrôle de ces derniers et cela marginalise ceux qui travaillent dans les unités satellites du réseau. De plus, dans la mesure où l'entreprise au centre du réseau a des liens relativement lâches avec ces satellites (un sous-traitant, un partenaire dans une collaboration, etc.) elle peut les rompre plus facilement et donc profiter, plus ou moins immédiatement, des opportunités de dumping* - social, fiscal, écologique, ... - en s'attachant *ailleurs* de nouveaux satellites.

CROISSANCES DES INEGALITES

Les inégalités dans le monde

En 1960, les 20 % les plus riches des habitants de la planète disposaient de revenus 30 fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres. En 1990, les revenus des 20 % les plus riches étaient 60 fois plus élevés. Et encore, cette comparaison repose sur la répartition des revenus entre pays riches et pays pauvres. Si l'on tient compte de la mauvaise répartition des revenus nationaux (à l'intérieur de chacun des pays), les 20 % les plus riches de la population mondiale ont au moins 150 fois plus de moyens que les 20 % les plus pauvres.

Tableau 8/1: Economie mondiale en 1990. Répartition par tranche de revenus

	Revenus	Commerce	Investis. Intérieur	Epargne Intérieure
20 % les plus pauvres	1.4	0.95	1.25	0.98
2 ^{ème} 20 %	1.85	1.35	2.62	2.53
3 ^{ème} 20 %	2.3	2.53	2.92	2.59
4 ^{ème} 20 %	11.75	13.94	12.65	13.39
20 % les plus riches	82.7	81.23	80.56	80.51

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993.

Les inégalités à l'intérieur des pays

Les écarts de revenus à l'intérieur des pays sont considérables. C'est au Brésil que les disparités entre les revenus des divers groupes de population sont les plus grandes: les 20 % les plus riches de la population disposent d'un revenu par habitant 26 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres.

Les pauvres ont un accès limité au crédit, aux capitaux, aux techniques et aux autres moyens de production de leur pays. N'étant pas considérés comme solvables, ils sont souvent obligés de s'adresser aux prêteurs et au secteur informel* pour la satisfaction de leurs besoins. La situation est semblable, si ce n'est pire, au niveau international. Les 20 % les plus pauvres ne reçoivent que 0,2 % du total des prêts consentis par les banques commerciales et 1,3 % des investissements mondiaux, leur contribution au commerce mondial ne s'élève qu'à 1 % et leur part du revenu mondial n'est que de 1,4 %.

Les inégalités entre groupes de population

Aux Etats-Unis, où tous *sont nés libres et égaux*, la différence entre Blancs et Noirs est flagrante. Si les Etats-Unis étaient divisés en deux *pays*, celui ayant une population exclusivement blanche occuperait la première place dans la classification selon l'indicateur de développement humain (IDH, défini par le PNUD*), tandis que le pays à population noire ne viendrait qu'en 31^{ème} position.

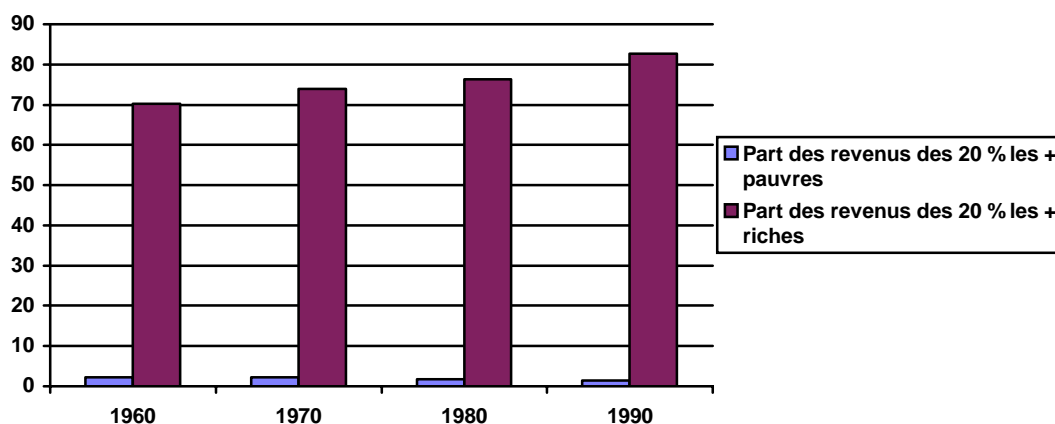
Dans les campagnes, le revenu par habitant représente, dans bien des pays, la moitié environ de celui enregistré dans les villes. En outre, les populations rurales ont beaucoup moins accès aux services publics.

Dans la plupart des pays latino-américains, le régime foncier est notoirement biaisé en faveur des riches. L'inégalité est conventionnellement mesurée par le *coefficient de Gini* qui varie de zéro (répartition absolument égalitaire) à un (tout est la propriété d'une seule personne). Dans de nombreux pays d'Amérique latine, le coefficient de Gini appliqué à la répartition des terres est de l'ordre de 0,8: 0,84 en Uruguay et au Panama; 0,86 au Brésil; et 0,94 au Paraguay.

En Egypte, les 20 % des propriétaires les plus riches ont toujours la haute main sur 70 % des terres agricoles.

Accentuation des écarts

Tableau 8/2: Evolution des taux de participation aux revenus des 20 % les plus riches et des 20 % les plus pauvres



Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1993.

Au Chili, entre 1970 et 1988, le revenu réel des 20 % les plus pauvres a chuté de 3 %, tandis que celui des 20 % les plus riches a augmenté de 10 %.

Tableau 8/3: Accentuation des écarts économiques entre les régions

	Population mondiale		PNB mondial		% des prêts des banques commerciales		investis. privés étrangers	
	1960	1989	1960	1989	1970	1989	1970	1989
Afrique subsaharienne	7.1	9.5	1.9	1.2	0.3	0.3	24.8	15
Asie du Sud	19.8	22.7	3.1	2.8	0.1	0.1	1.5	3.1
Asie du S-E	8.8	9.9	1.7	2.9	5.7	12.8	11.7	33.3
Chine	21.8	21.6	3.0	2.0	0.4	0.2	11.8	7.0
Etats arabes	3.9	5.0	0.5	2.5	1.5	2.4	9.8	13.2
Amérique latine et Caraïbes	7.1	8.4	4.7	4.4	9.8	6.4	40.4	28.4
PED	68.5	77.1	15.9	15.8	8.8	22.2	100	100
PMA	6.8	8.4	1.0	0.5	0.2	0.1	1.7	2.2
PI°	31.5	22.9	84.1	84.2	91.2	77.8		

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*, 1993.

Un phénomène global

Les inégalités ont toujours existé. Qu'il y ait eu croissance des inégalités au cours de certaines périodes dans tel ou tel pays ou dans tel ou tel ensemble régional, n'est pas non plus exceptionnel. Par contre, que ce phénomène soit aussi répandu n'est pas *habituel*. L'existence d'un modèle socio-économique devenu hégémonique depuis l'écroulement du mur de Berlin, d'une part, et du modèle *tiers-mondiste* de sortie du sous-développement, d'autre part, et la *globalisation* de l'économie (voir FICHE 7) n'y sont pas étrangers. Ces phénomènes de paupérisation et d'exclusion de couches de la population apparaissent dans pratiquement tous les pays en même temps, car le dogme de la compétitivité* est devenu universel et les mécanismes de dé-régulation* sociale partout semblables.

Et ces mêmes mécanismes entraînent les mêmes répercussions, à des degrés divers, bien sûr. Prenons l'exemple de la dette. De nombreux pays du Tiers Monde ploient sous le fardeau de la dette, qui entrave considérablement leur développement. Mais, en Belgique, un feuillet distribué à tous les contribuables pour les responsabiliser, signale que 27 % des impôts servent à payer les

intérêts de la dette publique, contre 22 % consacrés aux dépenses sociales. Dans l'un et l'autre cas, ce sont les membres de la population, qui n'en ont pas toujours tous réellement profité, qui sont mis à contribution pour rembourser la dette aux détenteurs de capitaux dont les revenus n'ont, eux, cessé de croître pendant les *années de crise*.

Les moyens de réduire les inégalités internationales

Les Etats-Unis *réinvestissent* près de 15 % de leur revenu national* dans les services sociaux, les indemnités de chômage et la sécurité sociale* par le biais du budget de l'Etat. En Suède, ce chiffre atteint 30 %, et même dans beaucoup de pays en développement, il se situe entre 5 et 15 % de leur PIB*.

Mais il n'existe aucun système permettant de redistribuer efficacement les revenus au niveau mondial. Ce qui s'en rapproche le plus est l'Aide Publique au Développement* (APD). Elle est, toutefois, terriblement défectueuse à maints égards.

Volume. Les pays membres de l'OCDE* n'accordent actuellement à l'APD que 0,35 % du total de leur PNB*, alors que l'objectif international est de 0,7 %.

Equité. Deux pays riches seulement, à savoir les Etats-Unis et le Japon, sont responsables à 80 % du déficit actuel par rapport à cet objectif global de 0,7 % du PNB, ce qui correspond à 51 milliards de dollars.

Distribution. Les 10 pays où sont concentrés 70 % des populations les plus pauvres de la planète ne reçoivent qu'un quart du montant total de l'aide. Ceux qui consacrent des sommes élevées au secteur militaire se voient accorder environ deux fois plus de soutien que ceux qui dépensent modérément dans ce domaine. L'APD ne va pas non plus aux problèmes humains qui devraient avoir la priorité. Les programmes d'éducation de base, de soins de santé primaire, d'approvisionnement en eau potable, de planification familiale et de nutrition ne se voient attribuer que 10 % de l'APD multilatérale - via les institutions multilatérales - et 6,5 % de l'APD bilatérale - entre deux pays.

Les principes qui viennent d'être énoncés au plan international sont, évidemment, tout aussi valables pour répondre à la croissance des inégalités à l'intérieur de chacun des pays.

LA QUALITE DES EMPLOIS

La qualité de l'emploi* pour les travailleurs

Les principaux éléments qui déterminent la qualité de l'emploi pour les travailleurs sont les suivants.

La sécurité de l'emploi

Une première distinction sépare les indépendants qui, par définition, n'ont pas de contrats de travail avec un employeur et les salariés qui, eux, en ont. Les premiers ne jouissent d'aucune sécurité d'emploi, mais peuvent considérer que ce désavantage est compensé par une plus grande liberté en matière d'organisation du travail, d'horaires, de responsabilité, etc.

Pour les seconds, le contrat peut être à durée indéterminée, sans limite dans le temps fixée à l'avance, ou à durée déterminée, pour un ou plusieurs jours, mois ou années. Tous prévoient cependant, du moins en théorie, des conditions de licenciement; la sécurité de l'emploi dépend donc largement de ces conditions: quand un licenciement est-il licite ou non, quel préavis doit être respecté, quelles sont les indemnités éventuelles, etc.

La rémunération

La rémunération est, évidemment, un élément essentiel de la qualité d'un emploi. Elle dépend, d'une part, de la productivité* du travail (quantité de biens produits ou de services prestés par unité de temps), mais aussi des rapports de force entre les acteurs sociaux*: il faut que le travailleur soit en situation de défendre ses intérêts. Or, tant des facteurs internes (par exemple, la capacité d'organisation et de négociation des travailleurs et de leurs organisations - syndicats) que des facteurs externes (par exemple, un haut taux de chômage affaiblit le pouvoir de négociation des travailleurs) déterminent ces rapports de force.

En termes de qualité de l'emploi, il est important de faire la distinction entre les rémunérations en fonction du temps de travail, les rémunérations à la tâche (en fonction du nombre de biens produits ou de services prestés) ou les systèmes mixtes.

Le temps de travail

Le temps de travail inclut, ici, le nombre total d'heures à travailler par an, le nombre total d'années à travailler dans sa vie active, mais aussi les horaires de travail et les rythmes de travail. Interviennent, donc, la flexibilité des horaires (possibilité de commencer et de terminer le travail dans certaines plages horaires), la durée des prestations par jour et par semaine, le travail de nuit éventuel, les vacances et congés, l'âge de la retraite, etc. Le rythme du travail, c'est-à-dire les cadences, est tout aussi important, car on peut exiger qu'un travailleur "fasse plus" dans le même laps de temps, ce qui influe, bien sûr, sur la qualité de l'emploi.

Les conditions de travail

Les conditions de travail, qui englobent essentiellement les normes de sécurité et d'hygiène, sont un autre élément qui conditionne la qualité de l'emploi pour les travailleurs. En effet, certaines activités de production de biens, mais aussi de services (un travail prolongé face à un écran d'ordinateur, par exemple) peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé si des précautions élémentaires ne sont pas prises. Ce n'est pas le seul contenu du travail qui doit être pris en considération; les horaires ou les cadences imposées peuvent interdire, dans la pratique, le respect de normes adéquates de sécurité et d'hygiène.

Les droits sociaux liés à l'emploi

Certains emplois ne sont assortis d'aucun droit social. Le travail en noir ne donne pas droit, par définition, à la sécurité sociale* ou à tout autre garantie sociale (salaire minimal, conditions de licenciement, etc.). D'autres ne garantissent que certains droits. Ainsi, sauf exception, un emploi d'indépendant ne donne pas droit à percevoir des allocations de chômage* en cas d'inactivité involontaire.

La qualité de l'emploi dans les Pays Industrialisés

Profitant de rapports de force favorables dus, entre autres, au fait que les profits dépendent de moins en moins du facteur travail (c'est ce qu'on appelle la croissance* sans emploi) et qu'il existe une importante armée de réserve constituée par les chômeurs et les sous-employés, les grands acteurs économiques relayés par leurs amis politiques prônent une flexibilisation* à tout égard de l'emploi. Celle-ci revient à s'attaquer fermement aux différents éléments qui conditionnent la qualité de l'emploi.

En matière de sécurité d'emploi, tous les pays industrialisés connaissent:

- une croissance des *faux indépendants*. Plutôt que d'engager quelqu'un sous statut de salarié, on le force à devenir indépendant, même si on lui garantit une certaine quantité de travail; ce qui diminue les charges sociales du commanditaire, assouplit les conditions pour mettre fin au travail (on ne peut pas parler de licenciement d'un indépendant), facilite la rémunération à la tâche, etc.;
- un assouplissement des dispositions en matière de licenciement. Comme le dit l'OCDE*, il faut "*assouplir les restrictions en matière de licenciement prévues par la loi dans les pays où les dispositions actuelles semblent compromettre gravement la restructuration économique et les chances d'accès à l'emploi des nouveaux venus sur le marché du travail*"¹⁷;
- une multiplication des statuts précaires liés, notamment, à ce qu'on appelle le *traitement social du chômage*. Ces statuts ne reprennent pas, la plupart du temps, les mêmes conditions que les statuts normaux que ce soit en matière de rémunération, de retraite, etc.;
- une déréglementation des contrats à durée déterminée. Dans l'Union Européenne, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, le Portugal et l'Espagne ont tous assoupli les règles en cette

¹⁷ OCDE; *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*; Paris, 1994.

matière pour les employeurs. Dans ce dernier pays, alors que ces contrats étaient l'exception jusqu'il y a quelques années, 25 % des salariés travaillent actuellement sous contrat à durée déterminée¹⁸;

- une diminution importante des *emplois à vie*. Bien que cette expression soit exagérée, il est certain que, dans de nombreux pays, les agents de la fonction publique jouissaient d'une plus grande stabilité d'emploi que la moyenne des travailleurs. La volonté de réduire les budgets de l'Etat, d'une part, et la privatisation de nombreuses entreprises publiques, d'autre part, ont sensiblement diminué le nombre de travailleurs dépendants des pouvoirs publics. De toute façon, ceux qui le restent n'ont plus les mêmes garanties de stabilité d'emploi qu'auparavant. Au Japon, pays considéré comme LA référence pour sa politique d'emplois à vie (qui n'a, d'ailleurs, jamais été d'application que dans les grandes entreprises, mais pas dans les PME*), la stabilité de l'emploi est fortement remise en question et les carrières qui se déroulent dans une seule et même entreprise sont de moins en moins fréquentes.

En matière de temps de travail, on constate deux tendances: une tendance à l'allongement du temps global de travail, d'une part, et une croissance des emplois à temps partiel, d'autre part.

En effet, alors que fleurissent les discours sur le partage et la réduction du temps de travail, la durée hebdomadaire du travail n'a, en moyenne, pas diminué dans l'Union Européenne entre 1983 et 1991, les diminutions dans certains pays membres étant compensées par des augmentations en Espagne, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni. Les Américains travaillent également de plus en plus. *"Pour retrouver leur niveau de vie de 1973, quatre Américains sur cinq doivent travailler 245 heures de plus par année, soit l'équivalent de six semaines normales. La durée du travail dans l'industrie a atteint 41,6 heures par semaine en octobre 1993, le plus haut niveau depuis 1968."*¹⁹ De plus, dans la plupart des pays industrialisés, on prévoit de revoir à la hausse l'âge de la retraite en relation, notamment, avec le vieillissement de la population.

En même temps, les emplois à temps partiel se multiplient. Ils représentaient 11% de l'emploi total de l'Europe des Douze, en 1983; ils en représentaient 14 %, en 1991. Sur la même période, ils sont passés de 22 % de l'emploi total aux Pays-Bas à 33 %. Or, si certains de ces emplois à temps partiel répondent aux vœux des travailleurs, ils sont de plus en plus nombreux à leur être imposés même lorsque ceux-ci préfèrent, en fait, un emploi à temps plein.

En matière de sécurité et d'hygiène, si l'on ne constate pas de déréglementation* dans les pays industrialisés, il faut remarquer que l'augmentation du nombre de travailleurs clandestins (voir FICHE 10) et de travailleurs en noir accroît le nombre de ceux qui ne sont pas soumis à ces règlements.

Finalement, la remise en cause des systèmes de sécurité sociale (voir FICHE 12) entraîne un recul des droits sociaux liés à l'emploi. C'est encore l'OCDE, qui ne traduit que les positions de ses membres, qui préconise *"de limiter la durée de versement des prestations de chômage dans les pays où elle est particulièrement longue, à la période pendant laquelle le chômeur cherche activement un emploi et a*

¹⁸ CCE; *L'emploi en Europe*; 1993.

¹⁹ OIT; *Travail n°8*; 1994.

des chances de retrouver rapidement du travail ..., de revoir les conditions d'admission au bénéfice des prestations lorsqu'il n'est exigé que de courts antécédents professionnels, ..."²⁰.

Lorsque l'on prend en compte ce type de considérations, l'analyse de l'emploi et du chômage aux Etats-Unis - officiellement beaucoup moins important qu'en Europe - prend une tout autre couleur. "Les bons emplois, les emplois manufacturiers, qui étaient 21 millions en 1979, n'étaient plus que 17,8 millions en février 1994 (*Wall Street Journal*, 1er mars 1994) - une perte de 15 % du total, alors même que la population active*, elle, augmentait de près de 25 millions entre ces deux dates. Entre janvier et août 1993, 1,2 million d'emplois ont bien été créés aux Etats-Unis. Mais 730 000 (59 %) étaient des emplois à temps partiel, lesquels ne bénéficient généralement d'aucune couverture sociale (sauf la retraite fédérale). La plupart des autres (28 %) étaient dans les services, beaucoup d'entre eux temporaires, à bas salaire et offrant peu ou pas de couverture sociale (*International Herald Tribune*, 9 août 1993)"²¹.

La qualité de l'emploi dans les pays du Tiers Monde

Tout ce qui vient d'être dit dans le cas des pays industrialisés (PI) est également valable pour les pays du Tiers Monde et, la plupart du temps, dans une mesure beaucoup plus importante.

Sous l'effet des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS*) imposés par le FMI* et la Banque Mondiale*, ces pays sont obligés - et certains pouvoirs politiques en place y sont tout à fait favorables - de pratiquer des coupes sombres dans les budgets de l'Etat et donc de diminuer l'emploi dans la fonction publique et de privatiser à tous crins les entreprises publiques. Or, tout comme dans les PI, les statuts du travail y sont comparativement plus progressistes que dans les autres secteurs d'activité.

Par ailleurs, et c'est aussi, en partie, un effet des politiques du FMI et de la Banque Mondiale, les secteurs informels* sont en croissance sensible dans de nombreux pays: en Afrique, ils représentent bien souvent plus de 50 % des emplois urbains (voir le DOSSIER PEDAGOGIQUE SUR LES SECTEURS INFORMELS). Ce sont des secteurs qui échappent à toute réglementation, notamment en matière sociale: pas de salaire minimum, pas de conditions de licenciement, pas de sécurité sociale, etc. Ces deux faits expliquent que la part des emplois salariés soit en décroissance dans de nombreux pays: voir Tableau 9/1.

Dans de nombreux pays, également, les rémunérations sont en baisse sensible depuis plusieurs années (voir FICHE 8).

En matière de dégradation des conditions de travail, les pays du Tiers Monde n'ont pas non plus grand chose à envier aux PI. Même s'il n'est pas toujours facile d'en déterminer le rôle exact dans les choix de délocalisations (voir le DOSSIER PEDAGOGIQUE SUR LES DELOCALISATIONS ET CLAUSES SOCIALES), il est certain que des industries polluantes ont tendance à aller s'implanter dans les pays pas trop regardants en ce domaine. Les grandes catastrophes qui ont entraîné la mort de travailleurs à cause du non-respect de normes de sécurité minimales ont presque toutes eu lieu dans des pays en développement (en Inde, en Chine, en Thaïlande, etc.).

²⁰ OCDE; *op.cit.*

²¹ Marie-France Toinet; "Ces emplois américains bien flexibles..."; *Le Monde Diplomatique*; juin 1994.

Tableau 9/1 Part de l'emploi salarié (en %) dans le secteur non agricole *

Pays	81-86	87-92		81-86	87-92
AFRIQUE			ASIE		
Botswana	93	90	Corée du Sud	68	71
Nigeria	43	33	Hong Kong	89	88
Tunisie	78	78	Indonésie	44	47
AMERIQUE			Malaisie		
Brésil	79	75	Philippines	70	65
Chili	64	72	Singapour	84	87
Costa Rica	82	75	Sri Lanka	83	70
El Salvador	63	64	Syrie	75	68
Equateur	64	54	Thaïlande	60	60
Guatémala	69	63	Turquie	76	68
Mexique	69	78			
Panama	85	76			
Paraguay	65	68			
Pérou	70	59			
Vénézuela	81	70			

° Seuls ont été repris les pays du Tiers Monde pour lesquels les données relatives aux deux périodes étaient disponibles; ce qui explique que seuls trois pays africains apparaissent dans le tableau.

Source: BIT; *Le travail dans le monde*; 1994.

EMPLOIS ET MIGRATIONS

Les principaux flux migratoires

Tableau 10/1 Flux migratoires (y compris les réfugiés) entre 1970 et 1990

Région d'origine	Nbre d'émigrés (en millions)	Principales régions de destinations
Europe Occidentale	20	Europe Amérique du Nord
Maghreb Moyen-Orient	17	Pays du Golfe
Asie du Sud	16.5	Pays du Golfe
Amérique Centrale	16	Amérique du Nord
Afrique	16	Afrique
Extrême-Orient	14	Diverses
Europe Orientale	13	Europe Occidentale
Asie du Sud-Est	8	Amérique du Nord
Amérique du Sud	7	Amérique du Sud
Amérique du Nord	5	Diverses
Océanie	3	Diverses
Total	120	

Source: Les Migrations; *Dossier du journal "Le SOIR"*; juin 1991.

Depuis les prémices de la révolution industrielle, l'Europe Occidentale est toujours restée la première région d'émigration, malgré sa faible part de la population mondiale. A l'heure actuelle, près des trois quarts des émigrés européens restent dans leur région d'origine, mais la part d'émigration intra-régionale est aussi forte en Amérique du Sud et encore plus en Afrique.

Les raisons de l'émigration

Les mouvements de population ont toujours eu pour objectif prédominant une amélioration de la situation économique des émigrés. La plupart des colons européens qui ont peuplé l'Amérique l'ont fait dans ce but; les Irlandais qui voulaient échapper à la *famine des pommes de terre* étaient en proie à une

situation économique désespérée chez eux. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui des réfugiés économiques.

A côté de ces réfugiés économiques, il y a les réfugiés politiques ou, plus généralement des personnes persécutées dans leur pays pour raison politique, religieuse et philosophique, raciale, etc. Au début des années '90, sur 16,1 millions (mais les chiffres ne sont pas très précis) de réfugiés politiques, 8 millions étaient en Asie, 5,7 millions en Afrique, 1,4 million en Amérique du Nord et Océanie, 800 000 en Europe et 200 000 en Amérique latine. Comme on le voit, l'Europe est loin d'être en tête de cette liste.

Les transferts de fonds liés à l'émigration

" La migration induit des retombées financières importantes pour les pays exportateurs de main-d'oeuvre... Pour ces pays, les sommes transférées par les migrants sont une source de devises et un moyen pour absorber le déficit de la balance des paiements. Pour chaque famille ces versements constituent une importante source de revenu, voire de subsistance.

*"La Banque Mondiale^{*22} estime que les montants à l'échelle mondiale des versements des migrants ont atteint plus de 65 milliards de dollars en 1989; ces montants qui ne sont dépassés que par les revenus tirés du commerce du pétrole, se situent bien avant les bénéfices dégagés du commerce du café, produit de base largement présent dans les transactions internationales. Le volume réel de ces versements est probablement plus élevé, car seulement une partie de l'ensemble des sommes transférées est acheminée par les canaux officiels."²³*

Ces transferts représentent 150 % des recettes totales d'exportation du Yémen, 100 % de celles du Burkina Faso, 75 % de celles d'Égypte et du Pakistan, 30 % de celles du Portugal, etc.

Qui émigre ?

En Europe, comme on l'a vu, la plus grande partie de l'émigration est interne à la région. Ce sont essentiellement des professionnels hautement qualifiés et des cadres de direction qui passent d'un pays européen à l'autre. En Grande-Bretagne, au milieu des années '80, 60 % de ceux qui obtenaient un permis de longue durée étaient des gens transférés au Royaume-Uni par leur société²⁴. Mais, comme pour les autres émigrés, les motivations principales sont l'attrait d'indemnités élevées et la recherche d'opportunités d'avancement. Les évolutions récentes dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-URSS et les situations économiques et sociales qu'ils connaissent font croître également l'émigration de cadres et techniciens à partir de ces pays.

Les pays du Tiers Monde subissent, eux aussi, une fuite des cerveaux, mais les migrations, qui restent en grande partie interne à leur zone, concernent essentiellement des travailleurs peu formés.

²² Sharon Stanton Russell, Michael S. Teitelbaum; International Migration and International Trade; *World Bank Discussion Paper n°160*; Washington, 1992.

²³ Bureau International du Travail; *MIGRATION*; novembre 1992.

²⁴ Allan M. Findlay; "Le début du XXIème siècle sera le temps des émigrants de haut niveau"; *Dossier du SOIR*; op.cit.

Les conditions de travail des émigrants

Les émigrants qualifiés issus d'autres pays industrialisés sont, sauf exception, en situation légale et jouissent des mêmes droits - et même plus, dans bien des cas - que les travailleurs nationaux.

La situation des émigrés du Sud est tout à fait différente. Ils occupent bien souvent les postes les moins qualifiés et ont les rémunérations les plus basses²⁵. "Le chômage* parmi la population étrangère est habituellement plus élevé que parmi la population locale... Les raisons qui (l')expliquent sont nombreuses. La plupart d'entre eux sont des manoeuvres ou des travailleurs semi-qualifiés qui sont généralement concentrés dans les secteurs de l'économie qui sont sur le déclin... Les immigrants, faute de formation, n'ont pas pu se réorienter vers les secteurs les plus dynamiques de l'économie. Souvent, les licenciements collectifs touchent davantage les étrangers et les nationaux ont plus de chance de se voir offrir des avantages d'un départ volontaire, avec indemnisation financière ou la possibilité d'une retraite anticipée"²⁶. Ceci dit, à qualification égale, le taux de chômage des immigrants est pratiquement similaire à celui des nationaux.

Depuis l'arrêt de l'immigration officielle en Europe, les réfugiés économiques n'ont, la plupart du temps, d'autre alternative que d'être clandestins et de travailler en noir. Dans ces conditions, ils ne jouissent évidemment pas de la sécurité sociale* et leurs rémunérations sont fréquemment inférieures aux minimums légaux. Dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal et Grèce), anciens pays d'émigration mais nouvelles terres d'immigration, on estime qu'environ 40 % des étrangers vivent illégalement, ce pourcentage dépassant les 50 % en période d'été²⁷.

Les droits des travailleurs migrants

Quatre conventions de l'OIT* (voir [FICHE 12](#)) ont trait aux droits des travailleurs migrants:

- C.97, concernant les travailleurs migrants (qui date, sous sa forme révisée, de 1949),
- C.118, concernant l'égalité de traitement (1962),
- C.143, sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (1975),
- C.157, concernant la conservation des droits en matière de sécurité sociale (1982).

²⁵ L'importation de main-d'oeuvre de pays pauvres - Europe du Sud, dans un premier temps, puis Sud de l'Europe - avait pour objectif de faire pression contre la hausse des salaires dans des économies en forte croissance* et de créer des armées de réserve.

²⁶ Nations Unies; *Rapport sur la situation sociale dans le monde*; 1993.

²⁷ Alessandra Venturini; "La main-d'oeuvre clandestine favorise le travail en noir"; *Dossier du SOIR*; op. cit.

Tableau 10/2 Pays de l'Union Européenne (sauf la Grèce et le Luxembourg) ayant ratifié les C. 97, 118, 143 et 157 (novembre 1992)

Pays	C.97	C.118	C.143	C.157
Allemagne	*	*		
Belgique	*			
Danemark		*		
Espagne	*			*
France	*	*		
Irlande		*		
Italie	*	*	*	
Pays-Bas	*	*		
Portugal	*		*	
Royaume-Uni	*			

Source: BIT; *MIGRATION*; novembre 1992.

Comme on le voit, aucun des pays cités n'a ratifié ces quatre conventions et la C.157 n'a été ratifiée que par un seul d'entre eux.

LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE ET DU SOUS-EMPLOI

Les statistiques officielles du chômage* ne recouvrent jamais l'entière réalité de la situation. C'est, en effet, un instrument construit par les différents ministères du travail et qui prend donc en compte, à des degrés divers, des objectifs politiques. Or, les pouvoirs publics préfèrent normalement minimiser ce genre de phénomène, dans la mesure où cela traduit un échec, même si, bien sûr, ils n'en sont pas entièrement responsables. Dès lors, ils utilisent fréquemment des techniques plus ou moins transparentes pour diminuer les chiffres du chômage: exclusions, non prises en compte de telle ou telle catégorie, etc. De toute façon, n'y sont pas incluses les personnes qui sont découragées, qui n'espèrent plus trouver un nouvel emploi et qui ne s'inscrivent donc pas aux services de l'emploi*. Dans de nombreux pays où il n'existe pas de système d'allocation de chômage (surtout au Sud et à l'Est), les chômeurs ne s'inscrivent pas non plus, ou peu, dans la mesure où cela ne présente pas d'intérêt réel.

Dans d'autres pays, certaines catégories n'ont culturellement pas l'habitude de s'inscrire au chômage; c'est le cas des femmes japonaises qui perdent leur emploi en période de creux économique. Toujours au Japon, mais aussi dans plusieurs pays de l'Est, des emplois sont maintenus artificiellement, en tout cas durant une certaine période. Quant aux pays européens, ils ont, pour la plupart, mis au point des systèmes de mise au travail qui s'adressent à des catégories spécifiques de chômeurs: les jeunes, les chômeurs de longue durée, etc. Ces emplois de substitution, s'ils ne s'apparentent pas vraiment à du chômage, relèvent, dans de nombreux cas, du sous-emploi déguisé.

Lorsque l'on tient compte de tout cela, on obtient des chiffres beaucoup plus élevés que les chiffres officiels.

Les différents indicateurs du BIT*²⁸

Afin d'essayer de mieux approcher la réalité, le Bureau International du Travail (BIT) a défini sept indicateurs du chômage.

- U-1 Taux de chômage de longue durée: personnes au chômage depuis 13 semaines (3 mois) ou plus, en pourcents de la population active* civile. Dans les statistiques nationales, cette limite peut varier d'un pays à l'autre: 15 semaines, aux Etats-Unis, 26 semaines (6 mois), dans beaucoup de pays européens, etc.
- U-2 Taux de perte d'emploi: personnes ayant perdu leur emploi, en pourcents de la population active civile. Sont donc exclus de cette catégorie: ceux qui rentrent pour la première fois sur le marché du travail (les jeunes en fin d'études) ou re-rentrent après une interruption et ceux qui ont quitté leur emploi de leur propre initiative.

²⁸ Constance Sorrentino; "International comparisons of unemployment indicators"; *Monthly Labor Review* Vol. 116, N° 3; mars 1993.

- U-3 Taux de chômage adulte: chômeurs âgés de 25 ans et plus, en pourcents de la population active civile de 25 ans et plus. Cet indicateur vise les travailleurs qui disposent d'une éducation de base et qui recherchent le plus activement un emploi.
- U-4 Taux de chômage plein temps: personnes qui recherchent un travail à plein temps, en pourcents de la population active à plein temps. Cette dernière inclut les travailleurs plein temps et les travailleurs à temps partiel pour raison économique.
- U-5 Taux de chômage conventionnel: total des chômeurs, en pourcents de la population active civile. Est chômeur, quelqu'un qui ne travaille pas, mais est disponible sur le marché du travail et recherche un emploi. Seuls ceux qui sont en chômage temporaire (chômage technique) et ceux qui attendent de commencer un nouveau travail dans les 4 semaines qui suivent, sont dispensés de la recherche d'un emploi. U-5 représente l'indicateur de base à partir duquel les autres sont construits par addition ou soustraction de catégories de chômeurs et de population active.
- U-6 Taux comprenant les personnes travaillant à temps partiel pour raison économique: total des chercheurs d'emploi à temps plein, plus la moitié des chercheurs d'emploi à temps partiel, plus la moitié des travailleurs - involontaires - à temps partiel pour raison économique, en pourcents de la population active civile, moins la moitié des travailleurs à temps partiel. Dans cet indicateur, on suppose que la moitié des travailleurs à temps partiel désirerait, en fait, travailler à temps plein mais n'a pas réussi à trouver un emploi de ce type.
- U-7 Taux incluant les travailleurs *découragés*: taux U-6 en ajoutant, au numérateur et au dénominateur, les travailleurs *découragés*. Ce sont les chômeurs, qui voudraient travailler, mais qui ont abandonné la recherche d'un emploi estimant qu'ils ne pourront de toute façon pas en trouver.

Tableau 11/1 Les indicateurs U-1 à U-7 dans neuf pays (1989)

Indicat.	USA	CND	JAP	SUE	FRA	ALL	ITA	HOL	R.U.
Total									
U-1	1.2	3.1	1.1	0.5	8.1	4.6	7.3	6.9	5.2
U-2	2.4	3.9	0.7	0.7	4.1	1.7	0.6	1.1	1.5
U-3	4	6.6	1.7	1	8.1	5.8	4.3	7.6	6.6
U-4	4.9	7.4	1.6	1.4	10.4	5.3	8	6.9	8
U-5	5.3	7.5	2.2	1.4	9.7	5.8	7.8	8.8	7.4
U-6	7.2	9.5	2.8	3.4	10.9	6	10	11.8	8.7
U-7	7.9	9.9	7.2	3.8	11.1	n.d.	15.8	12.6	9.3
Femmes									
U-1	1	3.1	1.2	0.5	10.7	6	11.4	9	4.4
U-2	1.8	3.2	0.2	0.7	4.8	1.9	0.6	1.1	0.9
U-3	4.2	7.3	2	1.1	10.6	7.9	7	11.1	6.5
U-4	5.1	7.9	1.7	1.4	14.5	6.8	13.2	7.9	8.1
U-5	5.4	7.9	2.8	1.5	12.6	7.5	12	11.9	7.1
U-6	7.9	11.1	3.7	5.1	14.9	8.2	15.8	19.1	9.4
U-7	8.7	11.7	12.3	5.6	15.3	n.d.	26.1	20.7	9.9

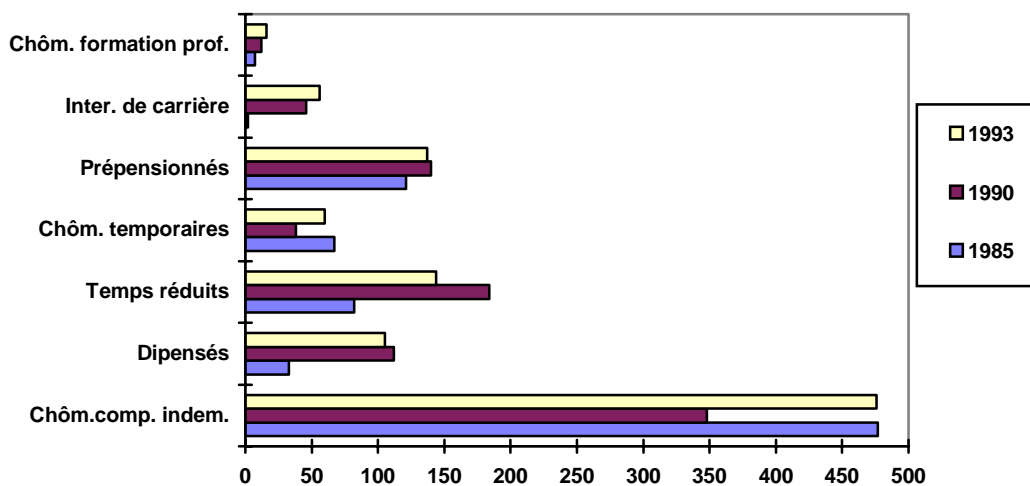
Sources: BIT, d'après des enquêtes dans chaque pays; cité dans C. Sorrentino, *op.cit.*

Le tableau précédent montre que lorsque l'on passe de l'indicateur U-5 à U-7, les différences sont assez sensibles: +1,4 % en France et +1,9 % au Royaume-Uni, mais +5,0 % au Japon et +8,0 % en Italie. Ces différences sont encore nettement plus importantes en ce qui concerne le chômage des femmes: +3,6 % aux Etats-Unis, +8,8 % aux Pays-Bas, +9,5 % au Japon, +14,1 % en Italie. Or, même U-7 ne prend pas en compte tous les chômeurs: chômeurs âgés, chômeurs en formation, etc.

Il n'existe pas d'uniformisation de la construction des statistiques entre les différents pays, y compris ceux de l'Union Européenne. C'est pourquoi, les données européennes apportent des corrections aux chiffres nationaux pour tenir compte des différences de définition; par exemple, de ce qu'on entend par *chômeur de longue durée*.

L'exemple de la Belgique

Tableau 11/2 Bénéficiaires d'allocations de chômage en Belgique (en milliers)



Sources: Office National de l'Emploi (ONEM) - Ministère de l'Emploi et du Travail, Bruxelles, 1994.

La première catégorie comprend les chômeurs complets indemnisés; c'est le chiffre que l'on cite habituellement.

La deuxième regroupait, en 1993,

- 74 000 chômeurs âgés de 50 ans ou plus, considérés comme non demandeurs d'emploi, mais qui bénéficient d'allocations de chômage;
- 25 000 chômeurs dispensés pour raisons sociales ou familiales;
- 6 000 chômeurs dispensés pour reprise d'études;

soit, un total de 105 000 personnes.

Le troisième est constitué des travailleurs à temps partiel involontaires bénéficiant d'allocations complémentaires, soit 144 000 en 1993. Ce nombre a fortement diminué suite à la mise en place de mesures dissuasives.

Le quatrième est composé des chômeurs temporaires dont le contrat a été suspendu en raison de causes économiques (chômage technique), d'intempéries (dans la construction), etc. Ils étaient, en moyenne, 60 000 en 1993.

Le cinquième est celui des prépensionnés bénéficiant des allocations de chômage. Ils étaient 137 000, en 1993.

Le sixième rassemble les personnes en interruption de carrière à temps plein ou à temps partiel: 57 000, en 1993.

Enfin, le dernier groupe rassemblait 16 000 chômeurs en formation professionnelle, en 1993.

On peut tirer de cet exemple deux enseignements majeurs. Tout d'abord, les chiffres officiels ne reflètent pas la réalité et la reflètent de moins en moins: les 477 000 chômeurs complets de 1985 représentaient 60 % du total de 789 000; les 476 000 de 1993 n'en représentaient plus que 48 %.

Ensuite, à l'exception de 1988 (-4 000 unités), le total des bénéficiaires d'allocations a continuellement augmenté entre 1985 et 1993. Si le nombre de chômeurs complets a diminué de 1985 à 1990, cette diminution a été plus que compensée par des augmentations dans les autres catégories. De plus, rappelons que ces chiffres ne comprennent évidemment pas les cas d'exclusions qui, cette même année, se sont élevés à 154 523, dont 97 % de temporaires, ni le nombre de *découragés* qui ont abandonné l'espoir de trouver un nouvel emploi parce qu'ils sont trop âgés, qu'ils chôment depuis trop longtemps, que leur qualification n'est plus demandée, etc.

Cet exemple de la Belgique peut être transposé, avec des nuances bien sûr, dans de nombreux autres pays et, en tout cas, ceux de l'Union Européenne qui ont tous mis en place des systèmes de sortie des statistiques (des chômeurs âgés, ...), de dispense, de remise au travail de chômeurs de longue durée, de stage de formation, etc.

PROTECTION SOCIALE ET DROITS DES TRAVAILLEURS**Les acteurs**Organisation Internationale du Travail (OIT)*

Au plan international, la protection sociale et les droits des travailleurs ont été l'objet de diverses tentatives de réglementations depuis la fin du XIX^{ème} siècle. C'est en 1919 que commence la mise en place d'un *code international du Travail* qui comprend, en 1993, 174 Conventions et dispose de mécanismes d'application, de contrôle et de recours. L'originalité de l'OIT c'est d'être une structure tripartite (Gouvernements, Organisations d'employeurs et de travailleurs) où chacune des parties est impliquée réellement mais de manière indépendante, en particulier dans le système normatif (de l'élaboration ... au contrôle). L'OIT a vu le jour après une longue maturation, en relation avec les problèmes de l'industrialisation, les difficultés du prolétariat et les aspirations du mouvement ouvrier.

Quelques principes servent d'orientation à l'OIT pour promouvoir la justice sociale dans le monde:

- le travail n'est pas une marchandise;
- la pauvreté, où qu'elle existe, est un danger pour la prospérité de tous;
- la liberté d'expression et d'association est essentielle pour le progrès social durable;
- tous les êtres humains ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la dignité, la liberté, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Outre ces motivations politiques et humanitaire, la création de l'OIT résulte également de raisons économiques liées à la concurrence. Un pays qui fait des efforts en matière de justice sociale ne peut être désavantagé, économiquement, par les pays qui font peu ou rien. D'où la nécessité d'instruments universels de droit social et de droit du travail.

En 1944, 171 pays étaient membres de l'OIT. Le bureau International du Travail (BIT) est l'organe de propositions et d'exécution de l'OIT.

Nations Unies*

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 expose une série de droits sociaux et économiques, à côté des droits politiques:

- art. 18 - Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression;
- art. 19 - Liberté de réunion et d'association pacifique;
- art. 22 - Droit à la sécurité sociale* ;
- art. 23 - Droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail; Droit, sans discrimination à un salaire égal pour un travail égal, à une rémunération équitable et satisfaisante; Droit de fonder avec d'autres des syndicats.

- art. 25 - Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille;
- art. 26 - Droit à l'éducation;
- art. 28 - "Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre, tel que les droits et les libertés, énoncés dans la Déclaration puissent y trouver plein effet".

Le Pacte international des Nations Unies - Droits économiques, sociaux et culturels - explicite et détaille le contenu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Adoption 1966 - Entrée en vigueur: 1976). Ce Pacte fixe des objectifs et non des Normes. De plus, le système de contrôle est peu développé. D'où le nombre élevé de ratifications même de la part de pays qui ignorent ou même répriment ces droits.

Plus de 75 Conventions de l'OIT, par contre, sont pertinentes pour l'application de ce Pacte. Si ces conventions sont ratifiées par le pays, elles ont force de Loi dans le pays. Si celles-ci ne sont pas ratifiées, le pays, s'il est membre de l'OIT, doit produire des rapports réguliers sur la situation en relation avec les Conventions.

D'autres Chartes des Nations Unies consacrent des droits pour certaines catégories ou certains thèmes par exemple: la charte sur les droits des enfants (1989) et la charte pour les droits des travailleurs migrants et leurs familles (1990). Ces documents ont les mêmes ambiguïtés et les mêmes limites que le Pacte.

Organismes Européens

En Europe, deux organismes multinationaux sont également actifs en matière sociale: le Conseil de l'Europe à travers la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Charte Sociale Européenne, et le Code Européen de Sécurité Sociale, et l'Union Européenne, à travers différentes Directives et Règlements sociaux.

Les instruments internationaux

Le système des normes internationales

Objet: L'action internationale législative sur les questions de travail est justifiée par le fait que "une paix universelle ne peut être fondée que sur base de justice sociale". Créé dans ce but, le système de normes internationales du travail résulte aussi de la nécessité d'améliorer et d'harmoniser les conditions de travail dans le monde, ainsi que de la nécessité de rendre les droits nationaux du travail plus stables. Ce système est le travail de l'OIT qui depuis 1919, réunit chaque année, les délégués gouvernementaux, des travailleurs et des employeurs oeuvrant ensemble pour un mode solidaire.

Contenu: En 1993 le "Code international du Travail" comprend 174 Conventions et 181 Recommandations qui disposent des droits de l'homme (liberté syndicale, protection contre la discrimination, interdiction du travail forcé, ...), de l'emploi*, de l'emploi des femmes ainsi que celui des catégories particulières de travailleurs, de la Sécurité Sociale, des consultations tripartites...

Les Conventions internationales du travail sont destinées à être ratifiées. Comme les Traités internationaux, les pays s'engagent à en appliquer les dispositions. Quant aux recommandations, elles fixent des principes directeurs non obligatoires susceptibles, toutefois, d'influencer les pratiques nationales, par voie législative ou conventionnelle.

*Etablissement
des*

Conventions: Chaque Convention fait l'objet de discussions nationales et internationales qui durent 3 ans. A tous les stades, les organisations d'employeurs et de travailleurs comme les administrations publiques sont étroitement impliquées dans l'élaboration, la discussion et la négociation de ces instruments. La Conférence Internationale du Travail, véritable Parlement mondial du Travail, débat et arrête des conclusions sur les éléments principaux qui devront figurer dans ces textes. L'année suivante, près des consultations nationales sur ces propositions, la négociation entre les Groupes Employeurs, Travailleurs et des Gouvernements à la Conférence produit, si cela est adopté par au moins 2/3 des membres de cette Assemblée, une convention, en général assortie d'une Recommandation.

Application: Pour être appliquée, la Convention doit être ratifiée par les Etats. C'est un acte juridique équivalent à un Traité international, qui oblige l'Etat à veiller à la conformité de la législation nationale avec les dispositions de la Convention ratifiée, et à prendre des dispositions pratiques quand la Convention ratifiée appelle à l'établissement d'organes administratifs. La recommandation peut servir pour la rédaction de textes législatifs détaillés ou pour la négociation de conventions collectives.

*Procédures
de contrôle:*

Reconnu comme objectif et efficace au niveau international, le mécanisme de contrôle se déroule comme suit: l'OIT invite tous ses Etats Membres à l'informer sur la suite donnée aux Conventions et Recommandations par l'établissement de "rapports gouvernementaux". L'examen de ces rapports est, par la suite, effectué par une Commission de 20 experts indépendants, possédant les plus hautes qualifications dans le domaine juridique et une connaissance approfondie du monde du travail. Cette Commission d'experts soumet ses observations à la Conférence Internationale du Travail. C'est en se basant sur ces constatations qu'une Commission au sein de la Conférence procédera à l'examen de la mise en oeuvre des normes internationales du Travail par chaque pays. Cette "Commission de la Conférence" formée de représentants d'employeurs, de travailleurs et de délégués gouvernementaux, peut inviter à des débats contradictoires. C'est l'Assemblée plénière souveraine qui statue sur les propositions faites par la Commission.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du BIT peut examiner les réclamations adressées au Bureau soit par une organisation d'employeurs ou de travailleurs, soit par un Etat Membre, concernant la non-application d'une Convention ratifiée. Un système particulier de plaintes existe aussi pour tous les manquements aux droits sociaux fondamentaux, par exemple, la liberté d'association. Depuis sa création en 1951, il a déjà permis de traiter plus de 1500 cas, impliquant la majorité des Etats Membres de l'OIT.

Les instruments du Conseil de l'Europe

Créé en 1949 par 10 nations européennes, le Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg a pour but de sauvegarder et promouvoir le patrimoine commun en favorisant le progrès économique et social, de promouvoir des accords et des actions communes dans le domaine économique, social, culturel, juridique et administratif, et de sauvegarder et développer les Droits de l'Homme.

Actuellement, le Conseil regroupe 32 Etats-membres (12 de l'Union Européenne, 6 de l'AELE*, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Roumanie, Saint-Marin, Slovénie, Turquie). A l'avenir, le Conseil de l'Europe sera amené à regrouper progressivement tous les Etats de l'Europe. Déjà, sans être encore membres, la quasi totalité des pays ont des statuts d'observateurs et travaillent en association avec le Conseil.

Le Conseil s'est progressivement spécialisé dans l'approfondissement des droits démocratiques avec l'aide d'instruments appropriés (Pouvoirs publics locaux, Groupes, minorités, fonctionnement de la Justice, Communications, Environnement, Culture, etc...).

Trois Conventions doivent retenir l'attention:

La Convention Européenne des Droits de l'Homme (1953) assure une protection effective des droits et des libertés fondamentales (droits civils et politiques) et établit un mécanisme juridictionnel capable d'en assurer le respect: la Cour de Justice de Strasbourg.

La Charte Sociale Européenne est l'instrument des droits économiques et sociaux ouverte à la signature en 1961, elle est entrée en vigueur en 1965. La Charte sociale garantit la jouissance, sans discrimination, des droits fondamentaux suivants :

droit au travail, droit à des conditions de travail équitables, droit à la sécurité et à l'hygiène dans le travail, droit à une rémunération équitable, droit syndical, droit de négociation collective (y compris le droit de grève), droit des enfants et des adolescents à la protection, droit des travailleurs à la protection, droit à l'orientation professionnelle, droit à la formation professionnelle, droit à la protection de la santé, droit à la sécurité sociale, droit à l'assistance sociale et médicale, droit aux bénéfices des services sociaux, droit des personnes physiquement ou mentalement diminués à la formation professionnelle et à la réadaptation professionnelle et sociale, droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique, droit de la mère et de l'enfant à une protection sociale et économique, droit à l'exercice d'une activité lucrative sur le territoire des autres Parties contractantes, droit des travailleurs, migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance.

Un protocole additionnel à la Charte garantit 4 droits supplémentaires:

le droit à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe, le droit des travailleurs à l'information et à la consultation au sein de l'entreprise, le droit des travailleurs de prendre part à la détermination et à l'amélioration des conditions de travail et du milieu du travail et le droit des personnes âgées à une protection sociale. Ce protocole a été signé par 14 Etats et ratifié par 3 (Finlande, Suède, Pays-Bas).

Pour le 30ème anniversaire, le 21.10.91, un protocole, portant amendement à la Charte, est ouvert à signature. L'objectif est de lui donner une nouvelle impulsion par l'amélioration de son efficacité et

en particulier le fonctionnement de son mécanisme de contrôle. Les travaux actuels portent sur un projet de protocole, prévoyant un système de réclamations collectives.

Les contractants de la Charte sont au nombre de 20 (12 pays de l'Union Européenne, 5 de l'AELE, Turquie, Malte, Chypre). Au fur et à mesure de leur entrée dans le Conseil, les Etats de l'Europe Centrale et Orientale étudient la Charte pour progressivement être en mesure de l'appliquer. Interviendra alors la ratification.

L'intérêt de la Charte réside dans une conception plus large des droits sociaux, non seulement ceux liés au travail, un système de contrôle, effectué en coopération avec l'OIT, (utilisation des matériels de contrôle d'application) qui a dégagé une jurisprudence intéressante, mais ce système est trop limité.

Mais elle contient également des faiblesses. Les droits, tout en étant précis, ne sont pas explicités comme dans une Convention. Leur efficacité tient donc en grande partie dans le contrôle et le recours. Elles présente des carences d'efficacité et de recours du fait des réticences de nombreux gouvernements et une trop faible implication des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le fonctionnement.

A l'avenir il faudrait pouvoir atteindre l'obtention d'un mécanisme de recours collectif, arriver progressivement à des règles de contrôle et de recours similaires à la Convention des droits de l'homme et faire ratifier la charte par tous les Etats de l'Europe.

Le code européen de sécurité sociale, c'est une Convention interétatique destinée à inciter les Etats à élever le niveau de protection sociale de leurs populations, imposer certaines directives générales; rendre plus convergents les systèmes de protections sociales (coûts notamment ...) afin de ne pas trop avoir de distorsions dans les charges sociales respectives.

Neuf branches de sécurité sociale y sont répertoriées: soins médicaux, maladie, chômage, vieillesse, accidents de travail, prestations familiales, maternité, invalidité et prestations aux survivants. Le Code veut conduire les Etats à adopter un certain nombre de "couverture" similaires. Des Normes supérieures sont accessibles à travers un Protocole.

Les instruments communautaires de l'Union Européenne

Découlant des Traités (1951-1957 - Acte Unique de 1986 et Traité de Maastricht) les Directives impliquent des mesures nationales pour mettre en oeuvre les décisions prises au niveau de l'Union Européenne. Elles sont proposées par la Commission et sont discutées au sein du Comité économique et social* et au Parlement (avec un certain pouvoir mais, conditionné, de co-décision). C'est le Conseil des Ministres qui décide (donc les Gouvernements des 12) soit à l'unanimité, soit à la majorité qualifiée suivant les thèmes ou les articles du Traité en référence. Une fois adoptés, ces textes sont appliqués, sous le contrôle de la Commission. Il faut souligner le rôle important que joue la Cour de Justice des Communautés Européennes (Luxembourg) dans l'interprétation et dans l'application du droit communautaire. Dans le domaine social, des pratiques de consultation ont été adoptées avec les organisations européennes d'employeurs et de travailleurs, aux différentes étapes de "fabrication" de ces instruments.

Dans le domaine social, les Directives principales sont les suivantes:

*Libre circulation
des travailleurs
à l'intérieur*

*de la CEE**: libre circulation (1965); sécurité sociale des migrants intra-communautaires (1971-1972 et mises à jour régulières), Directive (1990) Droit de séjour (1990).

*Reconnaissance
des diplômes et*

qualifications: Directives effectives pour certaines professions (niveau minimal de formation: pour certains conducteurs de transports par route, médecins, infirmiers généraux, dentistes, vétérinaires, pharmaciens, sages-femmes, architectes ...) et Directives (1988 et 1992) sur la reconnaissance mutuelle des diplômes obtenus après études secondaires + 3 ans d'études supérieures.

Conditions de Vie

et de Travail: Directives (1975 et 1992) sur le rapprochement des législations des 12 en matière de licenciements collectifs et Directive (1991) sur l'obligation faite à l'employeur d'informer les travailleurs sur les conditions du contrat et de la relation du Travail.

Egalité de

Traitement: Directive (1975) sur le rapprochement des législations des Etats-membres sur les principes d'égalité de rémunérations hommes/femmes, Directive (1978) mise en oeuvre progressive égalité de traitement hommes/femmes en sécurité sociale. Directive (1981) création d'un comité consultatif d'égalité des chances, Directive (1986) mise en oeuvre des principes d'égalité régimes professionnels de sécurité sociale, Directive (1986) sur l'application du principe de l'égalité de traitement hommes/femmes exerçant une activité indépendante ou agricole ainsi que sur la protection de la maternité, et Directive (1992) sur la protection de femmes enceintes.

*Information/consultation
des*

travailleurs: Directive (1977) sur le rapprochement des législations - maintien des droits des travailleurs en cas de transferts d'entreprises (globalement ou partiellement), Directive (1980) rapprochement des législations relatives à la protection des travailleurs en cas d'insolvabilité de l'employeur et Directive (septembre 1994) sur les comités d'entreprises européens.

*Protection de la
santé/sécurité*

au travail: Directive (1978) sur le rapprochement des dispositions législatives protection des travailleurs exposés au chlorure de vinyle. Directive générale (1980) protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition des agents chimiques, physiques et biologiques. Directive (1982) sur les risques liés à certaines activités industrielles. Directive générale (1989) concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs pendant le travail.

Il faut souligner qu'un certain nombre de Directives ont terminé leur parcours de fabrication et attendent, sur le parking du Conseil des Ministres, des décisions.

Le Protocole Social, annexé au Traité de Maastricht a été approuvé par 11 Etats-membres (à l'exception de la Grande Bretagne). Il ouvre les Compétences Communautaires dans le domaine social, améliore les mécanismes de décisions et envisage des possibilités d'accords contractuels.

STRUCTURE DE L'EMPLOI

Croissance de la population urbaine

A quelques rares exceptions près - par exemple, en Uruguay -, le pourcentage de la population urbaine par rapport au total croît dans tous les pays et souvent de manière impressionnante (voir Tableau 13/2). L' Afrique Subsaharienne est la région du monde où ce pourcentage est le moins élevé, mais il devrait atteindre 38 % en l'an 2000, alors qu'il n'était que de 14 % en 1960.

Cette croissance très rapide de la population urbaine dans les pays du Sud se réalise bien souvent par concentration, et moins par extension de l'aire géographique des villes. Si bien que les densités atteignent parfois des niveaux incroyables.

Tableau 13/1 Villes à plus forte densité de population dans quelques pays du Tiers Monde et pays industrialisés

	Nombre d'habitants/Km ² (1980-90)
Calcutta (Inde)	88 140
Manille (Philippines)	45 840
Le Caire (Egypte)	29 390
Mashhad (Iran)	21 130
Paris (France)	20 650
Barcelone (Espagne)	17 430
Séoul (Corée du Sud)	15 930
Buenos Aires (Argentine)	14 620
Tokyo (Japon)	13 970
New York (Etats-Unis)	8 720
Montréal (Canada)	6 360
Munich (Allemagne)	4 190

Source PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*; 1994.

Or, ce sont dans les villes, où s'agglutinent les émigrants de l'exode rural en quête d'un emploi* et de moyens de vivre, que se développent les secteurs informels*: petits métiers des rues, ateliers clandestins ou non, trafics illicites, etc. (voir Tableau 13/3).

Tableau 13/2 Population urbaine (en % de la population totale) dans quelques pays du Tiers Monde

	1960	1992	2000
AFRIQUE			
Afrique du Sud	47	50	66
Algérie	30	53	60
Botswana	2	27	43
Burkina Faso	5	17	12
Burundi	2	6	7
Egypte	38	44	54
Ethiopie	6	13	17
Mali	11	25	23
Nigeria	14	37	43
Rwanda	2	6	11
Tunisie	36	57	59
Zaïre	22	29	46
Afrique subsaharienne	14	29	38
AMERIQUE			
Argentine	74	87	89
Bolivie	39	52	58
Brésil	45	77	81
Chili	68	85	89
Cuba	55	75	80
Guatémala	32	40	44
Haïti	16	30	34
Mexique	51	74	77
Pérou	46	71	75
	1960	1992	2000
ASIE			
Arabie Saoudite	30	74	82

FICHE 13

Chine	19	28	47
Corée du Sud	28	74	81
Inde	18	26	32
Irak	43	73	75
Malaisie	25	45	51
Singapour	98	100	100
Sri Lanka	18	22	24
Thaïlande	13	23	29
Viêt Nam	15	20	27
Pays Industrialisés	61	74	78
Monde	34	44	57

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*, 1994.

Tableau 13/3 L'emploi* dans les secteurs urbains informels

AFRIQUE	Emploi dans les secteurs informels en % de la population active urbaine (1991)
Cameroun	39.0
Ghana	53.0
Nigeria	69.0
Tanzanie	51.2

AMERIQUE LATINE	Emploi dans les secteurs informels en % de l'emploi non agricole	
	1980	1989
Argentine	26.3	31.5
Brésil	24.0	29.5
Colombie	32.0	31.2
Costa Rica	22.4	23.9
Chili	36.1	32.2
Mexique	24.2	36.0
Vénézuéla	25.8	26.2

ASIE	Emploi dans les secteurs informels en % de l'emploi total des villes indiquées	
	Années '70	Années '80
Dhaka (Bangladesh)	57.0	64.6
Calcutta (Inde)	± 45.0	54.0
Madras (Inde)	± 60.0	60.0
Karachi (Pakistan)	69.1	n.d.
Jakarta (Indonésie)	41.0	65.0
Manille (Phillippines)	43.0	50.0
Bangkok (Thaïlande)	43.4	49.0

Sources: Divers rapports du BIT, cités dans: *Schémas de croissance de l'emploi dans les conditions en évolution de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre*; Genève, novembre 1993.

Or, ces secteurs informels (voir DOSSIER PEDAGOGIQUE SUR LES SECTEURS INFORMELS), s'ils sont les seuls moyens de survie pour de larges couches de la population, offrent la plupart du temps des emplois au rabais: rémunérations en dessous des minimums légaux, horaires élargis, pas de sécurité sociale, conditions de travail (sécurité et hygiène) parfois déplorables, recours au travail des enfants, etc.

Répartition sectorielle des emplois

Dans les pays industrialisés, depuis les débuts de la révolution industrielle, les paysans qui ne trouvaient plus de travail à cause de l'augmentation de la productivité* agricole se sont en grande majorité reconvertis dans l'industrie. Lorsque, dans ce secteur, les gains de productivité ont commencé à dépasser l'augmentation de la demande de biens manufacturés, une partie de la perte des emplois industriels a été compensée par une croissance de ceux dans les services. Un des problèmes qui touche nos sociétés est, qu'à présent, la croissance de la productivité s'accélère également dans les activités de services (grâce à l'informatique, aux télécommunications, à la bureautique, etc.) et que l'on n'a pas encore opéré les choix nécessaires pour répondre à ce phénomène: satisfaire les besoins sociaux et culturels non couverts, partager le temps de travail, etc.

Ce glissement des emplois du secteur primaire* - l'agriculture - vers le secondaire* - l'industrie -, puis de ceux-ci vers le tertiaire* - les services - ne s'opère pas de la même façon dans les pays du Tiers Monde. Les emplois perdus dans l'agriculture ne se retrouvent pas, ou du moins pas tous, dans l'industrie (cfr. Tableau 13/4). Au contraire, la part de celle-ci dans les emplois totaux tend à s'amenuiser dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, mais aussi d'Amérique latine: Chili, Pérou, Uruguay, Panama, Bolivie, ... En Asie du Sud-Est, épouvantail des adeptes de la compétitivité*, la part de l'industrie dans le total des

emplois reste encore parfois très faible: 11 % en Thaïlande, 16% aux Philippines (chiffre qui n'a pas varié depuis 1960). Bref, les transferts se font bien plus souvent

directement du secteur primaire au secteur tertiaire, même s'il ne s'agit pas des mêmes personnes.

Ceci s'explique, d'une part, parce qu'il est plus facile et moins coûteux de créer un emploi dans les services (les infrastructures sont moins lourdes) et, d'autre part, parce qu'on peut moins facilement se procurer certains services à l'étranger (les transports, la santé ...) et qu'il y a donc peu de concurrence internationale.

On peut, cependant, se demander si ces pays pourront continuer dans cette voie à long terme. Peuvent-ils continuellement importer de l'étranger la majorité des biens industriels ? De plus, la sophistication de la prestation de nombreux services et les possibilités croissantes de transfert d'un pays à l'autre (services financiers, assurances, télé-formation, comptabilité, etc.) risquent d'augmenter leur dépendance également dans ce secteur d'activité (voir DOSSIER PEDAGOGIQUE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, CROISSANCE ET EMPLOI).

Tableau 13/4 Structure de l'emploi (en %) dans quelques pays

	Agriculture		Industrie		Services	
	1965	90-92	1965	90-92	1965	90-92
Algérie	57	18	17	33	26	49
Botswana	88	28	4	11	8	61
Brésil	49	25	20	25	31	47
Chili	27	19	29	26	44	55
Chine	81	73	8	14	11	13
Corée du Sud	55	17	15	36	30	47
Ethiopie	86	88	5	2	9	10
Inde	73	62	12	11	15	27
Kenya	86	81	5	7	9	12
Mexique	49	23	22	29	29	48
Nicaragua	56	46	16	16	26	39
Nigéria	72	48	10	7	18	45
Pérou	49	35	19	12	32	53
Philippines	58	45	16	16	26	39
Thaïlande	82	67	5	11	13	22
Togo	78	65	9	6	13	29
Tunisie	50	26	21	34	29	40
Afrique subsahar.	79	67	8	8	13	25
Pays industr.	22	9	37	33	41	58

Source: PNUD; *Rapport mondial sur le développement humain*, 1994.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

La problématique

Dans nos pays, le travail des enfants fait surgir des images à *la Zola* d'enfants travaillant dans les mines dès l'âge de 6-7 ans et jusqu'à plus de 12 heures par jour. Certes, c'est une réalité qui ne remonte pas si loin dans le temps et qui est encore vécue, dans des conditions très semblables, dans plusieurs pays, essentiellement du Sud et de l'Est. Cependant, il y a beaucoup d'enfants qui réalisent des travaux dans d'autres conditions, travaux considérés comme licites dans toutes les réglementations nationales et internationales. Il est, donc, essentiel de clarifier ce dont on parle²⁹.

Tout d'abord, dans toute famille, les enfants participent aux travaux ménagers, ce qui est on ne peut plus normal. De plus, dans de nombreux cas, les enfants sont appelés à contribuer aux activités professionnelles de leurs parents dans l'agriculture, le commerce, l'artisanat, etc. Dans la mesure où il s'agit de travaux occasionnels qui n'entravent pas la formation de ces enfants, ils sont, eux aussi, considérés comme licites et, suivant les cas, favorables à leur socialisation. Par ailleurs, la plupart des pays ont mis sur pied des systèmes de *travail-formation* ou d'apprentissage qui impliquent la réalisation de travaux plus ou moins rémunérés.

Ces quelques rappels montrent que la problématique n'est pas aussi simple qu'elle le paraît à première vue.

L'Organisation Internationale du Travail* (OIT) retient la définition suivante³⁰: "*le travail des enfants concerne tout enfant de moins de 15 ans engagé dans un travail ou un emploi dont le but est de gagner sa vie pour lui-même ou sa famille*". Dans le même document, l'OIT précise: "*les enfants qui doivent prématurément vivre des vies d'adulte ou travailler de longues heures pour de bas salaires dans des conditions qui portent préjudice à leur santé et à leur développement physique et mental*". Or, il existe des dérogations également dans les pays industrialisés, sinon reconnues par la loi, du moins acceptées dans les faits. Que l'on songe à certains jeunes, et parfois très jeunes, sportifs, à d'autres qui travaillent dans les milieux artistiques (la chanson, le cinéma, le cirque, ...) et dans la publicité. Sans doute, certaines règles sont-elles d'application à l'égard de ce type de travail, mais il est évident que des enfants sont amenés, dans ce contexte, à *vivre prématurément des vies d'adulte*.

Tout ceci montre la nécessité et, tout à la fois, la difficulté de disposer d'une définition suffisamment claire de ce qu'on entend par *travail des enfants* afin de pouvoir, sans contestation possible, s'attaquer aux pratiques intolérables d'exploitation des enfants.

²⁹ Robert GILLES; "Travail des enfants: permettre sans se démettre"; *Revue du Travail*; Avril-Juin 1992.

³⁰ OIT; *Le travail des enfants*; feuillet explicatif; janvier 1993.

Le travail des enfants: pourquoi ?

Il y a plusieurs causes au travail des enfants³¹. La principale en est l'état de pauvreté de certaines populations, la croissance des inégalités, le chômage*, le sous-emploi*, etc. La mise au travail d'un nombre accru de membres du ménage est, parfois, la seule solution, dans les conditions qu'ils connaissent, pour assurer la survie du groupe familial. Dans plusieurs pays du Tiers Monde, le travail des enfants génère jusque 20 et 30 % du revenu familial global et bien davantage dans les familles monoparentales de plus en plus nombreuses dans ces pays. Parfois la situation conduit à un véritable esclavage des enfants. *"Des enfants qui n'ont d'autre choix que de travailler sont ceux qui sont pris au piège de la servitude pour dette... En Asie méridionale, selon un rapport cité par la commission d'experts de l'OIT, plusieurs millions d'enfants sont obligés de travailler pour éteindre une dette... Il arrive aussi que seuls les enfants soient réduits en esclavage: leurs parents les envoient travailler chez un propriétaire ou un prêteur, et ils y restent parfois de nombreuses années, ignorant combien de temps ils doivent travailler et le montant de la dette qu'ils remboursent"*³².

Une deuxième cause tient aux déficiences quantitatives et qualitatives du système éducatif. Selon l'UNESCO*, la proportion d'enfants non scolarisés dans le monde atteignait, en 1985, 28 % dans la tranche d'âge des 6 à 11 ans, et 54 % dans celle des 12 à 17 ans.

Le manque de législation protectrice et les difficultés d'en contrôler l'application lorsqu'elle existe est une autre cause du travail des enfants. En effet, celui-ci se développe essentiellement dans le secteur informel* qui, par essence, échappe pratiquement à toute réglementation et à tout contrôle. C'est dire aussi que, lorsque les enfants travaillent, aucun droit ne leur est légalement reconnu.

Enfin, une des causes principales est que le travail des enfants profite à ceux qui y ont recours. Non seulement ils perçoivent des salaires dérisoires, ils ne sont pas déclarés, on peut les renvoyer du jour au lendemain, ils ne sont pas représentés par des syndicats, etc., mais, de plus, ils sont parfois jugés plus aptes que les travailleurs adultes parce qu'ils sont plus habiles, qu'ils ont une meilleure vue, etc.

Le travail des enfants dans les pays du Sud et de l'Est

S'agissant d'activités non déclarées, il est évident qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre d'enfants qui travaillent de par le monde. D'après les Nations Unies*³³, il y en aurait 80 millions, mais la même source les estimait à 145 millions en 1981. Le BIT avance différents chiffres selon les publications qui s'échelonnent de 100 à 200 millions. Et, dans le documentaire "L'enfance enchaînée", co-produit par le même BIT, on avance le chiffre de 220 millions. Quoi qu'il en soit, ce chiffre est énorme.

Il est admis que la grande majorité des enfants qui travaillent, vivent dans les pays du Sud. toujours selon le BIT³⁴, ils seraient entre 44 et 55 millions en Inde, 12 millions au Nigeria, 7 millions au

³¹ Claude Dumont; "Le travail des enfants dans le monde"; *Revue du Travail* n°6; avril - juin 1992.

³² BIT; *Le travail dans le monde*; 1992.

³³ Nations Unies; *Rapport sur la situation sociale dans le monde*; 1993.

³⁴ BIT; *Le travail dans le monde*; 1992.

Brésil, 2,7 millions en Indonésie, etc. En Afrique, 20 % des enfants travaillent, au Brésil et au Mexique, 18 %.

En milieu rural, les enfants sont essentiellement occupés dans l'agriculture, dans la ferme familiale, mais aussi dans les plantations où ils s'intègrent dans l'équipe familiale pour réaliser des travaux payés à la tâche. De plus en plus d'enfants sont aussi employés dans d'autres activités. En Inde, 100 000 enfants travaillent dans la confection des tapis, dans de petits ateliers dispersés en zone rurale. La situation est semblable au Pakistan. Toujours en Inde, 28 000 enfants travaillent dans les mines de Meghalaya où leur petite taille est particulièrement *appréciée*. Au Pérou, chaque année des familles entières émigrent pour pratiquer la recherche de l'or. Etc.

Dans les zones urbaines, l'éventail des activités est encore bien plus large: travail en usine, artisanat, commerce (notamment dans les rues), etc. Bien sûr, la plupart de ces activités se déroulent dans le secteur informel (voir le DOSSIER PEDAGOGIQUE du GRESEA sur ce thème) et échappent, donc, à toute réglementation salariale ou sociale. Un des premiers secteurs d'activité pour les enfants est celui des services domestiques où de nombreux garçons, mais surtout des filles, travaillent parfois depuis l'âge de sept ou huit ans. Enfin, la prostitution, le plus vieux métier du monde, a tendance à devenir un de ceux pratiqués par les plus jeunes; on connaît - mal - les dégâts provoqués par le tourisme sexuel en Thaïlande, mais beaucoup d'autres pays sont en proie à des phénomènes semblables sans que seuls les touristes étrangers en soient responsables: Inde, Sri Lanka, Brésil, etc.

*"La plupart des enfants ne "gagnent" rien du tout, étant donné que leur travail consiste à aider leurs parents. Ceux qui travaillent pour éteindre une dette ne reçoivent pas non plus de contrepartie financière. D'autres enfants sont rétribués seulement en nature. C'est souvent le cas de ceux qui travaillent dans des restaurants ou comme domestiques. Mais même ceux qui sont salariés reçoivent souvent un salaire de misère pour de longues heures de travail. Ainsi les enfants employés dans les usines d'ampoules électriques en Indonésie travaillent de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi pour 3 dollars des Etats-Unis par semaine. Ceux qui font la cueillette du café au Zimbabwe gagnent à peu près la même chose pour dix heures journalières de travail, six jours par semaine. Au Népal, dans les fabriques de tapis, les enfants gagnent 1 dollar américain par jour, ou encore moins que cela."*³⁵

La situation dans les pays de l'Est et de l'ex-URSS est très mal connue. Il se confirme, cependant, que les bouleversements économiques et sociaux liés à l'extension de l'économie de marché conduisent à un développement du travail des enfants et des adolescents³⁶ dans des conditions assez semblables à celles rencontrées dans les pays du Sud.

Le travail des enfants dans les pays du Nord

"Le travail des enfants n'a pas complètement disparu dans les pays industrialisés. Bien évidemment, il est moins courant qu'au 19e siècle ou qu'au début du 20e siècle et il se pratique dans des conditions moins abusives que celles qui existaient alors. Il subsiste cependant. On assiste même ces derniers temps à une résurgence du travail des enfants dans des pays où on le croyait complètement disparu, comme ceux de l'Europe du Nord. Dans les pays d'Europe du Sud,

³⁵ BIT; *Le travail dans le monde*; 1992.

³⁶ *Travail* N° 4, 1993.

les enfants sont occupés, aujourd'hui encore, par dizaines, voire par centaines de milliers, comme travailleurs familiaux, comme travailleurs salariés dans des petits ateliers ou des exploitations agricoles ou de plus en plus comme travailleurs à domicile. A certaines époques de l'année aux Etats-Unis, les plantations et autres exploitations agricoles occupent plusieurs centaines de milliers d'enfants, la plupart d'origine migrante, et les travailleurs-enfants sont également fort nombreux dans d'autres secteurs comme la restauration et la confection."³⁷

D'après une étude de la CES* (Confédération Européenne des Syndicats) et du BIT, il y aurait 100 000 enfants qui travaillent au Portugal, 1 million en Espagne, 500 000 à 1 million en Italie, 20 % des enfants de 12 à 14 ans en Turquie. "Cela ne s'atténue pas dans ces pays et tend même à s'étendre progressivement, au moins depuis dix ans, dans les autres pays européens (par exemple, en Grande-Bretagne) et aux Etats-Unis sous l'effet de l'exclusion sociale, de la pauvreté, de flexibilités* extrêmes du marché du travail, de la généralisation de la sous-traitance connue ou illégale. Ces pratiques sont clandestines car contraires aux législations des pays."³⁸

Les mesures pour lutter contre le travail des enfants

Au plan international, c'est l'OIT qui, à travers ses conventions et recommandations (voir FICHE 12), tente de réglementer le travail des enfants. La convention 138 et la recommandation 146 de 1973 fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi.

- Il correspond à l'âge où cesse la scolarité obligatoire, mais ne peut être inférieur à 15 ans.
- Dans les pays dont l'économie ou le système éducatif n'est pas suffisamment développé, ce minimum peut être ramené à 14 ans.
- Il est porté à 18 ans pour les travaux qui risquent de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents.
- Par contre, il est abaissé à 13 ans (12 ans pour les pays qui jouissent d'une dérogation) pour les travaux *légers*, à condition que ceux-ci ne portent pas préjudice à la santé et au développement des enfants ni à leur scolarité.

Fin 1993, seuls 40 pays sur 134 avaient ratifié la convention 138, et parmi ceux qui ne l'avaient pas fait, on trouve certes de nombreux pays du Tiers Monde, mais aussi: le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, le Japon, la Nouvelle Zélande, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suisse, etc.

Un grand nombre de pays, surtout du Nord, il faut le reconnaître, et même plusieurs parmi ceux qui n'ont pas ratifié la convention de l'OIT, disposent de législations plus précises que les conventions de l'OIT et qui vont au-delà. Il est bon, cependant, de se rappeler que cela ne s'est pas fait en un jour. En Belgique, par exemple, la première législation dans ce domaine date de l'Empire français (en 1813) et fixait l'âge minimum d'admission à l'emploi à 10 ans. Il a fallu attendre 76 ans (en 1889), pour que cette limite passe à 12 ans et 101 ans (en 1914) pour qu'elle soit portée à 14 ans. Ce n'est que depuis 1921 qu'elle correspond légalement à l'âge de la scolarité obligatoire.

³⁷ Claude Dumont; *op.cit.*

³⁸ Gérard Fonteneau; *Réalités des années 1990, Le travail des enfants*; BIT-Bruxelles; 17 mai 1992.

Cependant, ce n'est pas parce qu'un pays dispose d'une législation en la matière que celle-ci est effectivement appliquée par tous les acteurs. On l'a signalé à plusieurs reprises, le travail des enfants, au Nord et à l'Est comme au Sud, se fait essentiellement dans le secteur informel qui échappe à toute réglementation. *"En 1990, le Département du travail des U.S.A. a enregistré 42 000 infractions à la législation sur le travail des enfants. Encore faut-il ajouter que 70 pourcents de ces infractions avaient été enregistrées au cours d'une opération 'coup de poing' qui n'avait duré que deux semaines."*³⁹

³⁹ Claude Dumont; *op.cit.*

L'EMPLOI DES FEMMES

La discrimination vis-à-vis des femmes en matière d'emploi ne reflète qu'une discrimination plus générale à leur égard. Alors que la grande majorité des Etats ont signé la Convention des Nations Unies* sur les Droits de l'Homme ou les Conventions de l'OIT* sur les non-discriminations, bien souvent les femmes travaillent plus que les hommes, mais occupent moins d'emplois*, sont généralement cantonnées dans certains secteurs d'activité et dans les postes les moins qualifiés - ou, plus précisément, les moins rémunérateurs et à moindre responsabilité -, ne jouissent toujours pas du principe *A travail égal, salaire égal*, etc.

Travail et taux d'activité* des femmes

Aucun pays ne connaît un taux d'activité des femmes supérieur à celui des hommes. Parmi les pays industrialisés, c'est la Suède qui a actuellement le plus haut taux d'activité féminine: 50,1 % des femmes qui travaillent (ou cherchent du travail) contre 55,5 % des hommes.

Tableau 15/1 Taux d'activité économique des femmes dans quelques pays, 1990

	année de référence	% de femmes actives de + de 15 ans
Norvège	1990	69
Etats-Unis	1989	64
Bulgarie	1985	75
Ex-URSS	1989	69
Algérie	1987	7
Zimbabwe	1987	69
Pakistan	1990	10
Philippines	1990	49
Chili	1990	32
El Salvador	1990	51

Source:BIT; *Le travail dans le monde*; 1992.

Le taux d'activité ne représente cependant pas la réalité du travail, et encore moins celle du travail des femmes. Tout d'abord, de tout temps de nombreuses femmes ont travaillé dans les milieux populaires, dans l'industrie, mais aussi dans l'agriculture, le commerce, l'artisanat. Mais, bien souvent, dans ces derniers cas, seul le travail de l'homme était répertorié comme un emploi. De plus, les tâches ménagères et d'éducation constituent une part importante du travail effectif *réservé* aux femmes. Dans les pays qui s'industrialisent, une partie de ce travail s'effectue en utilisant des équipements: machine à laver, machine à laver la vaisselle, cafetière électrique, etc, et une autre partie est remplacée par des achats: conserves, plats surgelés, etc. Comme ces produits et services ne sont pas gratuits, les ménages doivent se procurer des revenus supplémentaires à travers l'emploi des femmes. Malgré tout, puisque l'entièreté des tâches ménagères est loin d'être totalement automatisée - et automatisable -, les femmes sont bien souvent confrontées à devoir assumer un double travail: l'un, officiel, à l'extérieur et l'autre, non reconnu, au sein du foyer. Bien sûr, à cela s'ajoute la volonté des femmes d'acquérir une autonomie financière, d'autant plus que le nombre de familles monoparentales sous la responsabilité des femmes s'accroît chaque jour, etc.

Dans les pays moins industrialisés, là où le travail domestique reste essentiellement manuel, la situation des femmes n'est certainement pas meilleure. D'une part, ces travaux domestiques sont souvent très pénibles (transport de l'eau et du bois, par exemple) et, d'autre part, les femmes effectuent, en plus de ceux-ci, des travaux non repris dans les statistiques. En milieu rural, ce sont régulièrement elles qui effectuent la majorité des travaux agricoles et, en milieu urbain, elles sont très souvent les plus actives dans les secteurs informels*.

Si tous ces travaux sans existence statistique devaient être pris en compte, le taux d'activité des femmes serait certainement supérieur à celui des hommes.

Les types d'activité

Dans les pays industrialisés, les femmes sont plus occupées dans le secteur tertiaire* que les hommes. Par contre, elles le sont statistiquement moins dans l'agriculture car, bien souvent, le travail qu'elles y effectuent n'est pas comptabilisé. Dans les services, elles sont beaucoup plus présentes dans certaines professions que dans d'autres. Aux Etats-Unis, à la fin des années '80, elles occupaient 99,1 % des postes de secrétaire, 97,3 % des postes de puéricultrice, 88,2 % des postes d'opérateur de saisie de données ..., mais 12,5 % des postes de chauffeur, 14,6 % de ceux d'architecte, 19,5 % de ceux d'avocat.

Dans l'industrie manufacturière de la plupart des pays, les femmes sont concentrées dans les mêmes secteurs *féminins*: habillement, chaussure, textile, cuir et, dans certains pays, tabac.

L'Europe orientale et les pays de l'ex-URSS connaissent des taux élevés d'activité des femmes depuis plusieurs décennies. Le grand nombre de services de garde d'enfants et autres services sociaux financés par les pouvoirs publics a largement contribué à ces taux élevés d'activité des femmes. Les effectifs ont cependant quelque peu diminué depuis les réformes (voir FICHE 3, p4). Certaines professions, comme celle de médecin, ont moins de prestige dans ces pays et les femmes y prédominent. Les finances et les assurances sont également moins bien considérées et leur effectif est essentiellement féminin.

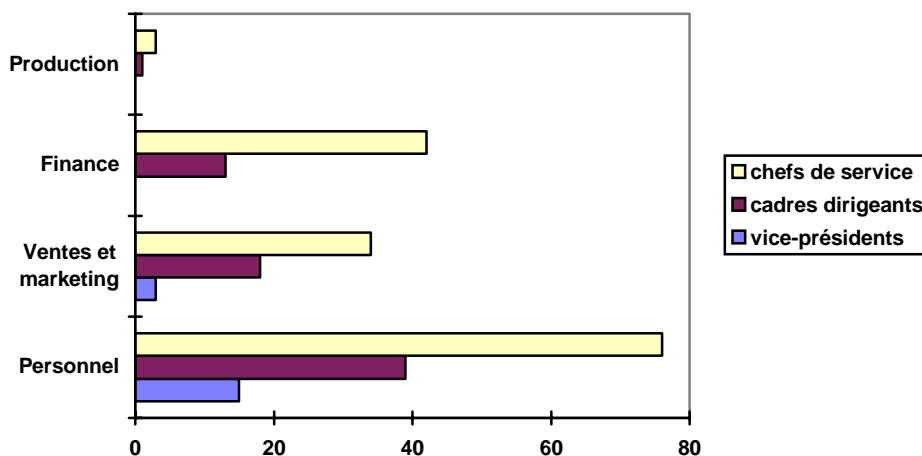
Dans les pays du Tiers Monde, les femmes travaillent surtout dans les secteurs informels et dans l'agriculture et ne sont presque jamais reprises dans les statistiques de l'emploi. Dans les pays où elles le sont, le taux d'activité des femmes est très élevé: 87 % au Malawi, 71 % au Zimbabwe. Dans certains pays d'Afrique, les femmes contribuent pour 80 % à la production alimentaire.

Les taux de chômage des femmes ont encore moins de signification que ceux des hommes (voir [FICHE 11](#)). Celles qui viennent des secteurs informels n'y ont évidemment pas droit et, dans certains pays comme au Japon, il n'est pas dans les habitudes que les femmes s'inscrivent au chômage. De toute façon, c'est pratiquement toujours elles que l'on licencie en premier lieu lorsqu'une entreprise est *en difficulté*. De plus, elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel; pour certaines il s'agit d'un choix, mais pour de nombreuses autres, le travail à temps partiel leur est imposé par la nature du travail (caissière de grande surface) ou par la volonté de l'employeur (on propose plus facilement un emploi à temps partiel à une femme qu'à un homme).

Les postes occupés par les femmes

Inutile de dire que s'il y a plus de 99 % de secrétaires qui sont des femmes aux Etats-Unis, elles sont nettement moins bien représentées dans les postes de direction. Aux Etats-Unis comme en Grande Bretagne, les femmes occupent environ 2 % des sièges dans les conseils d'administration des grandes sociétés⁴⁰.

Tableau 15/2 Part des femmes dans différentes fonctions par service



Source: British Institute of Management, Remuneration Economics, cité dans Problèmes économiques n°2 304; 16 décembre 1992.

Comme on le voit dans le [Tableau 15/2](#), plus on s'élève dans la *hiérarchie*, moins les femmes sont présentes. Et pourtant, dans les pays industrialisés, ce n'est pas faute d'être formées: 52 % des récents diplômés sont des femmes en Amérique du Nord et 44 % en Europe.

⁴⁰ *Problèmes économiques* n° 2 304; 16 Décembre 1992.

Les gains des femmes

"Dans les pays industriels, l'écart salarial entre hommes et femmes n'a guère diminué au cours des années quatre-vingt et il s'est même légèrement accentué dans certains pays: les femmes gagnent toujours entre 50 et 80 pour cent des salaires des hommes. Le Tableau 15/3 présente les gains (moyens, ndlr) des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans quelques pays industrialisés.

Tableau 15/3 Gains des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans les activités non agricoles

Allemagne	73.5
Australie [°]	87.9
Belgique ^{°°}	75.1
Chypre	59.1
Danemark	82.1
France	81.8
Islande	90.6
Japon	50.7
Luxembourg	63.1
Nouvelle-Zélande	80.4
Pays-Bas	76.7
Royaume-Uni	69.5
Suisse	67.4
Tchécoslovaquie	70.1

[°] sauf cadres

^{°°} ouvriers

Source: BIT; *Annuaire des statistiques du travail*.

"Ces écarts sont dus en partie à des différences dans l'emploi. Les femmes peuvent avoir une durée de travail plus courte et occuper des emplois médiocres ou à temps partiel. Mais même ainsi, il reste encore une différence que l'on peut attribuer à la discrimination salariale.

"Dans les pays en développement, les femmes gagnent également moins que les hommes, bien que les différences soient moins importantes dans le secteur public que dans le secteur privé. Elles gagnent aussi beaucoup moins que les hommes dans le secteur non structuré. Selon une étude sur le secteur non structuré de Bangkok, les femmes occupées dans les services gagnent moins de la moitié de ce que gagnent les hommes."⁴¹

Les arguments de la discrimination

Au-delà des explications avancées sur la force physique ou des aspects psychologiques (inaptitudes au commandement), l'argument le plus utilisé pour discriminer les emplois et les revenus des femmes tient à leur rôle de reproduction, reproduction biologique, mais aussi reproduction sociale

⁴¹ BIT; *Le travail dans le monde*; 1992.

de la famille: travaux ménagers, préparation des repas, éducation des enfants, etc. Bien sûr, il n'y a aucune raison objective pour que ces tâches ne relèvent pas de la responsabilité commune des hommes et des femmes, sauf les intérêts jalousement gardés des premiers, et confortés par la majorité des cultures dominantes y compris la plupart des religions.

(Il est évident que le seul partage équilibré des responsabilités au sein des ménages ne résoudra pas tous les problèmes qui se posent aux femmes en matière d'emploi et de travail et encore moins ceux de la discrimination plus globale qu'elles doivent affronter. La question est beaucoup plus vaste et exige de s'interroger sur d'autres aspects tels que la qualité du travail et de la vie en général, mais c'est là dépasser le cadre de cette fiche.)

Quant à la reproduction biologique, qui n'affecte les femmes qu'environ deux mois pour chaque enfant - et beaucoup moins, dans certaines sociétés -, elle devrait être totalement prise en charge par la société, dans la mesure où elle conditionne sa propre reproduction en tant que société.

La question Femmes et emploi apparaît également dans:

FICHE1, p3;
FICHE2, p1 et p3;
FICHE5, p4;
FICHE11, p1 et p3.

GLOSSAIRE

Acteurs sociaux:

Les acteurs sociaux désignent l'ensemble des personnes qui oeuvrent dans les mouvements sociaux. Traditionnellement on distingue deux types d'acteurs sociaux: les travailleurs et les partenaires. Chacun de ceux-ci sont regroupés dans des instances qui les représentent: fédération de toutes les entreprises d'un pays, fédérations d'entreprises d'un même secteur ou d'une même région, pour le patronat; syndicats nationaux, fédérations syndicales et/ou sectorielles, pour les travailleurs. Les mouvements sociaux (organisations d'aide sociale, organisations de consommateurs, Organisations Non Gouvernementales - ONG - de développement, etc.), sont de plus en plus souvent considérés comme des acteurs sociaux à part entière. Dans la pratique on a aussi considéré les patrons comme des acteurs sociaux dans la mesure où ils participent dans des actions avec les syndicats, les appellations les plus répandues pour les citer sont « interlocuteurs », ou « partenaires ».

Aide Publique au Développement (APD) :

Somme nette des dons et des prêts accordés à des conditions de faveur par des institutions publiques des membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE*) pour promouvoir le développement économique et le bien-être des pays du Tiers Monde, et comprenant la coopération et l'assistance techniques (d'après la définition de l'OCDE).

Ajustement/Ajustement structurel:

Cette acceptation, valable dans le domaine économique, qui procède elle-même par extension de la définition littérale ("action d'adapter une chose à sa destination"), recouvre en fait des emplois assez divers du terme. L'ajustement structurel vise à adapter les structures économiques et sociales d'un pays (ou d'une région) à l'évolution de son environnement. La fermeture des charbonnages en Europe de l'Ouest, suite à la baisse de compétitivité* du charbon face à d'autres sources d'énergie, s'inscrit dans ce type de processus.

Voir également Programmes d'Ajustement Structurel (PAS*).

Association Européenne de Libre-Echange (AELE):

Groupement de pays constitué en 1960 pour favoriser entre eux la libre circulation des marchandises. Il compte aujourd'hui sept membres: Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède, Suisse.

Banque Mondiale (BM) :

Sa création date de 1944, lors des accords de Bretton Woods*. 174 Etats en sont membres (ces derniers doivent d'abord être membres du FMI* avant de postuler à la BM). Au départ, son objectif était d'aider à la reconstruction des pays dévastés au cours de la deuxième guerre mondiale. A partir des années '50, un nouvel objectif lui fut assigné: améliorer le niveau de vie des pays en développement* en canalisant vers ceux-ci des ressources financières fournies par les pays développés (croissance économique à long terme). C'est une institution intergouvernementale reliée à l'ONU*, elle accorde des prêts à des fins productives et prend en considération les perspectives de remboursement. Depuis 1980, la BM a accordé des prêts afin d'appuyer des programmes spécifiques de réorientation des politiques économiques et de réformes institutionnelles (programmes d'ajustement structurel*). Le capital de la BM est composé des souscriptions de ses Etats-membres. Chaque pays est représenté par un gouverneur (ministre des finances ou gouverneur de la Banque Centrale). Le vote est mesuré en fonction de la quote-part de chacun des pays. Actuellement, les Etats-Unis possèdent le plus grand pourcentage de vote (17.07 %) suivis par le Japon (7.09 %)... Chaque Etat-membre choisit un directeur exécutif, toutefois certains de ces directeurs exécutifs représentent un groupe de pays (1 directeur exécutif pour 24 pays d'Afrique francophone et 1 pour 21 pays d'Afrique anglophone). La BM comprend 3 institutions: la Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement (BIRD), la Société Financière Internationale (SFI) et l'Association Internationale de Développement (AID).

Bretton Woods:

Accords de juillet 1944 mettant en place le système monétaire international d'après-guerre caractérisé par:

- l'institution du Fonds Monétaire International(FMI*);
- la création de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD);
- un système de parités fixes entre les monnaies;
- la convertibilité du dollar en or qui sert de principal moyen de paiement international.

Ce système s'est officiellement effondré le 15 août 1971 quand le président NIXON a décrété la non-convertibilité du dollar en or.

Bureau International du Travail (BIT):

Secrétariat permanent de l'OIT*

Capital:

Ensemble des biens, monétaires et autres, possédés par une personne ou une entreprise, constituant un patrimoine et pouvant rapporter un revenu.

CEPAL:

Commission Economique (de l'ONU*) Pour l'Amérique Latine

Chômage :

Sont en chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé, qui n'ont pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleur indépendant et sont disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi rémunéré ou en tant que travailleur indépendant (définition du PNUD*).

Communauté Economique Européenne (CEE) ou Communauté de l'Union Européenne (CUE):

Zone d'union douanière et d'intégration économique créée par la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne dans le cadre du traité de Rome du 25 mars 1957. Ouverte, la CEE s'est élargie depuis l'origine. Y sont entrés la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande (1973), la Grèce (1981), l'Espagne, le Portugal (1985), l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège (1995).

Compétitivité:

Caractère de ce qui est susceptible de supporter la concurrence avec d'autres. A caractéristiques égales, la compétitivité se mesure par les prix. Par extension, on dira qu'une entreprise, un pays, une région est plus compétitif(ve) qu'un(e) autre, si les prix des produits fabriqués sont moindres que dans celui(celle)-ci. La course à la compétitivité entraîne qu'une entreprise, un pays, une région, cherche continuellement et par tous les moyens à réduire ses coûts de production, y compris ses coûts de main-d'oeuvre. Petit à petit, tous les concurrents sont entraînés dans une course poursuite sans fin.

Conseil Economique et Social (CES):

Assemblée consultative (créée en Belgique, en 1958) composée de représentants du gouvernement et des principales activités économiques et sociales de la nation, chargée de donner son avis sur les textes ou questions d'ordre économique et social (230 membres).

Un tel conseil, composé des mêmes interlocuteurs et ayant les mêmes prérogatives, existe au sein de l'Union Européenne*.

Le Conseil économique et social de l'ONU* est aux termes de la charte, l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et de ses organismes et institutions spécialisés, qui constituent ce qu'on appelle "le système (ou la famille) des Nations Unies". Il comprend 54 membres élus pour trois ans en remplacement des 18 membres dont le mandat est arrivé à expiration. Il prend ses décisions à la majorité simple, chaque membre disposant d'une voix.

Conseil de l'Europe:

Organisation de coopération européenne créée en 1949 et qui réunit 27 Etats d'Europe Occidentale et Centrale. Le respect de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (1950), établie par le Conseil de l'Europe est assuré par la commission européenne des droits de l'Homme et le comité européen des droits de l'Homme (siège à Strasbourg).

Croissance:

Augmentation des principales dimensions caractéristiques de l'activité d'un ensemble économique et social (notamment de la production nationale de biens et de services) accompagnée ou non d'un changement de structure.

Processus complexe d'évolution en longue durée, qui se manifeste par un accroissement des dimensions caractéristiques de l'économie et par une transformation des structures de la société. L'économie (mesurée par le PIB*, indicateur de la richesse d'une nation) des pays industrialisés continue à croître: en moyenne, de plus de 20 % en termes réels (hors inflation) chez les membres de l'Union Européenne* durant les dix dernières années. Cependant, ce qui caractérise la période actuelle, c'est que cette croissance n'est plus créatrice d'emplois, que les fruits de cette croissance sont concentrés sur une couche restreinte de la population et que, donc, les inégalités augmentent rapidement. C'est à une crise de la redistribution que les gens sont confrontés, et non à une crise de croissance économique.

Le même constat est valable au plan mondial: la "richesse" de la planète ne cesse de croître, mais seuls certains pays en profitent alors que d'autres (en Afrique subsaharienne, notamment) s'enfoncent dans la récession* (baisse du PIB).

Décentralisation:

Action coordonnée visant à éviter le groupement des centres de décision en un seul lieu géographique ou à un seul échelon de responsabilité.

Délocalisation/délocaliser:

On distingue trois types de délocalisations.

1. La délocalisation avec arrêt (ou réduction) de l'activité: c'est le transfert vers un pays d'accueil de l'ensemble de la production, ou d'un maillon de la chaîne de production, de biens ou de services, avec arrêt ou diminution concomitants de l'activité et/ou de l'emploi* dans l'entreprise mère.

2. La délocalisation avec expansion de l'activité: elle se produit lorsqu'il y a démarrage dans un pays d'accueil d'une production - ou d'un maillon de la chaîne de production - de biens et de services, semblables à ceux du pays d'origine, sans arrêt ou diminution de l'activité et/ou de l'emploi; il y a délocalisation, excepté dans le cas où la production se fait pour des raisons de présence sur le marché, de proximité de matières premières et d'énergie ou de coûts de transport.

3. La délocalisation avec diversification de l'activité: c'est l'implantation dans un pays d'accueil d'une production de biens ou de services apparentés ou non aux productions de l'entreprise mère, dans le pays d'origine.

Dérégulation/déréglementation:

Assouplissement ou suppression des dispositions encadrant le fonctionnement d'une activité économique, d'une profession, notamment sur le plan des tarifs.

L'utilisation du terme "dérégulation" est bien souvent inappropriée. En effet, la régulation d'un système recouvre l'ensemble des principes mis en oeuvre pour que ce système soit en équilibre.

Dans le domaine économique, ces principes peuvent être basés sur le seul marché, sur un ensemble de règlements indépendants du marché ou sur un mélange plus ou moins équilibré des deux. Ce qu'on appelle communément "dérégulation" recouvre en réalité un changement des principes de régulation, une autre régulation.

Par ailleurs, la libéralisation, c'est-à-dire la régulation par le marché ou encore l'ouverture à la concurrence, ne signifie pas une déréglementation. Au contraire, elle s'accompagne presque toujours d'une augmentation de la réglementation. Lorsque, par exemple, il y a plusieurs opérateurs de télécommunication dans un pays, il est nécessaire de promulguer plus de règlements afin d'assurer leurs relations réciproques, les relations avec les usagers, celles avec les pouvoirs publics, etc., que lorsqu'il n'y en a qu'un seul.

Division Internationale du Travail (DIT):

La Division Internationale du Travail traduit la spécialisation des pays, ou de groupes de pays, dans tel ou tel type de production. Aux pays les plus industrialisés sont réservées les productions les plus élaborées, s'appuyant sur l'utilisation de technologies de pointe et les plus intensives en capital*. Les pays "à bas salaires" sont sensés se spécialiser dans les productions les plus intensives en travail* (confection, assemblage, ..., bref ce qui est le moins facilement mécanisable) et les pays qui disposent de matières premières dans leur exploitation.

La DIT se base, en partie, sur des éléments objectifs, mais dépend plus largement de rapports de force: les pays riches cherchent à conserver chez eux les productions les plus rentables.

Dualisation:

Processus de séparation croissante de la société en deux groupes sociaux de plus en plus distincts; c'est l'inverse de l'intégration. La dualisation procède de la croissance des inégalités, mais va bien au-delà des seules différences quantitatives. Elle aboutit à ce que ces deux groupes évoluent de façon de plus en plus autonome l'un par rapport à l'autre et dans des sens opposés; si bien que même les "valeurs" de chacun d'eux divergent rapidement.

Par extension, la dualisation signifie également la séparation en plus de deux groupes sociaux.

Dumping:

Ensemble de pratiques et de mesures (dans le domaine commercial, social, fiscal, ...) destinées à abaisser les prix des biens exportés par rapport à ceux pratiqués sur le marché local de façon qu'ils concurrencent efficacement les autres biens analogues offerts sur un ou plusieurs marchés étrangers. (De l'anglais "to dump", inonder - le marché. Le terme de gâchage - international - peut être proposé comme correspondant en français.)

Emploi:

Les "personnes pourvues d'un emploi" comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes: "emploi salarié" et "emploi non-salarié".

Emploi salarié:

"Personnes au travail": personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature.

"Personnes qui a un emploi mais qui ne sont pas au travail": personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence mais gardaient un lien formel avec leur emploi. Ce lien formel avec l'emploi devrait être déterminé à la lumière des circonstances nationales, par référence à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- le service interrompu du salaire ou du traitement;
- une assurance de retour au travail à la fin de la situation d'exception ou un accord sur la date de retour;
- la durée de l'absence du travail qui, le cas échéant, peut être la durée pendant laquelle les travailleurs peuvent recevoir une indemnisation sans obligation d'accepter d'autres emplois qui leur seraient éventuellement proposés.

EUREKA: Eurêka

Programme européen d'activité de recherche et de développement dans des secteurs technologiques de pointe élaboré en 1985 à l'initiative de la France.

Franc de la Communauté Financière Africaine (CFA):

C'est une monnaie particulière, née en décembre 1945, pour faciliter les échanges entre la France et ses colonies. Depuis, il est resté entièrement dépendant du franc français, l'étalon auquel il demeure rattaché. Il est en vigueur dans 14 pays répartis parmi deux zones d'émission. Le franc de la "Communauté Financière Africaine" émis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) qui regroupe le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, et le "Franc de la Coopération en Afrique Centrale (BEAC) pour l'Union Monétaire d'Afrique Centrale (UMAC) qui regroupe le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Les îles Comores ont un statut particulier.

Flexibilité :

Qualité de ce qui peut s'adapter; système souple.

Dans son acception courante, la flexibilisation du marché du travail vise essentiellement à assouplir pour les employeurs les conditions de licenciement et à multiplier les statuts moins contraignants pour eux (faux indépendants, stagiaires, etc.) le but déclaré est de permettre à l'entreprise de s'adapter plus rapidement à l'évolution du marché, des technologies, etc. Sans parler des conséquences pour les travailleurs, cette flexibilisation entraîne des effets pervers également pour l'entreprise, notamment en démotivant ceux qui la subissent. A contrario, le

principe "d'emploi à vie" pratiqué dans les grandes entreprises japonaises a été un élément important de leur expansion.

Fonds Monétaire International (FMI) :

Sa création date de 1944, lors des accords de Bretton Woods*. 151 pays en sont membres. Ses objectifs officiels sont, de promouvoir les échanges mondiaux par le démantèlement des restrictions aux paiements internationaux et l'établissement de la convertibilité des monnaies, et ainsi contribuer notamment au maintien d'un niveau élevé de l'emploi et du revenu réel (maîtriser les problèmes financiers à court terme, c'est-à-dire, contrôle des balances de paiements et des politiques monétaires). Afin de réaliser ses objectifs, le Fonds met en oeuvre les politiques d'ajustement structurel (voir Programme d'Ajustement Structurel*) qui gèrent un code de conduite touchant les politiques de taux de change et les restrictions de paiements pour les transactions courantes; fournissent aux Etats-membres les ressources financières dont ils ont besoin pour se conformer au code de conduite; fournissent un cadre où les Etats-membres peuvent se rencontrer et collaborer en matière de questions monétaires internationales.

Le FMI est une institution intergouvernementale reliée à l'Organisation des Nations Unies*. C'est une construction financière fonctionnant comme une mise en commun de devises, que les Etats-membres peuvent emprunter temporairement pour desserrer leur contrainte financière extérieure.

En adhérant au FMI, chaque pays membre verse une certaine somme d'argent (quote-part) qui est en quelque sorte une cotisation. Plus la quote-part d'un pays est élevée, plus ce pays peut emprunter en cas de besoin et le nombre de voix attribuées à chaque pays est, lui aussi, fonction de l'importance de sa quote-part. Plus le pays est riche plus sa quote-part est élevée. Ce sont les pays qui contribuent le plus au FMI qui exercent le plus d'influence sur la définition des politiques de l'institution:

en 1993: $PI^* = 61.1 \%$
 $PED^* = 28.6 \%$
 Pays pétroliers = 10.3 %

(dossier documentaire du séminaire "Les conséquences sur l'emploi dans les pays du sud des politiques impulsées par les organisations internationales", GRESEA)

General Agreement on Trade and Tariffs (GATT):

Sa création date du 1er janvier 1948. Le GATT n'est pas une organisation internationale mais une structure de fait gérant l'Accord général de 1947 et faisant suite aux accords de Bretton Woods*. 116 pays participent aux négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay.

Ses objectifs officiels sont d'assurer la sécurité et la prévisibilité de l'environnement commercial international pour les milieux d'affaires, et un processus continu de libéralisation du commerce qui soit propice au développement de l'investissement, à la création d'emplois et à l'expansion des échanges. Le système de commerce multilatéral est sensé contribuer ainsi à la croissance économique et au développement au niveau mondial. Au départ, les cycles des négociations multilatérales tablaient essentiellement sur les échanges commerciaux de produits manufacturiers. A Punta del Este, l'agriculture et les services furent inscrits à l'ordre du jour à l'instigation des Etats-Unis afin, d'une part, de contrer les règles de la PAC (Politique Agricole Commune) mise en place par la CEE* et, d'autre part, de conserver sa place de premier exportateur mondial dans le domaine des services (commerce international qui représente aujourd'hui un quart de celui des marchandises et est en perpétuelle progression). Bon nombre

de produits sont à l'heure actuelle toujours exclus des accords: citons l'exemple de l'exclusion culturelle et les "guerres" du cognac, des pâtes ou de l'acier.

Le libre accès aux marchés est souvent entravé dans les pays développés par des normes techniques, ou de protection de l'environnement, ou par des mesures de politique industrielle. En revanche, sur le plan Nord-Sud, c'est l'avenir de l'accord multifibres qui est au coeur du débat.

(dossier documentaire du séminaire "Les conséquences sur l'emploi dans les pays du Sud des politiques impulsées par les organisations internationales", GRESEA)

Depuis 1995, le GATT a cédé la place à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC, WTO en anglais) qui, elle, est bien, cette fois, une organisation internationale au même titre que le FMI* ou la BM*.

Indicateur de Développement Humain (IDH):

Mesure composite du développement humain définie par le PNUD* contenant des indicateurs représentant trois éléments du développement humain à pondération égale: longévité (espérance de vie à la naissance), connaissances (alphabétisation des adultes et nombre moyen d'années d'études) et revenu (en dollars par habitant ajustés selon la parité du pouvoir d'achat).

Indicateurs macro-économiques:

Les indicateurs macro-économiques sont des indicateurs qui s'appliquent à des agrégats d'une économie: une branche d'activité, une région, un pays, ...

Les indicateurs macro-économiques les plus courants sont: le PIB*, le PNB*, la Valeur Ajoutée, le Revenu National*, la balance des paiements, etc.

Intensité de capital:

Un processus de production à haute intensité de capital* utilise beaucoup de capital (équipements, infrastructures, ...) pour produire ses marchandises, biens ou services. La coupe de cheveux est une activité intensive en travail*; la R&D* nucléaire est une activité intensive en capital.

Intensité de main-d'oeuvre:

Voir intensité de travail*.

Intensité de travail:

Un processus de production à haute intensité de travail utilise beaucoup de main-d'oeuvre pour produire ses *marchandises*. Certaines séquences de production intensives en travail, par exemple de la branche de confection, de la branche informatique, ... sont transférées dans des régions du monde où la main-d'oeuvre est bon marché.

Multinationales:

Une multinationale est une entreprise dont les capitaux sont détenus majoritairement par des actionnaires répartis dans plusieurs pays. Unilever (qui produit, entre autres, les marques UNOX, IGLO, OMO, PLANTA, etc.), par exemple, est une multinationale anglo-hollandaise. Par contre, la majorité des actions d'IBM est détenue par des Américains, même si certaines appartiennent à des actionnaires d'autres nationalités: IBM n'est pas, strictement parlant, une multinationale.

Une transnationale est une entreprise qui a des activités productives dans plusieurs pays à travers des filiales, sociétés dont les capitaux appartiennent majoritairement à la maison-mère qui chapeaute l'ensemble de la transnationale. NESTLE, qui a des filiales un peu partout dans le monde, est strictement parlant une transnationale suisse, car la maison-mère de cette entreprise est installée en Suisse.

Une multinationale est pratiquement toujours une transnationale, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Malgré tout, dans le langage courant, on utilise souvent indistinctement multinationale pour transnationale.

Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) ou Dragons (Corée du Sud, Singapour, Taïwan et Hong Kong):

Ce sont les pays qui ont connu, avec la Chine, la plus forte croissance, non seulement en Asie, mais aussi dans le monde. La Corée du Sud espère, d'ailleurs, devenir membre de l'OCDE*, le club des pays riches, d'ici peu.

Organisation Internationale du Travail (OIT):

Créée en 1919 lors du Traité de paix de Versailles. 150 Etats en sont membres. Elle est chargée de promouvoir le progrès social, progrès qui est la condition d'un développement économique et social harmonieux; l'OIT participe à l'élaboration des politiques de développement. Elle veille à ce que les droits fondamentaux du travailleur soient sauvegardés, seconde les efforts de la Communauté Internationale et des différents pays en vue de rechercher le plein emploi, d'élever les niveaux de vie, de répartir équitablement les fruits du progrès, de protéger la vie et la santé des travailleurs, de promouvoir la coopération des travailleurs et des employeurs à l'amélioration de la production et des conditions de travail.

Ses activités comprennent:

- l'élaboration de politiques et de programmes de portée internationale visant à améliorer les conditions de vie et de travail, à augmenter les possibilités d'emploi et à assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme;
- l'établissement de normes internationales du travail destinées à orienter l'action nationale vers la réalisation des objectifs; ces normes sont soumises à la ratification des Etats;
- la mise en oeuvre d'un vaste programme de coopération technique internationale visant à aider les gouvernements à donner une application pratique à ces politiques;
- l'exécution de programmes de formation, d'enseignement, de recherche et de publication venant appuyer les autres formes d'action.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE):

Sa création date de fin 1960; elle a succédé à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), fondée en 1948 pour administrer l'aide au plan Marshall.

Ses membres sont les 12 pays de l'Union Européenne, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, la Finlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, depuis 1994, le Mexique.

Ses objectifs officiels sont:

- aider les pays membres à réaliser la plus forte expansion possible dans l'économie, l'emploi, et assurer une progression du niveau de vie compatible avec la stabilité financière;
- contribuer à une expansion économique saine dans les pays membres, ainsi que non membres en voie de développement économique;
- contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

L'OCDE réalise des études au sein de comités de travail spécialisés et de concertation des Etats sur leurs politiques économiques, sans disposer de pouvoir d'action autonome. Chaque Etat-membre a un représentant au sein du Conseil. Les conclusions et recommandations de l'OCDE sont acceptées après accord mutuel de tous les membres de ce conseil. L'OCDE fournit également des sources de données statistiques sur l'activité économique des pays membres et des PED*.

Organisation des Nations Unies (ONU):

Organisation internationale constituée en 1945 (pour succéder à la Société des Nations, créée par le traité de Versailles en 1919) par les Etats qui ont accepté les obligations prévues par la charte des Nations Unies (signée en 1945) en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, et d'instituer entre les nations une coopération économique, sociale et culturelle.

L'ONU, dont le siège est à New-York, commença à exister officiellement en octobre 1945. La Chine, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie ont un siège permanent et un droit de veto au Conseil de sécurité.

Le Système des Nations Unies est composé d'une série d'organisations et de structures actives en matière:

- de paix et de sécurité: le conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le secrétariat;
- de développement économique et social: le PNUD*, la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement);
- des droits de l'Homme et de l'assistance humaine: le centre pour les droits de l'Homme, l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, etc.;
- du droit international: la Cour internationale de Justice, la Commission du droit international, etc.;

Certaines institutions sont dites reliées à l'ONU, sans réellement faire partie du système: le FMI*, la Banque Mondiale*, l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'OIT*, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), etc.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Sa création date de novembre 1946. Son principal objectif officiel est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant la collaboration entre les nations grâce à l'éducation, à la science, à la culture et à la communication. La conférence générale de l'UNESCO est composée de représentants des 166 Etats membres et se réunit tous les deux ans pour déterminer la politique, le programme et le budget et l'organisation.

Parité:

Taux de change. A la précision du langage cambiaire qui attribue une signification particulière aux termes taux de change, pair, ou parité, la pratique courante a substitué un vocabulaire où parité et taux de change sont devenus synonymes.

Pays en Développement (PeD):

Jusqu'à récemment, on répartissait les pays en trois groupes: les pays industrialisés* (le "premier monde"), les pays centralement planifiés (le "deuxième monde" qui regroupait les pays socialistes: URSS, Europe de l'Est, Cuba, Vietnam, etc.; suivant les cas la Chine était, ou non, incluse dans ce groupe) et les pays en développement (le "Tiers monde"). Par soustraction, les PeD sont ceux qui ne faisaient pas partie des deux autres groupes. Les PeD recouvrent cependant des situations fort différentes: celle du Bahreïn n'a pas grand chose à voir avec celle du Rwanda ou du Brésil.

Pays industrialisés (PI):

Pays ayant atteint un certain degré de développement industriel. En fait, il s'agit des pays riches à économie de marché (capitalistes), ceux qui sont membres de l'OCDE*. L'appellation de "pays industrialisés" est de moins en moins correcte étant donné que le secteur tertiaire* - des services - est, à présent, plus important, en termes de valeur ajoutée et d'emplois*, que le secteur secondaire* - industriel - dans ces pays.

Pays les Moins Avancés (PMA):

Catégorie déterminée de pays en développement établie par l'Assemblée générale des Nations Unies. La plupart de ces pays souffrent d'une ou plusieurs des limitations suivantes: un PNB* par habitant d'environ 300 dollars ou moins, pas de littoral, isolement géographique, désertification et exposition aux catastrophes naturelles.

Petits Dragons (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines) ou Tigres:

Tout comme leurs grands frères, les petits dragons ont atteint une croissance forte sauf aux Philippines. Ces pays se sont lancés dans une course poursuite derrière les NPI* qu'ils espèrent progressivement rattraper.

Petites et Moyennes Entreprise (PME):

Dans ce cadre, la taille d'une entreprise est fonction du nombre de travailleurs qui y sont occupés. Le seuil qui sépare une PME d'une grande entreprise peut varier suivant les définitions. Celui le plus couramment utilisé définit une PME comme une entreprise ayant moins de 100 travailleurs.

Petites et Moyennes Industries (PMI):

Il s'agit de PME* (moins de 100 travailleurs) du secteur industriel (secondaire*).

Population active:

Elle comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'oeuvre nécessaire à la production des biens économiques et des services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies*. Selon ces systèmes, la production de biens économiques et de services comprend toute la production et la transformation des produits primaires, que ceux-ci soient destinés au marché, au troc ou à l'autoconsommation, ainsi que la production pour le marché de tous les autres biens et services, et dans le cas de ménages produisant de tels biens et services pour le marché, la production correspondante qui fait l'objet d'autoconsommation.

Productivité:

C'est le rapport de la production à la quantité de travail. On dira que la productivité dans la sidérurgie est de 200 tonnes d'acier par ouvrier occupé pendant un an. On dira que la productivité d'une ouvrière sur une chaîne d'emballage est de 400 boîtes à l'heure.

Quand on ne précise pas davantage, on distingue par productivité, celle du facteur travail. En termes physiques il s'agit de savoir combien de temps de travail il faut pour produire une quantité donnée de marchandises. La productivité augmente quand le temps de travail nécessaire à la production de marchandises diminue. Le progrès technique constitue la cause principale de la hausse de la productivité, mais l'organisation du travail (le rythme, par exemple) influe également sur la productivité.

Produit Intérieur Brut (PIB):

Total, au niveau de l'utilisation finale, des biens et services d'une économie, produits par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits entre nationaux et étrangers. (PNUD*)

Somme des valeurs ajoutées réalisées annuellement par les entreprises d'un pays, quelle que soit leur nationalité. (Larousse)

Produit National Brut (PNB):

Somme totale du PIB* et du solde des revenus des facteurs de production transférés par l'étranger ou à l'étranger, souvent retenue pour caractériser la puissance économique d'un pays. (Larousse)

Programmes d'Ajustement Structurel (PAS):

(voir également ajustement structurel*)

Les PAS sont des programmes définis, en théorie par les pouvoirs publics des pays concernés et les experts du FMI*, mais en pratique, bien souvent uniquement par ces derniers, et qui contiennent une série de mesures que doivent appliquer les pays en question pour avoir accès aux prêts du FMI.

Les mesures comprises dans les PAS relèvent, presque toujours, des domaines suivants.

- La diminution des dépenses publiques par le licenciement de fonctionnaires, mais aussi par la réduction des budgets de l'éducation et de la santé.
- Le dogme de la vérité des prix, en supprimant, ou en diminuant sensiblement les subventions à certains produits de base (pain, sucre, huile, ...).
- Le "tout à l'exportation" en concentrant les moyens sur les entreprises exportatrices, afin de se procurer des devises extérieures pour pouvoir rembourser la dette.
- Le retrait de l'Etat des activités économiques (privatisation des entreprises publiques) et même sociales (privatisation de la sécurité sociale).

Dans la réalité, l'application de ces programmes conditionne également l'accès aux prêts de la Banque Mondiale* et, de plus en plus souvent, l'"aide" des pays riches et de l'Union Européenne*.

Il existe l'équivalent des PAS, fondé sur la même philosophie, dans la plupart des pays industrialisés. En Belgique, il porte le nom de Plan Global.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD):

Sa création date de 1966 (fusion de deux organismes: le Fonds spécial de l'ONU* et le Programme d'Assistance technique). Le PNUD est le plus vaste réseau de services de développement et est un organisme multilatéral de financement. Ses projets ont pour objectifs d'aider les PED* à mieux utiliser leurs ressources humaines et naturelles, d'élever les niveaux de vie, d'accroître la productivité et de contribuer davantage à l'expansion de l'économie mondiale. Le PNUD est financé par des contributions volontaires des Etats-membres (PI* et PED*) et des institutions qui lui sont reliées. En créant des bureaux décentralisés, le PNUD a cherché à promouvoir la coopération technique entre PED. L'administration compte 48 membres observateurs au sein du Governing Council: 21 provenant des PI et 27 des pays du Sud.

(voir également: Indicateur de Développement Humain*)

Récession:

Passage du boom à la dépression (haute conjoncture = boom, basse conjoncture = dépression). La récession se caractérise par une diminution du PIB*.

Recherche et Développement (R&D):

Les activités de R&D recouvrent aussi bien la recherche fondamentale que la recherche appliquée. L'écart entre les deux s'atténue d'ailleurs sans cesse. Le financement de la R&D concerne tout autant le secteur public et universitaire que le secteur privé. Il a trait au domaine militaire comme au domaine civil. Il comporte les dépenses pour rémunérer les chercheurs et les dépenses pour acheter le matériel nécessaire à la recherche (ordinateurs, instruments de

laboratoire de plus en plus perfectionnés, ...). Au plus la R&D évolue, au plus les dépenses matérielles augmentent par rapport aux dépenses en "hommes".

Revenu direct:

Le revenu direct est celui tiré directement du travail presté, par opposition au revenu indirect*. Suivant les statuts ou les types de travail, il peut prendre diverses appellations: salaire, honoraires (pour les professions libérales), émoluments (dans l'administration), etc.

Revenu indirect:

Indemnités versées aux personnes malades ou temporairement inaptes au travail, paiements aux personnes âgées, aux invalides, allocations familiales, de maternité et pour enfants à charge. Ce sont donc les indemnités couvertes par la sécurité sociale*.

Revenu national:

C'est la valeur totale des revenus gagnés, pendant une période déterminée, par les différents agents de production d'un pays. Il est composé des salaires, des revenus nets des indépendants, des loyers, des intérêts et dividendes et aussi des bénéfices des entreprises qui n'ont pas été distribués.

Secteur(s) informel(s):

Ensemble des activités économiques qui échappent à la réglementation officielle que ce soit en matière sociale, fiscale, juridique, ...

On peut citer, à titre d'exemples: les cireurs de chaussures, les laveurs de voitures, les petits commerces de rue, les employés de maison, etc. Les activités informelles ne se limitent pas aux services aux particuliers. Elles recouvrent également du travail à domicile réalisé pour des entreprises, des ateliers plus ou moins clandestins, etc. Elles recouvrent encore toute une série d'activités illicites: fraude, commerce de la drogue, piratage, etc.

Bien que plus développées dans les pays du Tiers Monde, on les retrouve également dans les pays industrialisés sous la forme de travail au noir, activités clandestines ou illicites.

Ces activités sont presque toujours caractérisées par l'absence de contrat d'emploi et donc de sécurité sociale* et de protection juridique.

Secteur moderne:

Le secteur dit "moderne" recouvre dans les PeD*, les activités utilisatrices de moyens et techniques de production non traditionnels. A titre d'exemple, une exploitation agricole fortement mécanisée, consommatrice d'engrais, etc., sera considérée comme faisant partie du secteur moderne, par opposition à une petite exploitation familiale essentiellement basée sur le travail humain, qui fait elle partie du secteur traditionnel. On peut trouver des exemples équivalents dans le secteur secondaire*, et tertiaire*.

Secteur primaire:

Ensemble des activités économiques productrices de matières premières, notamment l'agriculture et les industries extractrices (mines, exploitations pétrolières, ...).

Secteur public:

Ensemble des activités dont l'employeur fait partie des pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux. Ce secteur regroupe les administrations, les services publics dépendant des pouvoirs publics (éducation publique, santé publique, chaîne publique de télévision, etc.) et des entreprises publiques qu'elles soient industrielles, financières (banques publiques), etc.

Secteur secondaire (secteur industriel):

Ensemble des activités économiques correspondant à la transformation des matières premières en biens productifs ou en biens de consommation.

Secteur tertiaire:

Ensemble des activités économiques de services: services aux entreprises, aux particuliers, y compris les services publics (éducation, santé, ...).

Sécurité Sociale:

Ensemble des organismes ou des opérations ayant pour objet de garantir la sécurité économique des individus (voir revenus indirects*).

Sous-emploi:

Emploi d'une partie seulement de la main-d'oeuvre disponible. Le chômage* est la manifestation la plus extrême du sous-emploi. Mais, il comprend également le chômage technique (mise en chômage durant une période déterminée, mais sans que le lien contractuel avec l'employeur ne soit rompu), le travail à temps partiel imposé, l'inactivité involontaire des indépendants, etc.

Taux d'activité:

Part de la population active* qui a effectivement un emploi.

Taux de croissance:

Taux qui mesure la croissance économique d'une branche d'activité (la production automobile), d'une région, d'un pays. Dans ce dernier cas, on utilise presque toujours le pourcentage d'évolution du PIB* (parfois du PNB*), en termes réels (hors inflation) d'une année à l'autre. Lorsque le taux de croissance est négatif, l'économie est dite en récession*.

Tertiarisation:

Développement du secteur tertiaire*, c'est-à-dire du secteur des services.

Union Européenne:

Voir Communauté de l'Union Européenne

Zones franches:

Une zone franche industrielle (ZFI) est une zone industrielle généralement clôturée ou physiquement isolée, qui offre des incitations spéciales aux industries d'exportation, avant tout l'importation hors taxes (la zone est située hors douane), un cadre réglementaire allégé, ainsi qu'un niveau d'imposition minimal ou nul. Des entreprises individuelles, bien que non situées dans une ZFI, peuvent aussi se voir accorder les avantages d'un régime franc.

Ouvrages de références:

La situation sociale dans le monde, rapport annuel des Nations Unies *

Le travail dans le monde; rapport annuel du BIT*

L'Emploi dans le monde; rapport annuel du BIT

L'emploi en Europe; rapport annuel de la DG V - CCE*

Rapport mondial sur le développement humain; rapport annuel du PNUD*

Atlas économique mondial; Olivier CAMBESSEDES (Atlaséco de poche; annuel)

Annuaire économique et géopolitique mondial; Editions La Découverte (Etat du Monde; annuel)

Conférence internationale du travail; rapport du BIT (annuel)

Perspectives de l'emploi; OCDE* (annuel)

Périodiques:

Revue économique de l'OCDE (semestrielle) publiée par le Département des Affaires Economiques et Statistiques - France

L'Observateur de l'OCDE (bimestriel) - France

Problèmes économiques (sélection hebdomadaire d'articles français et étranger publié par La Documentation Française)

Numéros thématiques "Travail, formation, emploi", "chômage", "Economies Internationales",...

Alternatives Economiques (mensuel) - France

Revue Internationale du travail, publiée par le BIT, cherche à contribuer à une meilleure compréhension des questions sociales et des problèmes du travail en rapport avec les activités de l'OIT

Revue Internationale de sécurité sociale, Association Internationale de la Sécurité Sociale
(4 x par an) - Genève

Travail, bulletin d'information trimestriel du BIT - Genève

Informations et Commentaires (Revue internationale des Sciences Sociales Appliquées - trimestriel) - France

Monde Diplomatique (mensuel) - France

Futuribles (Analyse-Prévision-Prospective) (mensuel) - France

Revue Tiers-Monde (Croissance-Développement-Progrès) Institut d'Etudes du Développement Economique et Social de l'Université de Paris I (trimestriel)

Sélection thématique:

A. Emploi

Résumé des normes internationales du travail, BIT

Les frontières de l'économie globale; Manière de voir n°18, Le Monde Diplomatique

Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXIème siècle; Livre blanc; CCE; 1993

Le travail à sa place

in: Projet n°236; hiver 1993-94 (numéro spécial)

B. Emploi dans le monde

L'emploi au Sud, Regards croisés: des exemples au Zaïre, au Pérou et au Chili; Approche et AGL, GRESEA, 1994

*Le marché communautaire de l'emploi/*Anne MEYER, Michel MOPIN

in: Problèmes politiques et sociaux n°698, février 1993

Le chômage dans les pays industrialisés/ss la direction de Catherine ANDRE et Dominique SICOT; Paris: ed. Syros; 1994 (coll. Alternatives Economiques)

Hors-Série spécial emploi

in: Alternatives Economiques, hors-série n°21, 3ème trimestre 1994

B.1. Emploi et Politiques d'Ajustement structurel

L'Emploi sous ajustement structurel: L'Afrique subsaharienne; GRESEA; 1993

Les implications des politiques d'ajustement structurel pour la sécurité sociale

in: Etudes et Recherches n°34, (Association internationale de la sécurité sociale, Genève), 1993

Les effets sociaux des Programmes d'Ajustement Structurel dans les sociétés du Sud
in: Alternatives Sud (CETRI) vol I (1994)2

Emploi et développement: un nouveau bilan/David TURNHAM; Paris, OCDE, 1993 (Etudes du Centre de Développement)

Ajustement et mise en valeur des ressources humaines; Genève, BIT, 1992 (Conférence internationale du travail, 79ème session; rapport VI)

B.2. Travail informel

Tiers-Mondes: l'informel en question ? Textes rassemblés par Catherine COQUERY-VIDROVITCH et Serge NEDELEC; Paris: L'Harmattan, 1991

L'Economie informelle dans le tiers-monde/B. CAUTIER, La Découverte, 1994 (coll. Repères n°155)

Le dilemme du secteur non-structuré: rapport du directeur général; Genève, BIT, 1991 (Conférence internationale du Travail, 78ème session, 1991)

L'Economie informelle
in: Cahiers du GRATICE, n°9, 2ème semestre 1995

L'autre sentier: la révolution informelle dans le tiers monde/Hernando de SOTO; Paris, éd. La Découverte, 1994 (Textes à l'appui; série économie)

C. Emploi et protection sociale

L'Europe sociale/D. LENOIR; La Découverte, 1994 (coll. Repères n°147)

La protection sociale/N. MURARD, La Découverte, 1993 (coll. Repères n°72)

Le Livre vert sur la politique sociale européenne: options pour l'Union; CCE; 1993 (COM5(93)551)

La politique sociale européenne; Observatoire social européen, mai 1994 (dossier)

Sécurité sociale: histoire, développement et perspectives/Pierre REMAN; Bruxelles: CRISP, 1992 (dossier n°38)

D. Emploi et migrations

Les Migrations, dossier du journal "Le Soir", juin 1991

Migrations; BIT, 1992

Les politiques d'immigration en Europe/Nicole GUIMEZANES
in: Problèmes politiques et sociaux, dossiers d'actualité mondiaux (La Documentation française) -
n°673, 7 janvier 1992

E. Précarité de l'emploi

Le chômage/Jacques FREYSSINET; La Découverte; 1994 (coll. Repères n°22)

Les deux sources de l'exclusion: Economisme et replis identitaires/sous la direction de
Sophia MAPPA; Karthala, 1993

Chômage, Pauvreté, Exclusion: et si le capitalisme venait, lui aussi, à implorer ?
in: Panoramiques, n°9 - 2ème trim 1993

Exclusions
in: l'Événement européen; février 1994/25

*Reforme fiscale et lutte contre la pauvreté dans le cadre des programmes d'ajustement
structurel*/Raymond MARIDOR, Direction de la Coopération au Développement et de l'aide
humanitaire; Berne, 1994

La planète des pauvres et l'économie d'exclusion
in: Information et commentaires n°85, oct/déc 1993

Repenser le travail
in: Information et commentaires n°87, avril/juin 1994

*Micro-réalisations économiques et nouvelles sources de revenus: l'expérience des porteurs de projets
issus des milieux défavorisés et de leurs partenaires financiers*; Fondation pour le progrès de l'Homme -
CEDAL, 1994 (document de travail n°58)

Emploi, croissance et précarité
in: Alternatives Sud (CETRI) -Vol II (1995)1

L'Economie souterraine/Pierre PESTIAU; Paris: Hachette, 1989 (coll. Pluriel)

Chômage ici, chômage là-bas: contribuer au changement; CETIM, Genève, 1985 (Publi-CETIM n°12)

F. Le Travail des enfants

Le travail des enfants en Afrique, Michel BONNET; BIT, 1994

Le droit d'être enfant, numéro spécial de la revue Vers un développement solidaire, n°107; janvier 1991

L'enfant au travail/A. BEQUELE, J. BOYDEN; Paris: Ed. OIT, Genève et Fayard; 1990

Clés pour...la réglementation du travail des enfants; Ministère de l'Emploi et du Travail, Administration de la réglementation et des relations du travail, avril 1993

Protéger les enfants au travail/ss la direction de William MYERS; New York: UNICEF; 1992

Centres de Documentation à consulter

- ATD Quart Monde, Avenue Victor Jacobs 12, 1040 Bruxelles, tél. 02/647 99 00
- BIT, Rue A. Smekens 40, 1040 Bruxelles, tél. 02/736 59 49
- CETRI, Place Montesquieu 1, 1348 Louvain-La-Neuve, tél. 010/47 41 21
- CISL, Bd Emile Jacqmain 155, 1210 Bruxelles, tél. 02/224 02 11
- GRESEA, Rue Royale 11, 1000 Bruxelles, tél. 02/219 70 76
- UNICEF, Avenue des Arts 20, 1040 Bruxelles, tél. 02/230 59 70

Recherche documentaire et mise en page: Nathalie Van Verre
Impression: Vie Ouvrière

Dépôt légal: D/1995/4307/2 (déjà paru sous forme de fiches cartonnées)
septembre 1995

Editeur responsable: Marc SAPIR

© **GRESEA** asbl, Rue Royale 11, B- 1000 Bruxelles

Tél.: 32.2/219.70.76 - fax: 32.2/219.64.86

Toute reproduction est interdite, toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction devra être adressée au GRESEA. Ces demandes seront toujours les bienvenues.
